

# **ASSEMBLEE DE CORSE**

1 ERE SESSION ORDINAIRE DE 2023

REUNION DU 9 MARS 2023

**RAPPORT DE MONSIEUR**  
**LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**BUGETTU PRIMITIVU DI A CULLETTIVITÀ DI CORSICA**  
**PER L'ESERCIZIU 2023**

**BUDGET PRIMITIF DE LA COLLECTIVITÉ DE CORSE**  
**POUR L'EXERCICE 2023**

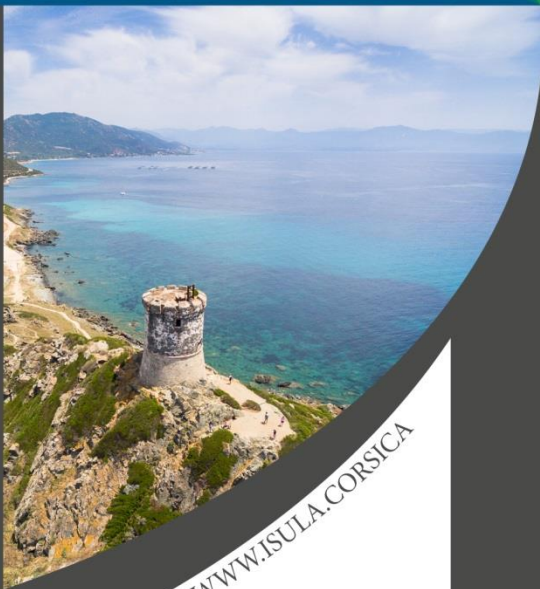
**RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

Le projet de rapport est en annexe.



**2023**

**Bugettu Primitivu**  
**Budget Primitif**



[WWW.ISULA.CORSICA](http://WWW.ISULA.CORSICA)

**Sunta / Table des Matières**

<b>Introitu / Introduction.....</b>	<b>3</b>
<b>Les chiffres clés du budget primitif 2023 .....</b>	<b>5</b>
<b>Partie A – Le cadre budgétaire .....</b>	<b>6</b>
<b>1 - Les grands équilibres du budget primitif 2023 en €.....</b>	<b>6</b>
<b>2 - Les ressources de la Collectivité de Corse.....</b>	<b>10</b>
2-1. Les recettes de fonctionnement en recul par rapport au BP 2022 : -0,52% .....	12
2-1.1 La fiscalité, ressource principale de la Collectivité de Corse .....	12
2-1.2 Les dotations et participations stables par rapport à 2022 : 320,689 M€ .....	17
2-1.3 Fonds de soutien à la sortie des emprunts structurés de l'ex-CTC, ressource stable jusqu'en 2028. ....	18
2-1.4 Les recettes sectorielles de fonctionnement quasi stables par rapport au BP 2022 : -0,46% .....	18
2-2. Les recettes réelles d'investissement (hors emprunt) .....	20
2-2.1 Les recettes non-ventilées .....	20
2-2.2 Les recettes sectorielles d'investissement.....	20
<b>3 - Focus sur la dette de la Collectivité .....</b>	<b>22</b>
3-1. Les ratios d'analyse.....	23
3-2. Les caractéristiques de la dette .....	23
3-2.1. La dette par prêteurs .....	23
3-2.2. La dette par type de risque .....	24
3-2.3. La durée de vie moyenne.....	26
3-2.4. La durée de vie résiduelle .....	26
3-2.5. Les flux de remboursement sur les exercices à venir .....	26
3-3. Catégories d'emprunt particulières.....	27
3-3.1. Les contrats d'échanges (SWAP) .....	27
3-3.2. La dette garantie .....	27
<b>5 - La programmation financière .....</b>	<b>28</b>
5-1. Les autorisations d'engagement .....	30
5-2. Les autorisations de programme.....	32
<b>6 - Les dépenses de la Collectivité de Corse.....</b>	<b>33</b>
6-1. Présentation par chapitre fonctionnel des dépenses réelles ventilées.....	34
6-1.1. Services généraux .....	36
6-1.2. Gestion des fonds européens .....	38
6-1.3. Sécurité .....	39
6-1.4. Enseignement, formation professionnelle et apprentissage .....	40
6-1.5. Culture, vie sociale, jeunesse, sport.....	42
6-1.7. Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) .....	46
6-1.8. Revenu de Solidarité Active (RSA) .....	47
6-1.9. Aménagement des territoires et habitat .....	48
6-1.10. Action économique .....	50
6-1.11. Environnement.....	52
6-1.12. Transports .....	54
6-2. Présentation des dépenses par nature.....	56
6-2.1. Présentation des dépenses de fonctionnement par nature .....	56
6-2.2. Présentation des dépenses réelles d'investissement par nature .....	62
<b>7 - Les opérations d'ordre .....</b>	<b>66</b>
<b>Partie B - Présentation des crédits budgétaires par politique publique.....</b>	<b>68</b>
<b>Conclusion / Conclusion.....</b>	<b>106</b>
<b>ANNEXE N°1 .....</b>	<b>107</b>

## Introitu / Introduction

La présentation du budget primitif devant l'Assemblée de Corse constitue, pour la Collectivité de Corse, le temps fort de l'année sur le plan budgétaire et financier.

Elle est l'occasion de traduire de manière opérationnelle les orientations stratégiques proposées par le Conseil exécutif de Corse et débattues dans le cadre du rapport d'orientation budgétaire, le 26 janvier dernier.

Depuis l'arrivée aux responsabilités du Conseil exécutif en décembre 2015, chaque séquence budgétaire s'est tenue dans des contextes particuliers, inscrivant notre Collectivité dans une trajectoire politique, institutionnelle et budgétaire tumultueuse et singulière, sur fond général de difficultés et tensions budgétaires entre l'Etat et les collectivités territoriales : gestion des « impayés » en 2016 ; élections territoriales en 2017 ; fusion du 1<sup>er</sup> décembre 2018 ; crise du Covid ; rapports conflictuels avec l'Etat ; contentieux Corsica Ferries ; difficulté de mise en œuvre du PTIC, etc.

Comme cela a été démontré dès le débat d'orientation budgétaire, l'exercice 2023 ne dérogera pas à la règle, bien au contraire.

La construction du budget primitif s'inscrit en effet cette année dans une période critique, au croisement de plusieurs dynamiques qui conditionnent l'action de la Collectivité de Corse et le développement de l'île :

- Une dynamique internationale marquée par les crises, moins axée sur la pandémie sanitaire qui, si elle n'a pas disparue, a été intégrée dans notre quotidien, avec une acuité diminuant au gré des urgences générées par un conflit armé aux portes de l'Europe et la crise politique, financière et économique qui en découle ;
- Une dynamique inflationniste des coûts, des prix, des contraintes du quotidien ;
- Une dynamique institutionnelle, avec le processus en vue d'une solution politique globale engagé avec l'Etat en mars 2022, en suite de l'assassinat d'Yvan Colonna et des événements qui s'en sont suivis. Ce processus et la perspective d'une solution politique globales sont générateurs d'attentes et d'espoirs forts en Corse : sur le plan institutionnel, la perspective d'un statut d'autonomie modifierait de façon considérable la structure budgétaire de la Collectivité de Corse et ses capacités d'action.

Malgré ce contexte contraint et quelquefois chaotique, l'année 2022 a marqué une année d'investissement exceptionnel pour la Collectivité de Corse. Cette dynamique d'investissement a bien sûr vocation à être maintenue, poursuivie, amplifiée, pendant toute la durée de la mandature.

Le choix politique de maintenir un haut niveau d'investissement, qui a guidé la construction de ce document budgétaire, doit nous permettre d'atteindre l'objectif politique d'une société corse émancipée et maîtresse de ses choix essentiels, équilibrée, développée sur les plans économique et social, épanouie sur les plans culturel et sociétal.

Elle s'accompagnera par conséquent d'une stratégie budgétaire volontariste et planifiée :

- Recentrer nos investissements sur nos choix stratégiques, en s'assurant d'un retour maximal de chaque euro public investi (définition d'objectifs, y compris contractualisés avec nos partenaires et politique renforcée d'évaluation) ;
- Contenir nos dépenses de fonctionnement, pour préserver nos ratios financiers à moyen et long terme ;
- Dégager des pistes d'optimisation : mutualisation, nettoyage des autorisations de programmes (AP) et des autorisations d'engagement (AE), innovations, élimination des doublons, recherches des marges de manœuvre, où qu'elles se trouvent ;

- Chercher et obtenir de nouvelles recettes : transfert de fiscalité ; renforcement des programmations contractualisées avec l'Etat et l'Union Européenne ; appel à l'épargne populaire.

Cette stratégie est à mettre en œuvre par la Collectivité de Corse et ses Agences et Offices.

Elle doit aussi, pour être efficace, être partagée avec les partenaires de la Collectivité de Corse, par un dialogue de gestion qui doit déboucher sur de nouveaux cadres d'actions à co-construire : simplification et rationalisation des dispositifs d'aide et de soutien ; contractualisation ; contrat d'objectifs et de moyens avec les organismes « satellites », etc...

Ce cap sera tenu dans le cadre de l'exécution du présent budget, en intégrant les contraintes exogènes générées à l'échelon français, européen, et international, et alors que le changement de paradigme issu de l'impact du réchauffement climatique nous impose de repenser toutes nos politiques publiques.

2023 apparaît ainsi comme une année stratégique : deuxième année pleine de la mandature, elle doit, malgré les difficultés précitées, être celle d'une concrétisation toujours plus affirmée des objectifs politiques portés par notre institution.

2023 sera également l'année de l'élaboration d'un statut d'autonomie, nous permettant de repenser notre équation budgétaire et de nous doter de moyens juridiques et de ressources en adéquation avec nos besoins et nos objectifs.

L'autonomie n'est pas une fin en soi.

Elle n'est que la traduction de l'aspiration d'un peuple à être reconnu et à maîtriser ses choix essentiels, et la configuration institutionnelle qui doit nous permettre de mieux répondre aux besoins des Corses, y compris dans les domaines du quotidien.

## Les chiffres clés du budget primitif 2023



**1,434 Md€**  
Le montant du budget primitif 2023



**+ 0,2 %**  
L'évolution du budget entre 2022 et 2023



**4 084 €**  
Le montant du budget par habitant (dépenses réelles ventilées)



**99,299 M€**  
Le montant de l'emprunt d'équilibre  
- 17% par rapport au BP 2022



**998 M€**  
La dette de la CDC au 1<sup>er</sup> janvier 2023  
**74 M€** L'annuité de la dette pour 2023



**171,416 M€**  
Le montant de l'épargne brute au BP 2023



**+ 4,30 %**  
L'évolution de la politique sociale, laquelle représente **224 M€**



**91 M€**  
Le montant de l'action économique du BP 2023



**371 M€** de dépenses structurantes d'investissement



**74 M€**  
mobilisés en faveur de l'environnement et de la transition énergétique



**78 M€**  
dédiés à l'aménagement des territoires



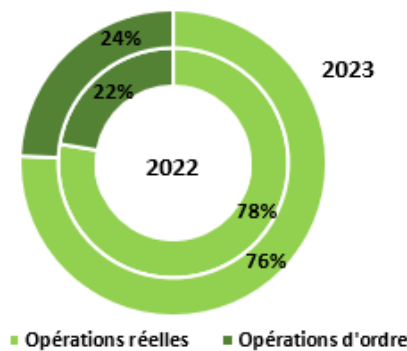
**106 M€**  
consacrés à l'enseignement et la formation professionnelle

## Partie A – Le cadre budgétaire

### 1 - Les grands équilibres du budget primitif 2023 en €

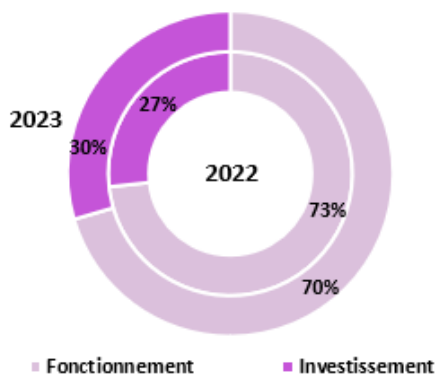
	DEPENSES			RECETTES		
	REELLES	ORDRE	TOTAL	REELLES	ORDRE	TOTAL
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	423 457 000	148 335 833	571 792 833	251 580 872	320 211 961	571 792 833
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	1 010 919 839	311 711 961	1 322 631 800	1 182 795 967	139 835 833	1 322 631 800
<b>TOTAL BUDGET</b>	<b>1 434 376 839</b>	<b>460 047 794</b>	<b>1 894 424 633</b>	<b>1 434 376 839</b>	<b>460 047 794</b>	<b>1 894 424 633</b>

Le budget primitif 2023 s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 1,894 Md€, en augmentation de 0,18 %, soit +3,367 M€ par rapport au BP 2022 (pour mémoire 1,891 Md€).



Les opérations réelles s'établissent à 1,434 Md€, soit une baisse de 2,29% par rapport à l'exercice précédent (PM : 1,468 Md€).

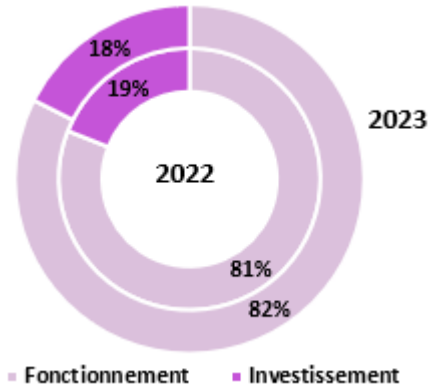
Les opérations d'ordre, constituées des opérations patrimoniales (8,5 M€) et de l'autofinancement de l'exercice (171,876 M€) sont en augmentation +8,75 % par rapport aux inscriptions du BP 2022.



Les dépenses réelles de fonctionnement représentent 70% du total des dépenses réelles ; elles permettent à la Collectivité d'assurer ses compétences départementales et régionales. Avec un montant de 1 011 M€, elles sont en diminution de 6,03 % par rapport à l'exercice précédent (PM : 1 076 M€).

Les dépenses réelles d'investissement sont portées à 423,5M€. Elles connaissent une progression de + 7,96% par rapport au BP 2022 (PM : 392,2 M€).





Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 1 182,8 M€ soit une variation de -0,52% par rapport au BP 2022.

En investissement, les recettes réelles connaissent une diminution de -9,85% par rapport à l'exercice précédent, avec un montant de 251,6 M€ contre 279 M€ au BP 2022. L'emprunt d'équilibre 2023 est porté à 99,299 M€. Le besoin d'emprunt diminue de 17% par rapport au BP 2022 (119,860 M€).

**L'équilibre réel du budget primitif 2023 en € :**

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

<b>DEPENSES REELLES</b>
1 010 919 839
Dépenses hors intérêts de l'emprunt : 986 140 306
<b>DEPENSES D'ORDRE</b>
311 711 961
<b>1 322 631 800</b>

**Epargne brute :**  
**171 416 448**

<b>RECETTES REELLES</b>
1 182 795 967
<b>RECETTES D'ORDRE</b>
139 835 833
<b>1 322 631 800</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

<b>DEPENSES REELLES</b>
423 457 000
Dépenses hors capital de la dette : 371 148 000
<b>DEPENSES D'ORDRE</b>
148 335 833
<b>571 792 833</b>

**Epargne nette :**  
**119 107 448**

<b>RECETTES REELLES</b>
251 580 872
Recettes hors emprunt : 152 281 844
<b>RECETTES D'ORDRE</b>
320 211 961
<b>571 792 833</b>

<b>Soldes intermédiaires de gestion</b>			
	<b>BP 2022</b>	<b>BP 2023</b>	<b>Evol n-1</b>
Produits services et des domaines - 70	3 612 300	2 609 500	-27,76%
Impôts et taxes - 73 et 731	739 617 090	753 965 000	1,94%
Dotations et participations - 74	344 309 586	343 320 813	-0,29%
Autres produits de gestion courante - 75	10 920 719	9 795 749	-10,30%
Recettes sociales - 016 et 017	58 050 052	62 180 052	7,11%
Atténuation de charges - 013	275 000	740 000	169,09%
<b>Total recettes gestion courante (1)</b>	<b>1 156 784 747</b>	<b>1 172 611 114</b>	<b>1,37%</b>
Charges à caractère général - 011	90 720 164	98 860 545	8,97%
Charges de personnel - 012	227 026 700	232 352 303	2,35%
Autres charges de gestion courante - 65 et 6586	604 848 217	519 095 863	-14,18%
Social - 016 et 017	116 923 600	121 691 595	4,08%
Atténuation de produits - 014	13 850 000	14 100 000	1,81%
<b>Total dépenses gestion courante (2)</b>	<b>1 053 368 681</b>	<b>986 100 306</b>	<b>-6,39%</b>
<b>Excédent brut de fonctionnement (1) - (2)</b>	<b>103 416 066</b>	<b>186 510 808</b>	<b>80,35%</b>
Produits financiers - 76	7 995 195	7 995 195	0,00%
Charges financières - 66	21 014 752	24 779 533	17,91%
Produits exceptionnels (hors 7761 7718 777)	2 100 000	1 729 978	-17,62%
Charges exceptionnelles (hors 676 et 675)	340 000	40 000	-88,24%
<b>Épargne brute</b>	<b>92 156 509</b>	<b>171 416 448</b>	<b>86,01%</b>
<b>Taux épargne brute</b>	<b>7,97%</b>	<b>14,62%</b>	<b>83,50%</b>
Amortissement capital de la dette	45 506 234	52 309 000	14,95%
<b>Épargne nette</b>	<b>46 650 275</b>	<b>119 107 448</b>	<b>155,32%</b>
<b>Capacité de désendettement</b>	<b>10,14</b>	<b>5,82</b>	<b>-42,60%</b>

L'épargne dégagée sur la section de fonctionnement contribue au financement des investissements. Les soldes d'épargne donnent des éléments sur la capacité structurelle d'une collectivité à couvrir ses besoins de financement.

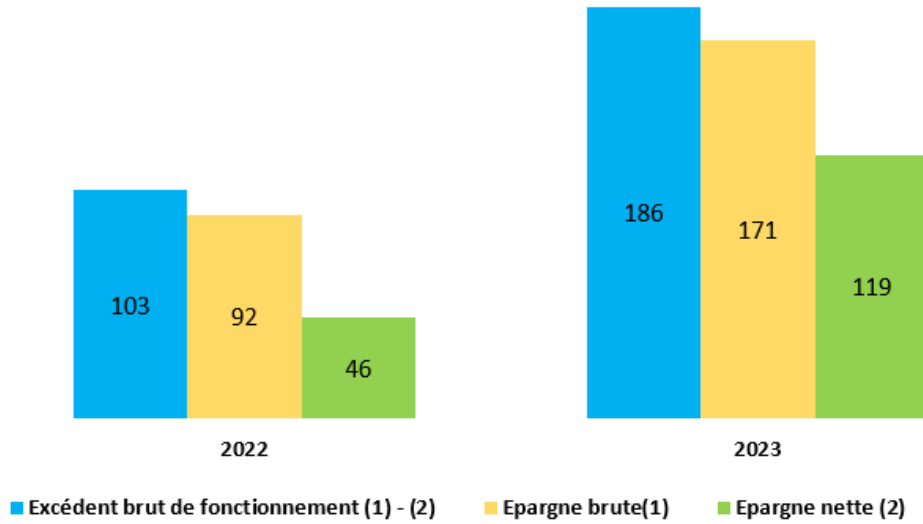
**L'épargne brute** s'établit à **171,416 M€**, contre 92,156 M€ en 2022. Ce ratio se déduit de l'excédent brut courant qui s'établit à **186,511 M€**, majoré des produits financiers et exceptionnels et minoré des charges exceptionnelles et financières ainsi que des intérêts de la dette. L'épargne brute correspond à la contribution de la section de fonctionnement au financement de l'investissement. Au budget primitif 2023, le taux d'épargne s'établira à **14,62%**.

La capacité de désendettement au 1<sup>er</sup> janvier 2023 sera de **5,82 années**.

**L'épargne nette** s'établit à **119,107 M€**. Il s'agit du montant d'autofinancement des dépenses d'équipement, lesquelles se définissent comme les dépenses d'investissement déduction faite du remboursement du capital des emprunts.

Après la dégradation de notre situation financière sur le Budget primitif 2022, engendrée par l'impact de l'inscription des crédits liés au règlement de la condamnation de la Corsica Ferries, les chiffres présentés à l'occasion de ce BP 2023 permettent de constater le retour des indicateurs prévisionnels à un bon niveau. Le taux d'épargne passe de 7,97% à 14,62% et la capacité de désendettement redescend à 5,82 années au lieu de 10,14 années.

Evolution de l'épargne brute et nette 2022-2023 (en Millions d'euros)



## 2 - Les ressources de la Collectivité de Corse

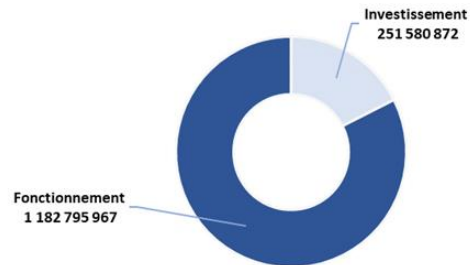
Le projet de budget primitif pour 2023 présente un montant de recettes de 1,894 Md€ en progression de 0,18%, soit +3,367 M€ par rapport à 2022 (1,891 Md€).

RECETTES	Réelles	Ordre	TOTAL
Investissement	152 281 844	320 211 961	472 493 805
Dont virement de section		141 922 471	141 922 471
Emprunt	99 299 028		99 299 028
Total investissement	251 580 872	320 211 961	571 792 833
Total fonctionnement	1 182 795 967	139 835 833	1 322 631 800
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 434 376 839</b>	<b>460 047 794</b>	<b>1 894 424 633</b>

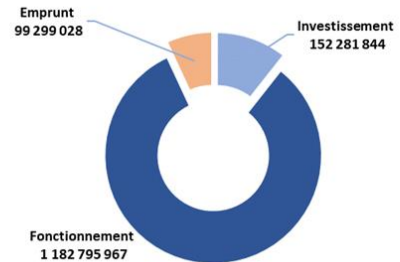
Les recettes réelles s'établissent à 1,434 Md€, en diminution de -2,29 % (soit -33,645 M€) par rapport à 2022 (PM 1,468 Md€) :

- Les recettes réelles de fonctionnement avec un volume de 1,182 Md€ sont en recul de -0,52 % par rapport à 2022 (1,188 Md€).
- Les recettes d'investissement sont proposées à hauteur de 251,580 M€, soit une baisse de -9,85% par rapport à 2022 (-27,482 M€). Elles intègrent l'emprunt d'équilibre estimé à 99,299 M€. Hors emprunt, cette baisse s'explique par l'inscription au BP 2022 de 50 M€ de PTIC CFF dont 20 M€ font l'objet d'une réinscription en 2023.
- L'emprunt d'équilibre s'élève à 99,29 M€ en recul de 20,7% par rapport au BP 2022 (119,86 M€), lequel représente 6,9 % des recettes réelles totales du BP 2023.

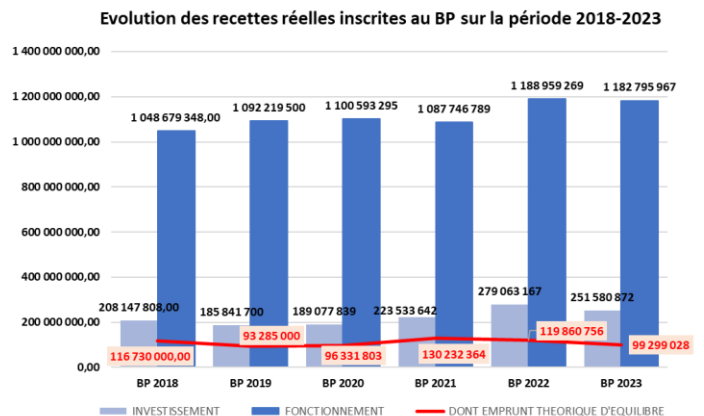
VENTILATION DES RECETTES REELLES BP 2023



RÉPARTITION DES RECETTES REELLES TOTALES



L'évolution des recettes inscrites aux BP sur la période 2018-2023 montre une baisse des recettes de fonctionnement sur la période 2020-2021. En 2022, elles reviennent à un niveau supérieur à celui inscrit au BP 2019 et se maintiennent à ce palier en 2023.



Le tableau ci-après détaille les recettes réelles hors emprunt :

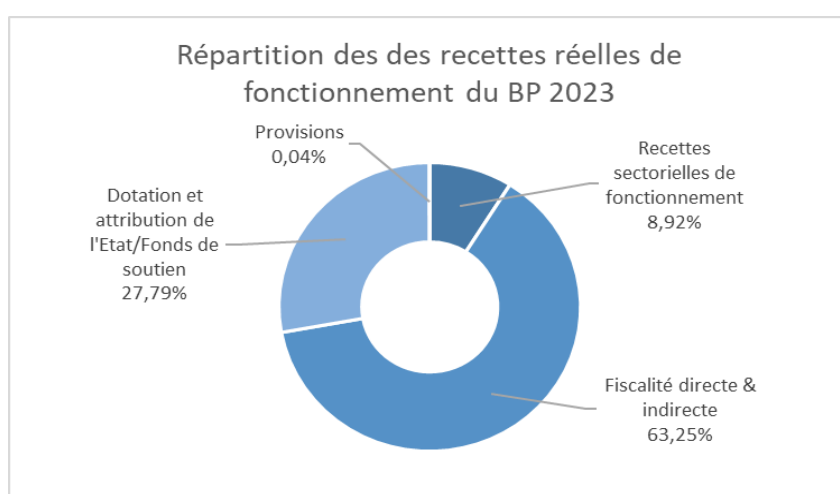
Recettes réelles BP 2023 (Hors emprunt) en €						
	Comptes	BP 2022	BP 2023	Evol en M€	Evol BP 2023/ BP 2022 en %	
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>						
<b>Fiscalité directe 940</b>		<b>38 233 090</b>	<b>24 500 000</b>	- 13 733 090	-35,92%	
	CVAE 73112	14 333 090	-	- 14 333 090	-100,00%	
	IFER 73114	4 500 000	4 500 000	-	0,00%	
	FNGIR 73221	11 600 000	11 600 000	-	0,00%	
	Frais de gestion de TFPB 7324	7 800 000	8 400 000	600 000	7,69%	
<b>Fiscalité indirecte 941</b>		<b>695 825 000</b>	<b>723 605 000</b>	<b>27 780 000</b>	<b>3,99%</b>	
<b>Fiscalité indirecte générale</b>		<b>436 680 000</b>	<b>469 760 000</b>	<b>33 080 000</b>	<b>7,58%</b>	
	DMTO 73128	90 900 000	86 700 000	- 4 200 000	-4,62%	
	Taxe dpt. Additionnelle à droits d'enreg. 73122	370 000	350 000	- 20 000	-5,41%	
	Taxe sur les conventions d'assurance 73171	60 800 000	67 200 000	6 400 000	10,53%	
	Taxe sur les permis de conduire 73151	-	-	-	#DIV/0!	
	Taxe sur les cartes grises 73153	12 100 000	10 000 000	- 2 100 000	-17,36%	
	Taxe sur la consommation finale d'électricité 73141	5 300 000	5 400 000	100 000	1,89%	
	TICPE LRL 731421	40 600 000	40 600 000	-	0,00%	
	Taxe additionnelle à la taxe de séjour 731722	310 000	310 000	-	0,00%	
	Produits des amendes 7345	-	-	-	#DIV/0!	
	Fraction de TVA compensation CVAE 7352	35 800 000	54 100 000	18 300 000	51,12%	
	Fraction de TVA compensation TFPB 7351	61 100 000	66 300 000	5 200 000	8,51%	
	Fraction de TVA nationale 7358	129 400 000	138 800 000	9 400 000	7,26%	
<b>Apprentissage</b>		<b>3 945 000</b>	<b>2 945 000</b>	- 1 000 000	-25,35%	
	Taxe d'apprentissage 731771	945 000	945 000	-	0,00%	
	Frais de gestion 731773	1 500 000	-	- 1 500 000	-100,00%	
	TICPE FPA 731774	1 500 000	2 000 000	500 000	33,33%	
<b>Spécificité Corse</b>		<b>245 500 000</b>	<b>242 600 000</b>	- 2 900 000	-1,18%	
	TICPE Spécificité Corse 7348	61 000 000	52 600 000	- 8 400 000	-13,77%	
	Taxe sur les tabacs 73413	143 800 000	150 000 000	6 200 000	4,31%	
	Taxe sur les transports de voyageurs 73433	36 000 000	35 000 000	- 1 000 000	-2,78%	
	Taxe francisation des navires 73434	4 700 000	5 000 000	300 000	6,38%	
<b>Fonds de péréquation 941</b>		<b>9 700 000</b>	<b>8 300 000</b>	- 1 400 000	-14,43%	
	Fds de péréquation des DMTO 732251	7 800 000	6 800 000	- 1 000 000	-12,82%	
	Fds de péréquation ress/régions Coll Corse 732222	1 900 000	1 500 000	- 400 000	-21,05%	
<b>Sous total Fiscalité (940 / 941)</b>		<b>734 058 090</b>	<b>748 105 000</b>	<b>14 046 910</b>	<b>1,91%</b>	
<b>Dotation et attribution de l'Etat (hors social) 942</b>		<b>318 788 633</b>	<b>320 688 633</b>	<b>1 900 000</b>	<b>0,60%</b>	
	Dotation forfaitaire dpts 74121	12 700 000	12 700 000	-	0,00%	
	Dotation de fonctionnement minimale dpts 741221	19 900 000	19 900 000	-	0,00%	
	Dotation de compensation dpts 741223	75 200 000	75 200 000	-	0,00%	
	Prélèvement sur recettes - Réforme de l'apprentissage 7454	700 000	700 000	-	0,00%	
	Dotation de Continuité Territoriale 74631	186 999 159	186 999 159	-	0,00%	
	DGD des régions 74631	50 228	50 228	-	0,00%	
	Dotation générale de Décentralisation des départements 74621	6 890 000	6 890 000	-	0,00%	
	Compensation au titre des exonérations TF 74833	40 246	40 246	-	0,00%	
	DCRTP 748312	13 400 000	13 200 000	- 200 000	-1,49%	
	Dotation pour Transfert de Compensation d'Exonération de Fiscalité Directe Locale 74835	1 500 000	3 600 000	2 100 000	140,00%	
	Compensation CET 74832	9 000	9 000	-	0,00%	
	Compensation Frais de Gestion TH 748382	1 400 000	1 400 000	-	0,00%	
<b>Fonds de soutien aux emprunts structurés 943</b>		<b>7 995 195</b>	<b>7 995 195</b>	<b>0</b>	<b>0,00%</b>	
<b>Reprise sur provision 945</b>		<b>22 079 327</b>	<b>459 680</b>	<b>-21 619 647</b>	<b>-97,92%</b>	
<b>Social (934/934-3/934-4)</b>		<b>71 532 771</b>	<b>75 608 571</b>	<b>4 075 800</b>	<b>5,70%</b>	
<b>APA 934-3</b>		<b>23 670 000</b>	<b>27 800 000</b>	<b>4 130 000</b>	<b>17,45%</b>	
<b>RSA 934-4</b>		<b>34 380 052</b>	<b>34 380 052</b>	<b>-</b>	<b>0,00%</b>	
<b>Action sociale 934</b>		<b>13 482 719</b>	<b>13 428 519</b>	<b>- 54 200</b>	<b>-0,40%</b>	
<b>Excédent OTC (938)</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>0,00%</b>	
<b>Autres recettes sectorielles fonctionnement</b>		<b>34 505 253</b>	<b>29 938 888</b>	<b>- 4 566 365</b>	<b>-13,23%</b>	
<b>Sous total Recettes sectorielles fonctionnement</b>		<b>106 038 024</b>	<b>105 547 459</b>	<b>-490 565</b>	<b>-0,46%</b>	
<b>Total Recettes Réelles de Fonctionnement</b>		<b>1 188 959 269</b>	<b>1 182 795 967</b>	<b>-6 163 302</b>	<b>-0,52%</b>	
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>						
	FCTVA (922) 10222	20 900 000	25 000 000	4 100 000	19,62%	
<b>Sous total Recettes propres d'investissement</b>		<b>20 900 000</b>	<b>25 000 000</b>	<b>4 100 000</b>	<b>19,62%</b>	
<b>Sous total Recettes sectorielles Investissement</b>		<b>138 302 411</b>	<b>127 281 844</b>	<b>- 11 020 567</b>	<b>-7,97%</b>	
<b>Total Recettes Réelles d'investissement hors emprunt</b>		<b>159 202 411</b>	<b>152 281 844</b>	<b>- 6 920 567</b>	<b>-4,35%</b>	
<b>TOTAL fonctionnement + investissement (hors emprunt d'équilibre)</b>		<b>1 348 161 680</b>	<b>1 335 077 811</b>	<b>- 13 083 869</b>	<b>-0,97%</b>	

## 2-1. Les recettes de fonctionnement en recul par rapport au BP 2022 : -0,52%

Les recettes réelles de fonctionnement sont estimées à 1,1182 Md€. Elles affichent un recul de -0,52% par rapport au BP 2022 (PM 2022 : 1,188 Md€). En comparatif avec le BP 2022, les estimations de recettes du BP 2023 sont réalisées sur la base des hypothèses présentées lors des orientations budgétaires 2022. Il est à noter que la construction du BP 2023 s'inscrit dans un cadre marqué par de très fortes incertitudes liées à la crise économique et à une forte inflation des prix. Les estimations sont réalisées à partir des prévisions nationales déclinées dans la loi de finances pour 2023 mais tiennent également compte de facteurs d'évolution propre à la Corse qui influent sur l'ensemble de la fiscalité dite « économique ».

Les recettes de fonctionnement peuvent être regroupées en 3 catégories :

- **La fiscalité** (directe et indirecte – locale ou nationale reversée /chapitres 940-941) avec un volume de **748,1 M€**, présente une hausse de 1,91 % par rapport au BP 2022 qui pour mémoire proposait un montant de 734,05 M€.
- **Les dotations et participations** (dotations, fonds de soutien /chapitres 942-943) à concurrence de **328,6 M€** sont quasi stables par rapport au BP 2022 (+0,58 %).



- **Les recettes sectorielles de fonctionnement** représentent un montant de 105,5 M€, stable par rapport à 2022 avec une variation de -0,46% % (BP 2022 : 106 M€).

### 2-1.1 La fiscalité, ressource principale de la Collectivité de Corse

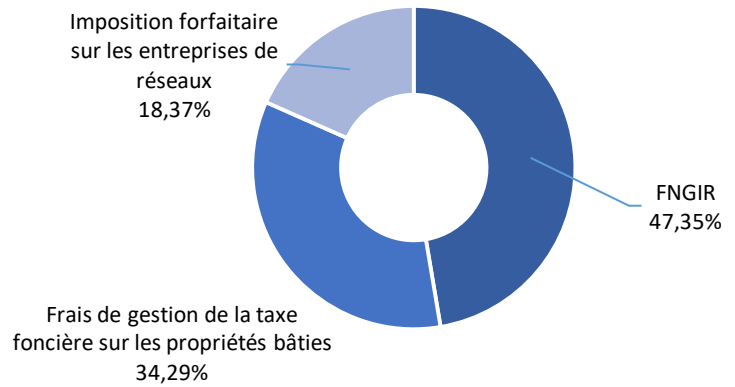
Évolution des recettes fiscales 2023-2022				
	BP 2022	BP 2023	Évolution BP 2023 / BP 2022 en €	Évolution BP 2023 / BP 2022 en %
Fiscalité directe 940	38 233 090 €	24 500 000 €	- 13 733 090 €	-35,92%
Fiscalité indirecte 941	695 825 000 €	723 605 000 €	27 780 000 €	3,99%
Fiscalité indirecte générale	436 680 000 €	469 760 000 €	33 080 000 €	7,58%
Spécificité Corse	245 500 000 €	242 600 000 €	- 2 900 000 €	-1,18%
<b>Total fiscalité</b>	<b>734 058 090 €</b>	<b>748 105 000 €</b>	<b>14 046 910 €</b>	<b>1,91%</b>

Les produits de fiscalité (directe et indirecte), estimés à 748,105 M€ pour 2023 affichent une augmentation de +1,91% par rapport au BP 2022. Cette hausse représente 14,05 M€, imputable à la fiscalité indirecte générale, et, plus particulièrement, aux fractions de TVA reversée ainsi qu'à la taxe sur les contrats d'assurance.

**a) Une fiscalité directe en baisse du fait d'un changement de périmètre (Chapitre 940) : 24,500 M€**

Les produits de la fiscalité directe sont estimés à 24,500 M€ soit une baisse de BP à BP de 35,92 % (-13,733 M€) par rapport à 2022. Cette baisse provient de la suppression de la part restante de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises, attribuée aux régions. Cette recette est compensée par l'attribution d'une fraction de TVA, inscrite au chapitre 941. Les autres recettes perçues dans ce chapitre sont quasi stables (IFER, FNGIR, Frais de gestion TFPB). Bien que la fixation du taux de CVAE dépende du niveau national, cette décision prise pour renforcer la compétitivité des entreprises a pour conséquence de décorrélérer l'évolution de cette ressource, aux efforts réalisés par les territoires pour attirer des entreprises.

**Répartition des produits de la fiscalité directe**



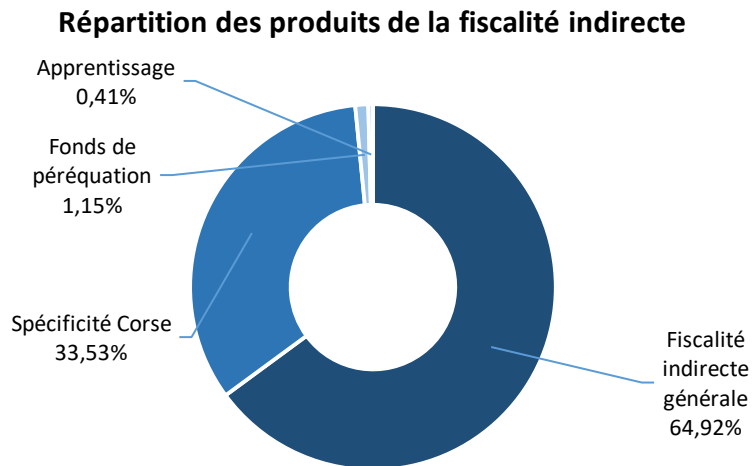
**b) Une fiscalité indirecte en hausse résultant de l'octroi d'une nouvelle fraction de TVA (Chapitre 941) : 723,605 M€.**

La part des impôts indirects représente près de 97 % des recettes issues de la fiscalité de la Collectivité et 63,25 % des recettes totales de fonctionnement. Avec un montant estimé à 723,605 M€ au BP 2023, elle est en augmentation de 3,99 % par rapport au BP 2022 (695,825 M€).

La fiscalité indirecte regroupe fondamentalement quatre types de taxes :

- La fiscalité indirecte générale représente 469,760 M€ pour 2023. Elle comprend à la fois :
  - des taxes d'assiette locale de droit commun (droits de mutation, cartes grises, certaines portions de TICPE, ...);
  - des reversements de taxes d'accise nationale (taxe sur les contrats d'assurance, fractions de TVA, ...).
- Les taxes spécifiques à la Corse : 242,600 M€ soit 32,43 % (taxe sur les tabacs, sur les transports de passagers, de francisation des navires, TICPE spécifique Corse).
- L'apprentissage et les fonds de péréquation : 11,245 M€ : les ressources fiscales résiduelles pour l'apprentissage sont des fractions de TICPE.

Les principales taxes sont détaillées ci-après :



→ **La fiscalité indirecte générale : taxes d’assiette locale de droit commun**

➤ **Droits de Mutation à Titre Onéreux et taxe de publicité foncière (DMTO) : 86,7 M€**

Ces recettes proviennent des ventes de biens immobiliers de plus de cinq ans, ainsi que des enregistrements de privilèges et hypothèques. Les ventes immobilières et leur volume n’ont cessé d’augmenter depuis 2015 à la faveur de la faiblesse des taux d’intérêt des crédits immobiliers. Or, ceux-ci connaissent depuis début 2022, une hausse qui aura un impact sur les ventes et donc sur les recettes de la Collectivité. Au regard de la volatilité du marché de l’immobilier, combinée à la hausse des taux d’intérêts, le montant prévisionnel de recettes, inscrit au BP 2023, a été défini sur la base d’une moyenne des montants encaissés sur la période 2019-2022, soit un montant de 86,7M€ en recul de 4,6% par rapport au BP 2022.

➤ **TICPE LRL (Liberté Responsabilité Locale) : 40,6 M€**

Cette recette est une ressource importante pour toutes les régions. Elle a fait l’objet d’un transfert de l’Etat dans le cadre de la loi de 2004, relative aux Libertés et Responsabilités Locales (LRL), et des lois « MAPTAM et NOTRe », destinées à financer les transferts de compétences aux régions. Comme d’autres, cette taxe a connu un retrait en 2021 à la suite de la crise sanitaire. A ce stade, la prévision pour 2023 reste inchangée par rapport au BP 2022 soit 40,6M€.

La majoration « grenelle » de la TICPE LRL ouvre la possibilité pour la CdC de majorer la fraction de TICPE (modulation du tarif de TICPE des consommations locales : prix sur l’essence & le gasoil). La Corse reste la seule région à ne pas avoir activé la « TICPE Grenelle » afin de préserver le pouvoir d’achat des ménages.

➤ **Taxe sur les cartes grises : 10 M€**

La taxe sur les certificats d’immatriculations des véhicules est proportionnelle au nombre de chevaux fiscaux enregistrés (27 €/CV). Les immatriculations de véhicules neufs et d’occasion sont en baisse sur les cinq dernières années (-13 % pour les véhicules particuliers entre 2017 et 2022). De ce fait, la taxe est également en baisse. Ainsi, au BP 2023, sur la base des encaissements 2022, il est proposé d’inscrire un montant de 10M€ soit une baisse de 17,35 % (-2,1 M€) par rapport au BP 2022.

Pour la Corse, le prix du cheval fiscal est fixé à 27€ et la disposition particulière de gratuité de la carte grise pour les véhicules à énergie propre est reconduite. En 2022, la moyenne nationale sur l’ensemble des régions était de 43,7€. La Corse est la région au tarif le moins élevé. Tout comme pour la modulation de la « TICPE Grenelle » la CdC, fait le choix de ne pas majorer le prix du cheval fiscal afin de préserver le pouvoir d’achat des ménages.



→ **La fiscalité indirecte générale : reversements de taxes d'accise nationale**

➤ **Fractions de TVA nationale : 264,6 M€**

Les fractions de TVA sont des compensations de taxes précédemment supprimées. Cette année, la part départementale de la CVAE s'ajoute aux fractions existantes.

La TVA compense, ainsi, quatre taxes supprimées. Les fractions ont été indexées sur la trajectoire prévue par la Loi de finances 2023 :

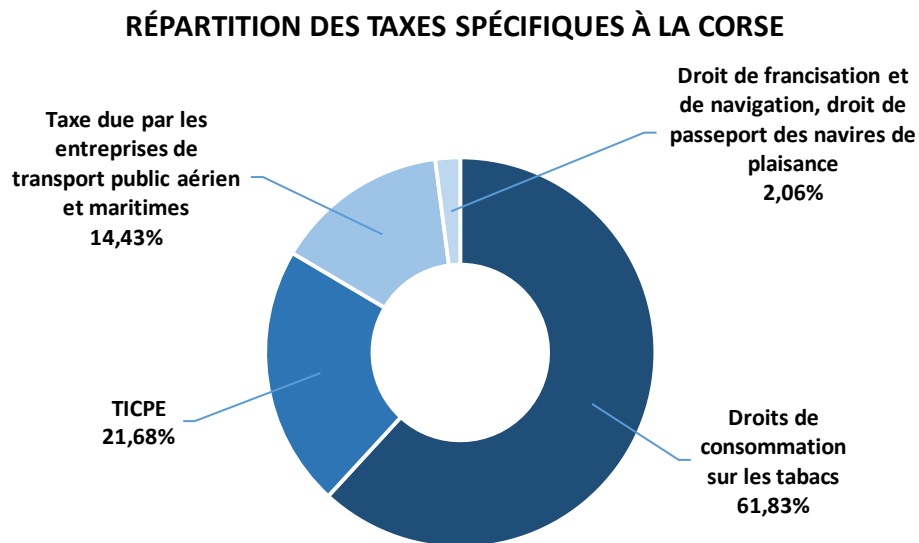
- Une fraction de TVA compensatoire de la perte de DGF régionale, supprimée en 2017 : elle représente pour 2023 environ **138,8 M€**.
- Une fraction de TVA compensatoire de la perte de la TFPB 2020, augmentée par des compensations d'exonérations et par la moyenne des rôles supplémentaires 2018-2019-2020 : **66,3 M€**.
- Une fraction de TVA compensatoire de la perte des parts régionale et départementales de CVAE, soit environ **54,1 M€** dont la part de FNGIR régional, acté par la loi de finances pour 2022.
- Une fraction de TVA compensatoire de la perte de taxe sur la consommation finale d'électricité, supprimée en 2022, pour un montant prévisionnel de **5,4 M€**.

➤ **Taxe sur les conventions d'assurance : 67,2 M€**

L'Etat reverse le produit de la taxe sur les contrats d'assurances aux départements, au titre de la décentralisation prévue par la loi LRL, afin de compenser la perte de recettes issues de la réforme de la fiscalité locale de 2010. Le produit est relativement dynamique, avec une hausse importante en 2022 (+5,28 %). Au regard du réalisé 2022, il est proposé une évolution de 10,53% par rapport au BP 2022 soit +6,4M€.

→ **Les taxes spécifiques à la Corse**

Elles sont au nombre de quatre et représentent **242,6 M€** en 2023 soit 20,5 % des recettes réelles de fonctionnement. Elles se répartissent de la manière suivante :



➤ **Droits sur les tabacs : 150 M€**

Dans la continuité de la dynamique connue les années précédentes, le produit de cette taxe devrait évoluer en 2023 malgré la poursuite de l'alignement du prix du tabac sur le niveau national. En effet, l'augmentation croissante des taxes et des prix pourrait plus que compenser les pertes liées à la baisse des volumes de ventes. En parallèle, cette taxe fluctue en fonction des saisons touristiques. Si la réduction de l'écart entre les prix corses et ceux continentaux, démarrée en 2022, n'a pas eu d'effet notable sur la consommation des touristes l'année dernière, ce facteur a été intégré dans l'évolution du produit 2023 estimé à 150 M€ soit une évolution de +4,3% par rapport au BP 2022.

➤ **TICPE Spécificité Corse : 52,6 M€**

Cette taxe correspond à 29 % du produit total de TICPE levé en Corse (26 % au titre de l'ex CTC, 3 % au titre des ex-départements). Elle correspond à une mesure spécifiquement corse, liée au statut spécial, et sur laquelle la Collectivité de Corse n'a aucun pouvoir de modulation de taux. La taxe est versée en année N+1. L'évolution des consommations de produits pétroliers en Corse repose pour, partie sur la fréquentation touristique, et également sur l'évolution du parc automobile (remplacement des véhicules diesel par des véhicules essence). À ce jour, l'inflation ou la « guerre en Ukraine » n'ont pas eu de conséquences sur la consommation nationale. Il apparaît donc logique d'estimer que ce phénomène sera aussi observé en Corse. Au regard des modalités d'encaissement de cette taxe, 2023 correspondra aux volumes consommés en 2022. Il est proposé d'inscrire un montant de recette correspondant à la moyenne des encaissements avant la crise covid, soit 52,6M€ correspondant à une baisse de 2,8% par rapport au BP 2022.

➤ **Taxe sur les transports : 35 M€**

Cette taxe est assise sur le nombre de passagers embarquant ou débarquant dans l'île. Le niveau de cette taxe est majoritairement déterminé par la fréquentation touristique. Le montant inscrit au BP 2023 est construit sur l'hypothèse d'une fréquentation touristique équivalente à 2022 soit 35M€.

➤ **Taxe de Francisation des navires : 5 M€**

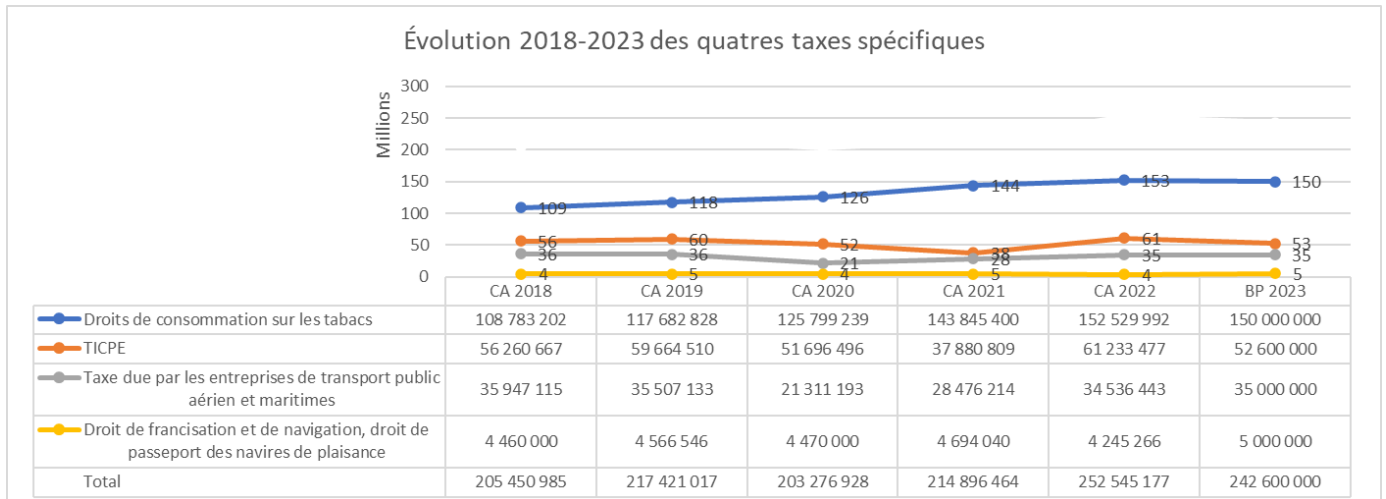
Cette taxe correspond aux droits de francisation des engins flottants et véhicules nautiques à moteurs, enregistrés ou stationnant en Corse. Le produit 2023 est reconduit sur la base du taux fixé à 70% du tarif continental, pour un montant de **5 M€** (contre **4,7 M€** au BP 2022).

La CdC dispose également d'un pouvoir de taux sur cette taxe. La modulation permise par le code des douanes fixe une variation comprise entre 50 et 90%. Le taux reconduit par la CdC est fixé à 70% du tarif national.

➤ **Focus sur l'évolution 2018-2022 des taxes Spécificité Corse**

L'évolution globale des taxes spécifiques Corse, sur la période 2018-2022, est en progression du fait de la taxe sur les tabacs. Cette tendance se retrouverait en 2023

On peut constater l'impact de la crise sanitaire dès 2020 pour la taxe sur le transport de voyageurs, et en 2021 (avec rattrapage positif en 2022) pour la TICPE.



**2-1.2 Les dotations et participations stables par rapport à 2022 : 320,689 M€**

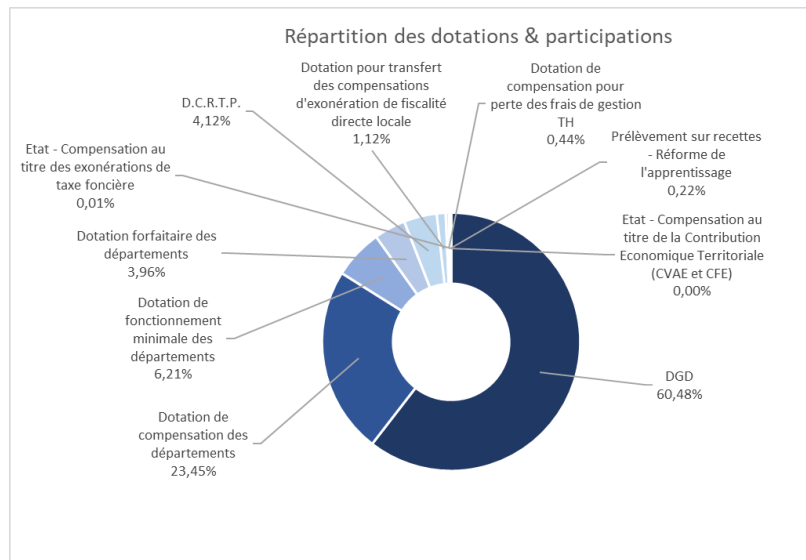
Le bloc des dotations et attributions (hors volet social) n'évolue pas en 2023 (+0,55% de BP à BP).

➤ **Dotation de Continuité Territoriale (DCT) : 186,999 M€.**

En tant que dotation de décentralisation, elle est figée depuis 2009. Il faut noter que, dans le cadre de la loi de finance rectificative pour 2022, une dotation exceptionnelle de 33 M€ a été accordée à la Collectivité de Corse pour « contribuer au financement des délégations de service public (DSP) maritime et aérienne dans un contexte de forte inflation ». Telle qu'adoptée en 2022, cette dotation reste exceptionnelle sur 2022. Cette ressource a été totalement affectée à l'OTC.

➤ **Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) départementale : 107,800 M€.**

La DGF des ex-départements comprend trois fractions (une dotation forfaitaire, une dotation de compensation, une dotation de péréquation dite « dotation de fonctionnement minimale »). Au total, de budget à budget, la DGF départementale n'évolue pas.

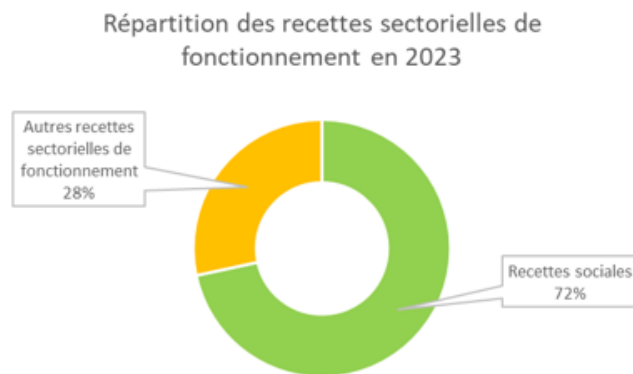


### 2-1.3 Fonds de soutien à la sortie des emprunts structurés de l'ex-CTC, ressource stable jusqu'en 2028.

La désensibilisation des emprunts toxiques, contractés en 2007 par la Collectivité Territoriale de Corse, a été réalisée en 2015 et 2016. A cet égard, la CTC a supporté une indemnité de 157 M€. Par ailleurs, l'accès au fonds de soutien national ad hoc à hauteur de 104 M€ a permis de compenser environ 66% de l'opération. Cette somme lui est allouée en 13 tranches annuelles égales de 7,995 M€. Ce soutien prendra fin en 2028.

### 2-1.4 Les recettes sectorielles de fonctionnement quasi stables par rapport au BP 2022 : -0,46%

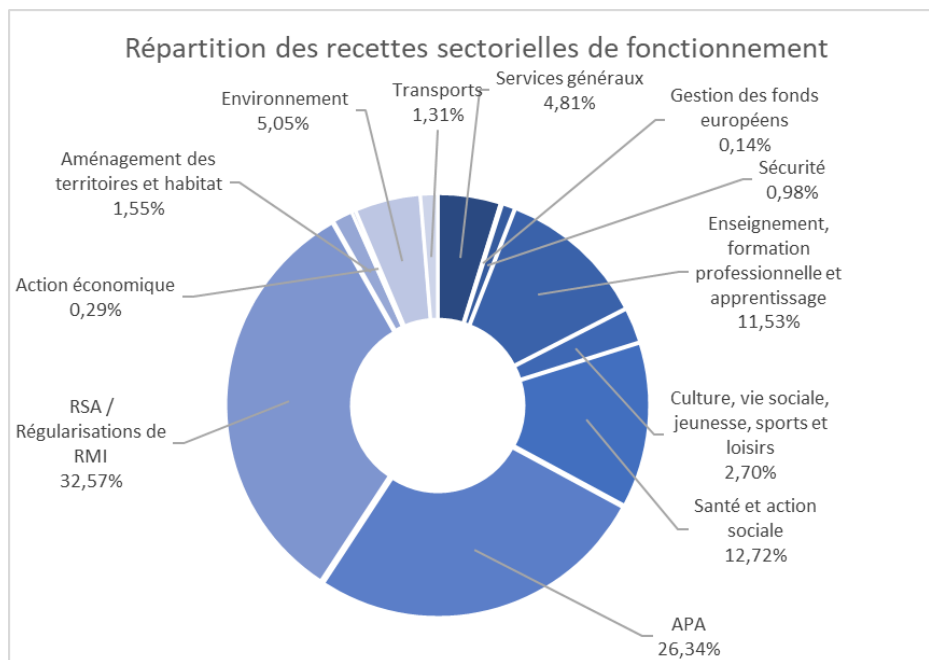
Ces recettes dites sectorielles, qui relèvent des chapitres ventilés s'élèvent à **105,546 M€** et gardent un niveau équivalent aux prévisions du BP 2022 (106,038 M€). Elles contribuent au financement des différentes politiques publiques.



Pour 2023, elles se déclinent de la façon suivante :

- la part majoritaire de ces recettes sectorielles (72 %) est composée des recettes sociales. Essentiellement versées par la Caisse Nationale de Solidarité et d'Autonomie (CNSA), elles participent au financement de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (A.P.A), de la Prestation de Compensation du Handicap (P.C.H) et du Revenu de Solidarité Active (RSA). Elles représentent un volume de 75,609 M€ ;
- 28 % sont représentés par les autres recettes sectorielles avec un volume de 29,938 M€. La répartition comptable par chapitre fonctionnel de l'ensemble des recettes ventilées de fonctionnement est la suivante :

Chapitre par fonction	Libellé Chapitre par Fonction	BP 2022	BP 2023	Evol 2023/2022 en €	Evol %
930	Services généraux	6 009 190	5 072 000	-937 190	-15,60%
9305	Gestion des fonds européens	350 000	150 000	-200 000	-57,14%
931	Sécurité	1 056 264	1 037 500	-18 764	-1,78%
932	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	14 639 850	12 165 000	-2 474 850	-16,90%
933	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	3 835 494	2 852 377	-983 117	-25,63%
934	Santé action sociale	13 482 719	13 428 519	-54 200	-0,40%
934-3	APA	23 670 000	27 800 000	4 130 000	17,45%
934-4	RSA	34 380 052	34 380 052	0	0,00%
935	Aménagement des territoires et habitat	1 621 000	1 635 000	14 000	0,86%
936	Action économique	310 000	310 000	0	0,00%
937	Environnement	4 962 155	5 330 400	368 245	7,42%
938	Transports	1 721 300	1 386 000	-335 300	-19,48%
<b>Total général</b>		<b>106 038 024</b>	<b>105 546 848</b>	<b>-491 176</b>	<b>-0,46%</b>



Le **chapitre 932 « enseignement, formation professionnelle et apprentissage »** représente le deuxième poste de recettes sectorielles, soit 11,53%, avec une prévision proposée à **12,165 M€**. Ces recettes correspondent notamment aux formations destinées aux demandeurs d'emploi, aux actions de formations dans le domaine sanitaire et social, au titre du Plan Régional d'Investissement dans les compétences (PRIC,) cofinancé par l'Etat. Ces recettes concernent également les financements du Fonds Social Européen (FSE) ainsi que la participation au fonds de soutien pour le fonctionnement des CFA.

Le **chapitre 937 « environnement »** d'un montant de **5,33 M€** intègre la Taxe d'aménagement (TAM) affectée aux Espaces Naturels Sensibles (TDENS) et la protection des milieux aquatiques.

Le **chapitre 930 « services généraux »** pour un montant de **5,072 M€** représente notamment les recettes relatives à certains programmes Interreg Marittimo pour lesquels la CdC est cheffe de file, les financements des patrouilles de surveillance dans le cadre de la prévention des incendies, les chantiers de brûlage dirigés ainsi que des remboursements pour des mises à dispositions d'agents de la CdC vers des structures extérieures et le recouvrement des revenus des immeubles.

Le **chapitre 933 « culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs »** pour un montant de **2,852 M€** prend en compte les recettes attendues au titre du FEDER pour le projet GRITACCESS, Interreg Marittimo 2021-2027 ainsi que la contribution de l'Agence nationale du sport (ex CNDS).

Le **chapitre 935 « aménagement des territoires et habitat »** représente un montant de **1,635M€**. Ces recettes correspondent aux dotations de l'Etat dans le secteur des foires rurales.

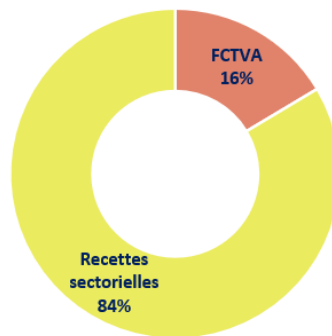
**Les recettes du chapitre 938 « transport »** pour un montant de **1,386M€** intègrent les redevances d'occupation du domaine public et le produit de la régie des transports de voyageurs.

Le **chapitre 931 « sécurité »** pour un montant de **1,037M€** prend en compte les recettes en matière de prévention des incendies.

## 2-2. Les recettes réelles d'investissement (hors emprunt)

Elles s'inscrivent à hauteur de 152,281 M€ contre 159,202 M€ en 2022, soit une baisse relative de 4,35% par rapport à l'exercice précédent.

Répartition des recettes réelles d'investissement



Concernant les recettes d'investissement, le BP 2023 est marqué par :

- Une diminution des recettes globales d'investissement, soit -6,9 M€ ;
- Une hausse des recettes du FCTVA de +4,1M€, soit +19,62 % ;
- Un report de 20 M€ sur les 50 M€ initialement inscrits en 2022 concernant le PTIC CFF.

### 2-2.1 Les recettes non-ventilées

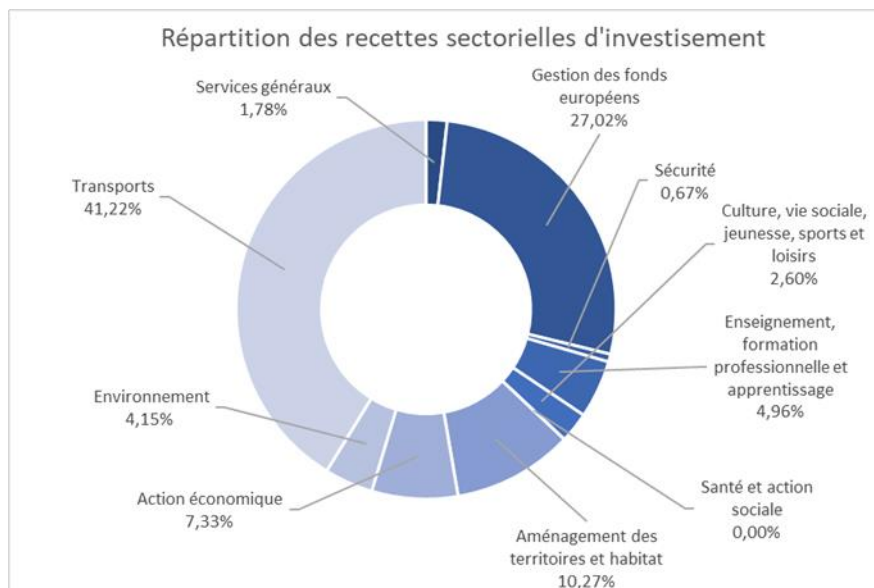
Elles s'élèvent à 25 M€ et correspondent à l'attribution du fonds de compensation de la TVA (FCTVA), afférent aux investissements de 2022. Ce concours 2023 est estimé à 25 M€ correspondant à 16,404 % des dépenses d'équipement éligibles ayant supporté la TVA et rejoignant le patrimoine de la Collectivité. Pour mémoire cette recette est en hausse de 19,6% par rapport au BP 2022 du fait de l'évolution des dépenses d'équipement réalisées en 2022.

### 2-2.2 Les recettes sectorielles d'investissement

Ces recettes dites sectorielles, qui relèvent des chapitres ventilés, s'élèvent à **127,282 M€**, soit une baisse de 8% par rapport au BP 2022. Il est à noter que le niveau élevé des prévisions de recettes d'investissement 2022 était lié à l'inscription des 50 M€ de crédits budgétaires affectés au PTIC en compensation du paiement du contentieux avec à la CFF. Compte tenu des modalités d'encaissement de ces recettes, seul 30 M€ ont été encaissés sur 2022, 20 M€ font donc l'objet d'une nouvelle inscription en 2023, ventilés sur les chapitres 900, 902 et 908 correspondants aux secteurs des dépenses subventionnées.

Elles se répartissent par chapitre fonctionnel de la manière suivante :

Chapitre par fonction	Libellé Chapitre par Fonction	BP 2022	BP 2023	Evol 2023/2022 en €	Evol %
900	Services généraux	4 930 000	2 267 893	-2 662 107	-54%
9005	Gestion des fonds européens	15 500 000	34 390 000	18 890 000	122%
901	Sécurité	1 025 280	851 300	-173 980	-17%
902	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	3 250 660	6 310 460	3 059 800	94%
903	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	2 693 420	3 304 101	610 681	23%
905	Aménagement des territoires et	6 231 330	13 075 000	6 843 670	110%
906	Action économique	12 194 000	9 328 600	-2 865 400	-23%
907	Environnement	6 416 055	5 286 200	-1 129 855	-18%
908	Transports	86 051 666	52 468 290	-33 583 376	-39%
<b>Total général</b>		<b>138 292 411</b>	<b>127 281 844</b>	<b>-11 010 567</b>	<b>-8%</b>



Dans la répartition des recettes, **le chapitre 908 « transports »** représente la part majoritaire des recettes avec **52,5 M€** soit **41 % des recettes sectorielles totales**.

Elles correspondent aux nombreuses opérations cofinancées au titre de différents programmes contractualisés avec l'Etat et l'Europe : PEI, Fonds de mobilité active, DSID, plan de relance Etat PTIC et Europe REACT EU dans le secteur des routes, des infrastructures portuaires, aéroportuaires et du réseau ferré.

Le deuxième poste de recettes avec un montant de **34,4 M€ (soit 27 % des recettes sectorielles totales)** concerne **le chapitre 900-5 « Gestion des fonds européens »** avec notamment l'inscription des recettes relatives aux projets cofinancés par le FEDER-FSE 2014-2020, le programme REACT EU.

L'année 2023 marque la dernière phase de réalisation opérationnelle des projets qui devra se finaliser au 31/12/2023. L'augmentation relative des recettes sur ce chapitre entre 2022 et 2023 (+ 18,9 M€) est notamment liée au report d'une partie des recettes FEDER non encaissés en 2022 de l'ordre de 15 M€.

Le troisième poste de recettes concerne **le chapitre 905 « Aménagement des territoires et habitat »** pour un montant de recettes de **13,1 M€, soit 10,27% des recettes sectorielles totales**. Ces recettes relèvent des financements du « Réseau haut débit ».

**Le chapitre 906 « Action économique »** représente un volume de **9,3 M€**. Ces recettes sont composées de remboursements liés à la politique d'ingénierie financière de la période de programmation 2007-2013, notamment avec le Fonds régional de garantie (FRG) de BPI. Il s'agit également d'une participation PEI pour la mise en place du

dispositif PROSSIMA, volet PINVILLE, dédié au TPE PME et des versements du FEDER relatifs aux instruments financiers. Il convient de noter que l'année 2023 est la dernière année de mobilisation des fonds européens.

**Le chapitre 902 « Enseignement, formation professionnelle et apprentissage »** représente **6,3 M€** soit une augmentation de +3 M€ (+94%). Ces recettes sont prévues dans le cadre des projets co-financés au titre des dispositifs PTIC « France relance » et de la DSID, pour des opérations de travaux de bâtiments des EPLE dans le domaine de l'accessibilité, l'aménagement pédagogique, par la réhabilitation, la construction de nouveaux bâtiments, l'aménagement numérique, l'amélioration énergétique des collèges et lycées, et du concours financier au titre de l'investissement des centres de formation d'apprentis (CFA.)

**Le chapitre 907 « Environnement »** représente **5,3 M€** soit 4,18 % du montant total des recettes sectorielles. Elles proviennent du cofinancement (PEI) d'opérations d'équipements hydrauliques relevant de l'OEHC pour la politique de l'eau.

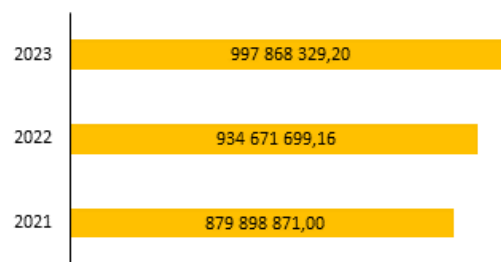
**La prévision de recettes pour le chapitre 903 « culture, vie sociale, jeunesse et sport »** s'élève à **3,3 M€**. Ces recettes sont composées des financements au titre du PEI (restauration de la citadelle de Corti, Nid d'aigle ...) et de la convention avec le Centre national du cinéma (CNC).

**Le chapitre 900 « services généraux »** affiche un montant de recettes de **2,3 M€** correspondant aux financements FEADER, au programme Conservatoire de la Forêt Méditerranéenne /Défense des Forêt Contre les Incendies pour la réalisation de pistes et autres travaux de défense de la forêt contre les incendies, l'acquisition de véhicules de lutte contre les incendies ainsi que du matériel de brûlage dirigé.

### 3 - Focus sur la dette de la Collectivité

Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, l'encours de la dette de la Collectivité de Corse s'élève à **997 868 329,20 M€**.

Évolution de la dette



Composé de 80 emprunts et d'un contrat revolving, il est réparti auprès de 10 établissements prêteurs.

L'encours de la dette a augmenté de 6,76 %, soit 63,197 M€, par rapport à l'année 2022.

Cette augmentation résulte du solde entre les emprunts réalisés lors de l'année 2022 et les remboursements opérés, soit :

- 30 M€, adossés à la renégociation du troisième emprunt toxique (protocole transactionnel signé en décembre 2020) avec pour date d'effet le 1<sup>er</sup> juin 2022 ;
- 6,837 M€ relatif à la capitalisation de l'indemnité compensatrice due au titre du refinancement de ce même emprunt toxique
- 45,587 M€ d'emprunt au titre des contentieux CFF; (26 M€ prévus au BP 2022 et 19,587 M€ du fait de l'encaissement partiel des 50M€ de la recette PTIC).
- 25,617 M€ d'emprunt d'équilibre.



Au cours de l'année 2022, la Collectivité a remboursé 44,844 M€ en capital.

Eléments de synthèse	Au 01/01/2021	Au 01/01/2022	Au 01/01/2023
<b>Dettes globale :</b>	879 898 871,00 €	934 671 699,16	997 868 329,20
<b>Taux moyen hors swap :</b>	2,50 %	2,15 %	2,19 %
<b>Taux moyen avec swap :</b>	3,02 %	2,23 %	2,24 %
<b>Durée résiduelle moyenne (1) :</b>	20 ans et 5 mois	19 ans et 10 mois	19 ans et 6 mois
<b>Durée de vie moyenne (2) :</b>	11 ans	10 ans et 8 mois	10 ans et 6 mois

<sup>(1)</sup> : La durée résiduelle est la durée restant à courir sur l'emprunt, exprimée en année.

<sup>(2)</sup> : La durée de vie est la période qui sépare l'émission de l'emprunt de son remboursement.

### 3-1. Les ratios d'analyse

Ces ratios sont généralement comparés aux valeurs moyennes nationales, calculées par strate de collectivités. Il est important de préciser que la Collectivité de Corse cumule les compétences relevant à la fois d'une région et d'un département, ce qui nécessite de se référer aux moyennes de ces deux blocs de Collectivités.

	<b>2021</b>
<b>Dettes / Epargne brute</b>	<b>6,4 ans</b>
<b>Dettes / Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>74,53 %</b>
<b>Intérêts / Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>2,7 %</b>
<b>Annuité de la dette / Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>5,94 %</b>

#### ✓ Encours dette par habitant :

Il est calculé en rapportant l'encours de la dette à la population et permet d'apprécier le niveau d'endettement par habitant au sein de la Collectivité. Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, il s'établit à **2 841 €/habitant**.

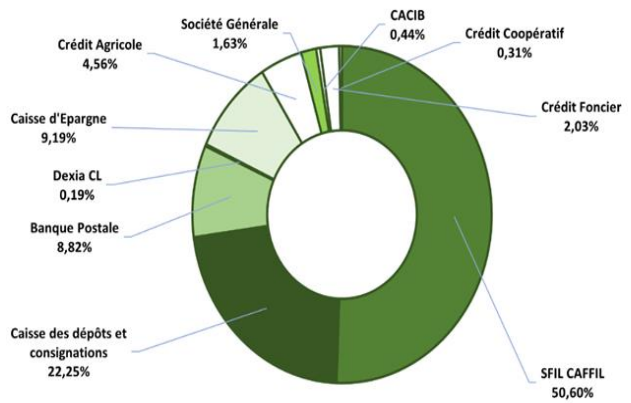
### 3-2. Les caractéristiques de la dette

L'encours de la dette de la Collectivité de Corse s'élève au 1<sup>er</sup> janvier 2023 à **997 868 329,20 M€**.

#### 3-2.1. La dette par prêteurs

La répartition de l'encours sur 10 établissements prêteurs est précisée dans le tableau et le graphique ci-dessous :

PRETEUR	Capital restant dû
BANQUE POSTALE	88 000 000,00 €
CAISSE CENTRALE DE CREDIT COOPERATIF	3 084 959,20 €
CAISSE D'EPARGNE	91 681 194,54 €
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	221 987 643,29 €
CREDIT AGRICOLE	45 470 640,86 €
CACIB	4 400 000,00 €
CREDIT FONCIER DE FRANCE	20 256 349,52 €
DEXIA CL	1 854 545,65 €
SFIL CAFFIL	504 899 662,84 €
SOCIETE GENERALE	16 233 333,30 €
<b>Total général</b>	<b>997 868 329,20 €</b>



### 3-2.2. La dette par type de risque

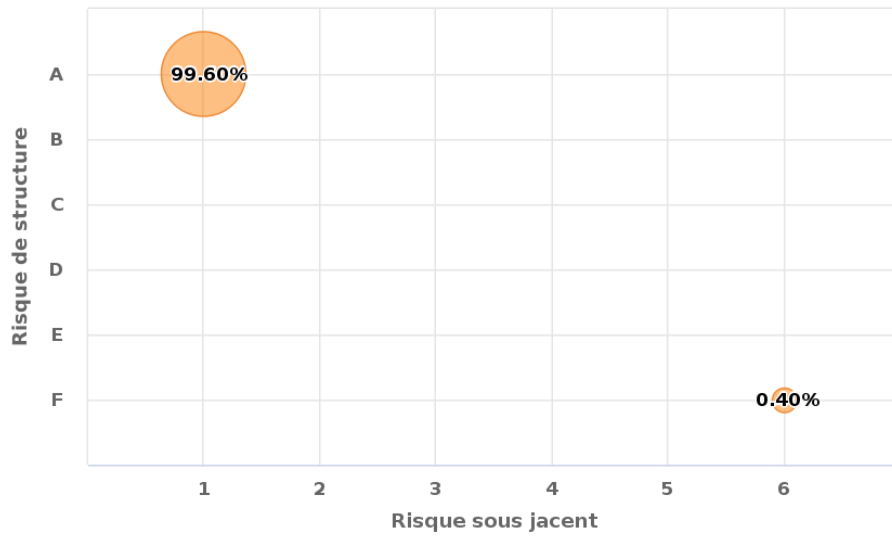
Avec la neutralisation des emprunts toxiques, réalisée à la fin de l'année 2020, la Collectivité a fait le choix de sécuriser son encours de dette aux regards des risques socio-économiques.

La Charte de bonne conduite, entre les établissements bancaires et les collectivités territoriales, a défini une double échelle de cotation des risques inhérents à la dette des collectivités. Destinée à favoriser une meilleure compréhension des produits proposés aux collectivités, la classification Gissler permet de les ranger selon une matrice à double entrée :

- Le chiffre (de 1 à 5) traduit la complexité de l'indice servant au calcul des intérêts de l'emprunt ;
- La lettre (de A à E) exprime le degré de complexité de la formule de calcul des intérêts.

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	752 467 363 €	75,41%	2,36%
Variable	48 212 500 €	4,83%	0,99%
Livret A	193 188 466 €	19,36%	1,89%
Change	4 000 000 €	0,40%	10,23%
<b>Ensemble des risques</b>	<b>997 868 329 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>2,23%</b>

Le tableau et le graphique ci-dessous cartographient les emprunts de la Collectivité de Corse en fonction de leur classification.



Cette classification permet donc d’informer du niveau de risque global pris par la Collectivité sur la totalité de son encours. Ainsi, le risque de la Collectivité de Corse est réparti pour :

- 99,60 % en A1 taux simples (fixe ou variable) sans risque ;
- 0,40 %, indexé sur des parités de change (risque élevé), ce dernier étant classé hors charte Gissler (6F).

**Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, la dette est à 99,60% A1, c’est-à-dire composée de produits non structurés et de ce fait totalement sécurisée.**

A noter que le taux de la strate A1 s’est amélioré au cours de l’année 2022 (PM le taux de risque A1 était de 98,32% au 1<sup>er</sup> janvier 2022). En effet, l’emprunt constituant 1,21% du risque global de la dette de la Collectivité est passé à un risque A1 depuis le 1<sup>er</sup> juin 2022. Il s’agissait du dernier emprunt toxique renégocié dans le protocole transactionnel signé en novembre 2020.

Les 0,40% d’emprunt restant, indexés sur un risque 6F, correspondent à un contrat, au capital restant dû de 4 M€, signé en 2007 auprès de la Caisse d’Epargne.

### 3-2.3. La durée de vie moyenne

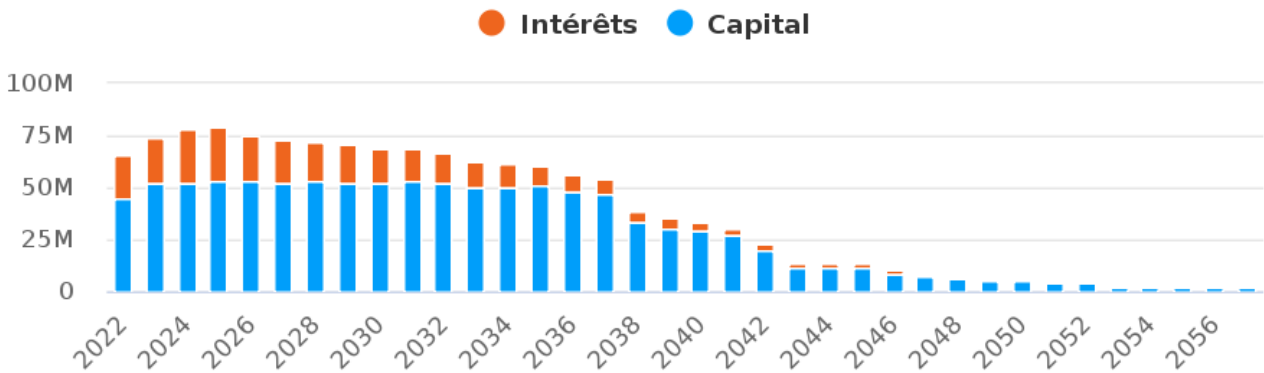
Il s'agit de la vitesse moyenne de remboursement du prêt (exprimée en année), c'est à dire la durée moyenne pondérée de remboursement du capital restant dû d'une dette, compte tenu de son amortissement. **Elle s'élève à 10 ans et 6 mois, en baisse de deux mois par rapport au 01/01/2022 (10 ans et 8 mois).**

### 3-2.4. La durée de vie résiduelle

La durée de vie résiduelle (exprimée en années) représente la moyenne pondérée des durées restantes avant l'extinction totale de chaque emprunt. **Elle s'élève à 19 ans et 6 mois, en baisse par rapport au 01/01/2022 (19 ans et 10 mois).**

### 3-2.5. Les flux de remboursement sur les exercices à venir

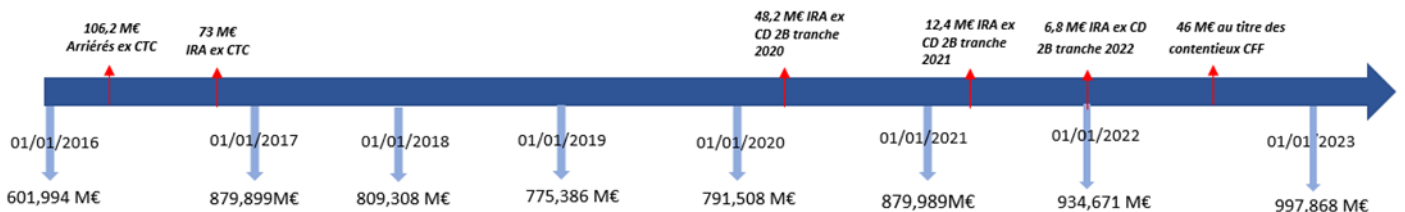
Le capital amorti atteindra son pic en 2025, le remboursement des intérêts sera dégressif comme indiqué dans les graphiques ci-dessous présentant le profil d'extinction de la dette de la Collectivité de Corse.



A stock de dette inchangé, la Collectivité de Corse devrait avoir remboursé la moitié de son stock de dette durant l'année 2032. Ainsi, le stock s'éteint à un rythme relativement lent. La dette de la Collectivité devrait arriver à maturité en 2057. La baisse entre 2037 et 2038 s'explique par l'extinction de 5 emprunts volumineux.

La courbe met également en évidence, l'impact direct de l'augmentation du livret A sur les intérêts remboursés sur les exercices 2024-2026. La part de dette de la CdC indexée sur le livret A représentant 19,36% ( pour un montant de 193,188M€), l'augmentation du livret A actée 2022 et 2023 génèrera une augmentation de l'ordre de 3M€ entre 2024 et 2026.

### La renégociation des emprunts dits « toxiques » effectuée fin 2020 a pris fin en 2022.



Le protocole de renégociation a engendré une augmentation en capital de la dette de la Collectivité de Corse à hauteur du montant des indemnités des remboursements anticipés, soit un total de 6,837 M€ en 2022. Cependant, cette renégociation a permis de diminuer le montant des intérêts que la Collectivité aurait dû acquitter au titre des emprunts structurés.

### 3-3. Catégories d'emprunt particulières

#### 3-3.1. Les contrats d'échanges (SWAP)

Un swap de taux d'intérêt (en anglais : Interest Rate Swaps ou IRS) est un produit dérivé financier, dont l'appellation officielle en français est « contrat d'échange de taux d'intérêt ». Les SWAP sont réalisés en général pour couvrir une opération risquée. Le département du Cismonte a procédé à un swap en décembre 2011 pour annuler une autre opération de swap qui comportait un taux basé sur un écart de devise et donc classé 6F. L'emprunt support est le N° 169, réalisé auprès du Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (CACIB). Les caractéristiques de cet emprunt sont un capital restant dû au 1<sup>er</sup> janvier 2023 de 12,643 M€ et au taux de Euribor 3 mois + 0,05 %. Le taux échangé est de 5,24%.

#### 3-3.2. La dette garantie

La dette garantie fait partie des engagements hors bilan. Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, la Collectivité de Corse garantit 414 emprunts pour un capital restant dû de 202 029 494 € réparti de la manière suivante :

Catégories de bénéficiaires	Montant initial	Capital restant dû	Nombre d'emprunts
OPH	125 875 679,37 €	107 620 710,57 €	236
SA HLM	67 846 197,16 €	59 229 542,22 €	125
Association	15 738 270,57 €	11 529 418,68 €	7
SEM	5 944 306,57 €	5 475 382,16 €	4
Entreprise	19 099 471,79 €	17 273 043,19 €	41
Autres (OEHC)	4 125 000,00 €	901 397,13 €	1
<b>Total</b>	<b>238 628 925,46 €</b>	<b>202 029 493,95 €</b>	<b>414</b>

## 5 - La programmation financière

Dans le prolongement du rapport des orientations budgétaires 2023, il semble indispensable de rappeler l'importance de la gestion des AP/AE et ses impacts budgétaires à court et moyen termes pour la Collectivité de Corse. Aussi, il convient de poursuivre et d'intensifier le pilotage de la gestion pluriannuelle des AP/AE afin d'éviter tout risque de déconnexion entre les montants votés, affectés, engagés et mandatés.

Cela implique nécessairement :

- Une reconduction des procédures de toilettage des AP/AE, initiées depuis les trois derniers exercices, notamment sur les stocks les plus anciens (bien souvent antérieurs à la fusion de 2018)
- Un renforcement du suivi des règles de caducité des engagements, au regard du nouveau règlement budgétaire et financier adopté en novembre 2021.
- Un dimensionnement et un plafonnement du montant des AP/AE votées annuellement par l'Assemblée de Corse au regard de la trajectoire budgétaire de la Collectivité

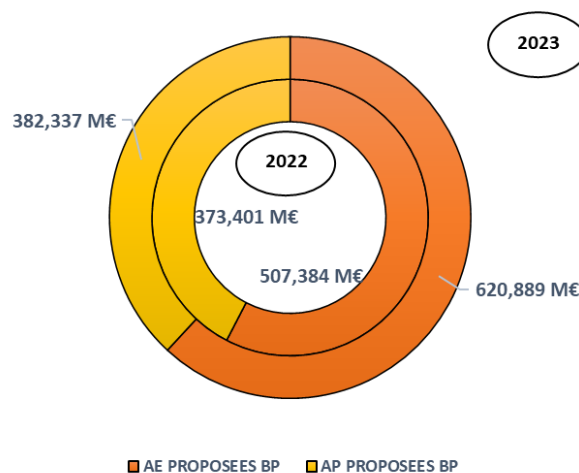
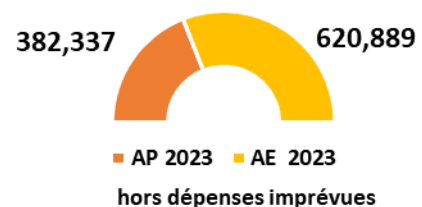
Ce pilotage permettra au Conseil Exécutif de conserver les marges de manœuvres budgétaires, nécessaires à la programmation ainsi qu'à la mise en œuvre des politiques publiques de la Collectivité de Corse.

Le montant des autorisations nouvelles proposées dans le cadre du vote du budget primitif 2023 s'établit à **1 013 226 373 €**, soit une augmentation par rapport au vote du BP 2022 de **+13,75%** (pour rappel, ce montant était de 890,786 M€).

Ce montant comprend les **10 M€** d'autorisations pour les dépenses imprévues (5 M€ en investissement et 5 M€ en fonctionnement). Les autorisations se ventilent comme suit :

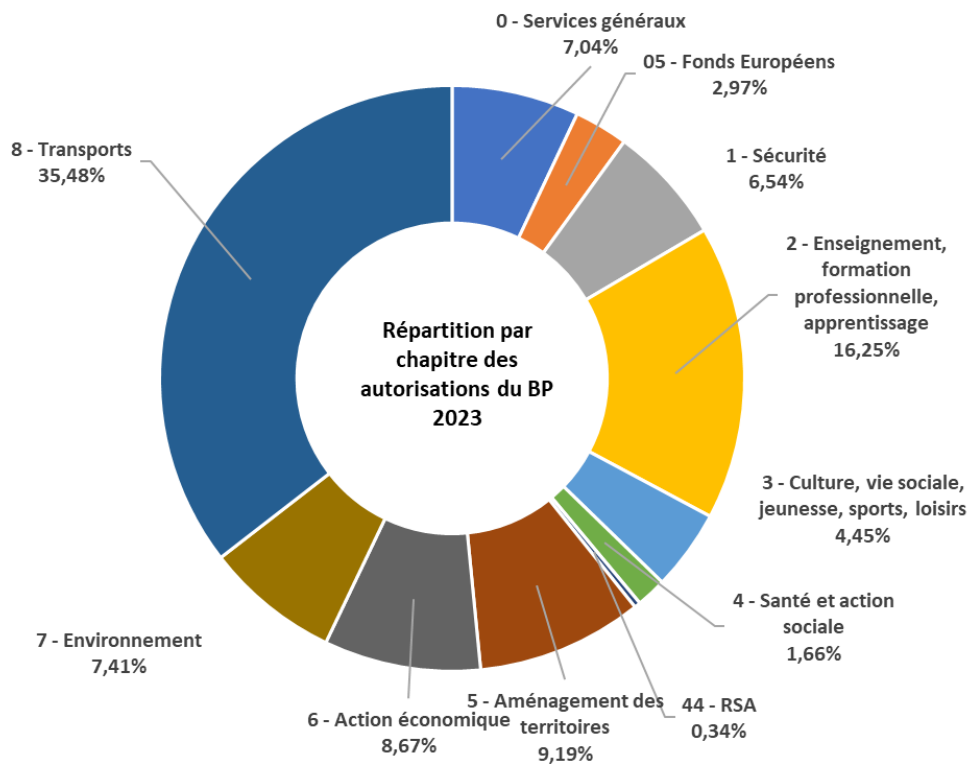
- En section d'investissement, une somme d'autorisations de programme (AP) de **382 336 924 €**, en hausse de **+2,39%** (2022 : 373,401 M€).
- En section de fonctionnement, un montant d'autorisations d'engagement (AE) de **620 889 449 €**, en hausse de **+22,37%** (2022 : 507,384 M€).

Les autorisations portées au BP 2023 (M€)



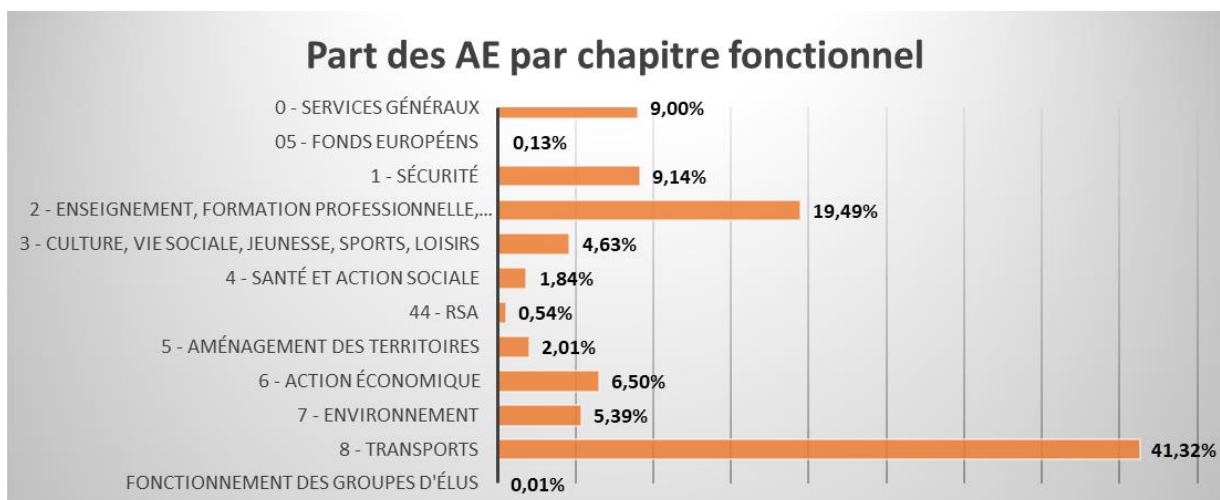
Dans les tableaux ci-dessous, sont présentées les autorisations proposées pour le BP 2023, en fonctionnement et investissement ainsi qu'un récapitulatif :

	BP 2022	BP 2023	Evol n-1
<b>Services généraux</b>	<b>44 950 000</b>	<b>70 651 000</b>	<b>57,18%</b>
<b>Fonctionnement</b>	30 780 000	55 855 500	81,47%
<b>Investissement</b>	14 170 000	14 795 500	4,41%
<b>Gestion des fonds européens</b>	<b>41 600 000</b>	<b>29 800 000</b>	<b>-28,37%</b>
<b>Fonctionnement</b>	600 000	800 000	33,33%
<b>Investissement</b>	41 000 000	29 000 000	-29,27%
<b>Sécurité</b>	<b>65 686 000</b>	<b>65 624 340</b>	<b>-0,09%</b>
<b>Fonctionnement</b>	53 786 000	56 719 340	5,45%
<b>Investissement</b>	11 900 000	8 905 000	-25,17%
<b>Enseignement, formation professionnelle, apprentissage</b>	<b>70 400 000</b>	<b>163 013 000</b>	<b>131,55%</b>
<b>Fonctionnement</b>	58 200 000	120 987 000	107,88%
<b>Investissement</b>	12 200 000	42 026 000	244,48%
<b>Culture, vie sociale, jeunesse, sports, loisirs</b>	<b>42 758 000</b>	<b>44 598 000</b>	<b>4,30%</b>
<b>Fonctionnement</b>	27 108 000	28 746 000	6,04%
<b>Investissement</b>	15 650 000	15 852 000	1,29%
<b>Santé et action sociale</b>	<b>6 697 000</b>	<b>16 695 000</b>	<b>149,29%</b>
<b>Fonctionnement</b>	3 912 000	11 445 000	192,56%
<b>Investissement</b>	2 785 000	5 250 000	88,51%
<b>RSA</b>	<b>2 200 000</b>	<b>3 370 000</b>	<b>53,18%</b>
<b>Fonctionnement</b>	2 200 000	3 370 000	53,18%
<b>Aménagement des territoires</b>	<b>95 790 980</b>	<b>92 180 596</b>	<b>-3,77%</b>
<b>Fonctionnement</b>	11 304 000	12 492 000	10,51%
<b>Investissement</b>	84 486 980	79 688 596	-5,68%
<b>Action économique</b>	<b>93 850 366</b>	<b>86 939 678</b>	<b>-7,36%</b>
<b>Fonctionnement</b>	38 910 366	40 382 850	3,78%
<b>Investissement</b>	54 940 000	46 556 828	-15,26%
<b>Environnement</b>	<b>71 398 520</b>	<b>74 378 000</b>	<b>4,17%</b>
<b>Fonctionnement</b>	31 979 500	33 439 000	4,56%
<b>Investissement</b>	39 419 020	40 939 000	3,86%
<b>Transports</b>	<b>345 379 159</b>	<b>355 901 159</b>	<b>3,05%</b>
<b>Fonctionnement</b>	248 529 159	256 577 159	3,24%
<b>Investissement</b>	96 850 000	99 324 000	2,55%
<b>Fonctionnement des groupes d'élus</b>	<b>75 600</b>	<b>75 600</b>	<b>0,00%</b>
<b>Fonctionnement</b>	75 600	75 600	0,00%
<b>Total Fonctionnement (hors dépenses imprévues)</b>	<b>507 384 625</b>	<b>620 889 449</b>	<b>22,37%</b>
<b>Total Investissement (hors dépenses imprévues)</b>	<b>373 401 000</b>	<b>382 336 924</b>	<b>2,39%</b>
<b>Dépenses imprévues</b>	<b>10 000 000</b>	<b>10 000 000</b>	
<b>Fonctionnement</b>	5 000 000	5 000 000	
<b>Investissement</b>	5 000 000	5 000 000	
<b>Total Fonctionnement</b>	<b>512 384 625</b>	<b>625 889 449</b>	<b>22,15%</b>
<b>Total Investissement</b>	<b>378 401 000</b>	<b>387 336 924</b>	<b>2,36%</b>
<b>Autorisations totales (I + F + imprévues)</b>	<b>890 785 625</b>	<b>1 013 226 373</b>	<b>13,75%</b>



### 5-1. Les autorisations d'engagement

Le montant des AE nouvelles proposées pour le BP 2023 est de **620,889 M€**, hors AE de dépenses imprévues (5 M€) :



La répartition des AE nouvelles par chapitre fonctionnel, telle que définie ci-dessus, met en exergue :

- ❖ La prééminence de la politique transports, qui concentre 41,32% des ouvertures d'autorisations (256,577 M€) et une progression des inscriptions de crédits de 3,24% par rapport au BP 2022. Cela est évidemment dû à la DCT reversée à l'Office des transports (187 M€). On retrouve également 29,638 M€ pour la politique des transports urbains, scolaires et des personnes handicapées (soit 12% du total), 28 M€ pour le ferroviaire (DSP avec les chemins de fer de la Corse) et 11,5 M€ pour les voiries.



- ❖ La politique de l'enseignement supérieur et formation professionnelle avec un montant de 120,987 M€ enregistre une augmentation de 107 % d'AE. 52% de ce total représente l'inscription de la dotation globale de fonctionnement (DGF) allouée à l'Université pour la période 21-27, soit un montant de 62,367 M€, 20% pour la formation professionnelle et 10% pour le fonctionnement courant des établissements publics locaux d'enseignement (12,450 M€).

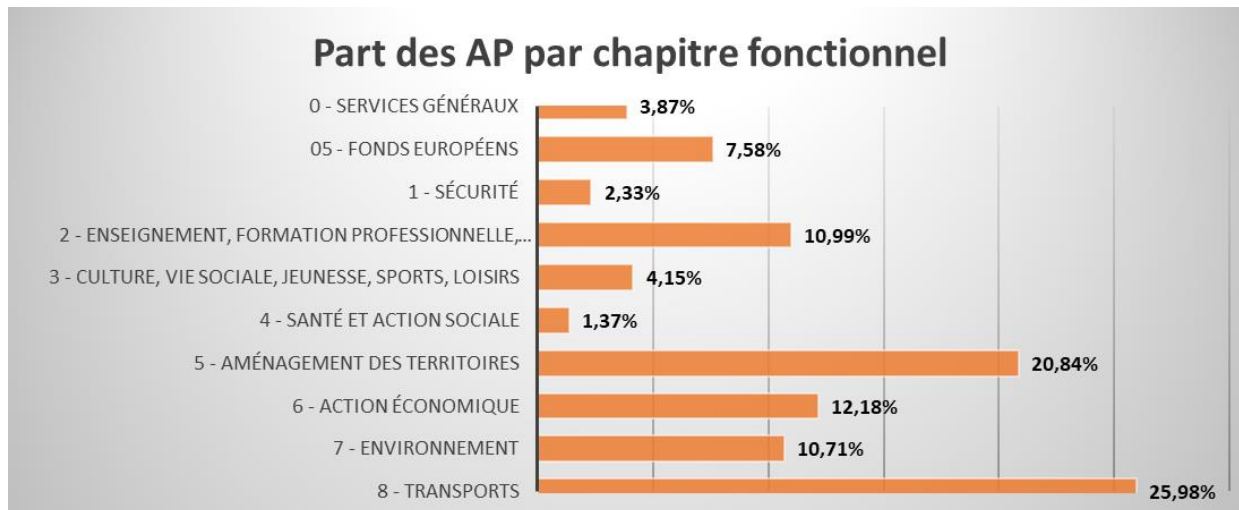
On note également une augmentation de 5% d'AE pour la langue corse avec un montant inscrit de 5,7 M€, soit +3 M€ par rapport à 2022. Ces AE sont destinées d'une part à poursuivre le soutien à l'ouverture de sites bilingues ou le soutien à l'édition pédagogique comme la convention CANOPE, et à porter les projets mettant en avant l'immersion linguistique.

Sur le volet culturel, toujours pour la langue corse, 3 M€ sont destinés à financer le fonctionnement de l'Academia di i Vagabondi, la mission d'observatoire sociolinguistique, la réalisation d'opérations de promotion de la langue corse, notamment par le soutien à la 12<sup>ème</sup> édition de « a Festa di a Lingua » et par l'organisation de Linguimondi (manifestation autour de la journée européenne des langues), le fonctionnement du Cunsigliu di a Lingua, le soutien aux actions d'équipement linguistique, notamment par un travail en collaboration avec l'Université de Corse par le biais de conventions d'application.

- ❖ La politique sécurité, qui comporte la participation de la CDC au fonctionnement des SIS pour une somme de 54,069 M€ (+4M€ par rapport à 2022).
- ❖ Les services généraux avec une ouverture de 55,855 M€ (+20 M€ par rapport à 2022), soit une hausse de 81,47% par rapport au BP 2022, contribuent au fonctionnement de notre collectivité et à l'entretien de son patrimoine, bâti et administratif. Ces AE sont destinées notamment au renouvellement de deux marchés pluriannuels importants, le premier concerne les assurances des biens et le second porte sur le nettoyage des locaux.
- ❖ L'action économique pour 40,383 M€, composés notamment des dotations de fonctionnement pour l'ODARC (11,8 M€), l'ADEC (6,9 M€), l'ATC (11,2 M€), le SMAC (3,5 M€) et les subventions d'équilibre aux budgets annexes des laboratoires d'analyses.
- ❖ L'environnement, avec les dotations de fonctionnement pour l'OEC, le PNRC (20,750 M€), l'OEHC (8,9 M€), les espaces naturels sensibles (2,7 M€).
- ❖ Pour les autres politiques, sont consacrés notamment 15 M€ pour la culture, 8,5 M€ pour le sport (CSJC, CNDS et autres), 5 M€ pour le fonctionnement de l'AUE, 11,4 M€ pour les dépenses sociales. Concernant ces dernières, il s'agit notamment du soutien aux personnes en difficulté ou en insertion (2,370M€), du renouvellement du conventionnement pour 3 années avec la MPHCC (2,412M€), de proposer un modèle de santé adapté aux spécificités de la Corse (5,4M€)

## 5-2. Les autorisations de programme

Le montant des AP nouvelles pour le budget primitif 2023 s'établit à **382,337 M€** (hors AP de dépenses imprévues d'un montant de 5 M€) :



La répartition des AP nouvelles par chapitre fonctionnel, telle que définie ci-dessus, met en exergue :

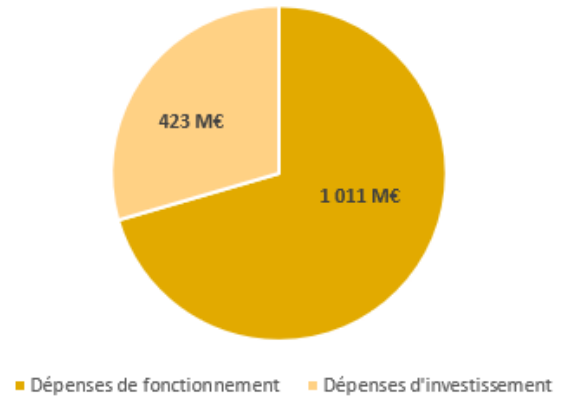
- ❖ Un quart des nouvelles ouvertures résultent des investissements prévus dans les transports pour 99,324 M€, soit une progression de 2,55% d'AP inscrites par rapport au BP 2022 : 87% concerne la voirie (86,5 M€), 6,8 M€ pour les aéroports, 5 M€ pour le réseau ferroviaire et 1 M€ pour les ports.
- ❖ Pour la politique de l'aménagement des territoires, 79,689 M€ sont proposés à ce BP : 30% aux dotations communales/intercommunales, 18% pour l'habitat logement, 13% pour le réseau haut débit, 10% pour le comité de massif, 10% pour le fonds de territorialisation, 9,4% pour le fonds de solidarité territorial.
- ❖ L'action économique, avec 46,557 M€ répartis entre les actions de l'ADEC (46%), l'ODARC (39%), l'ATC (11%) et les actions forestières (4%).
- ❖ L'enseignement supérieur pour 42,026 M€ enregistre une hausse d'ouverture d'AP de 244% en raison notamment de l'inscription de la dotation globale d'investissement (DGI) allouée à l'Université pour la période 21-27, soit un montant de 23 005 500 € représentant 55% du montant des AP demandées sur ce secteur, et des investissements dans les EPLE (35%).
- ❖ La politique environnementale pour 40,939 M€ avec les travaux réalisés par l'Office d'équipement hydraulique sous maîtrise d'ouvrage OEHC (49%), l'AEP/assainissement (22%), l'OEC (14%) et l'AUE (8%).
- ❖ Pour les autres politiques, les montants les plus significatifs se portent sur les fonds européens (29M€) dans le cadre de la fin de programmation du PO FEDER 2014-2020, l'investissement pour les SIS (8,155 M€), 6M€ pour la culture et 5,4 M€ pour le patrimoine, 13,150 M€ pour les investissements dans le patrimoine bâti de la CDC et son parc informatique.

## 6 - Les dépenses de la Collectivité de Corse

Le montant des dépenses réelles proposées au BP 2023 s'établit à **1,434 Md€** soit une diminution de **2,32 %** par rapport au BP 2022 (PM : 1,468 Mds €). Elles sont réparties entre sections comme suit :

- En fonctionnement : **1,011 Md€** au BP 2023, contre 1,076 M€ en 2022, soit une baisse de **-6,03 %**.
- En investissement : **423,457 M€** au BP 2023, contre 392,223 M€ en 2022 soit une augmentation de **7,96 %** par rapport au BP 2022.

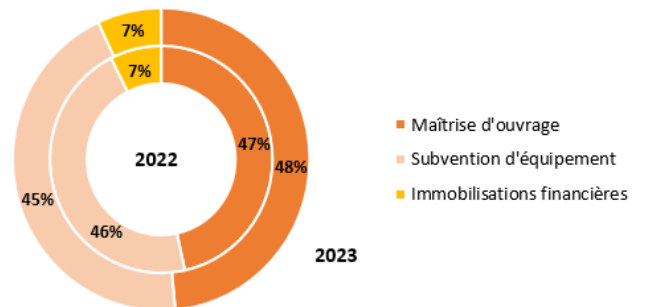
Les dépenses inscrites au BP 2023



Le montant des dépenses structurantes d'investissement, hors dette, s'établit à **371,027 M€**, réparti comme suit :

- 48 % sous maîtrise d'ouvrage (47% en 2022),
- 45 % subventions d'équipement (46% en 2022),
- 7 % immobilisations financières.

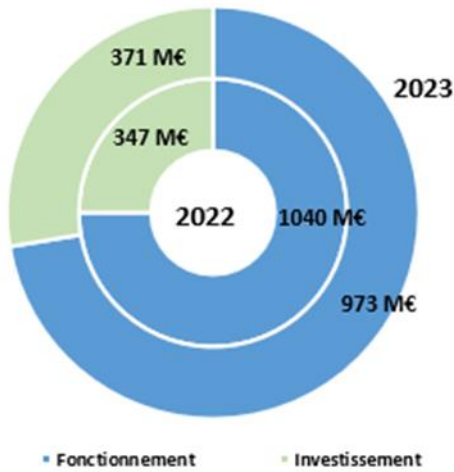
Les dépenses réelles ventilées d'investissement



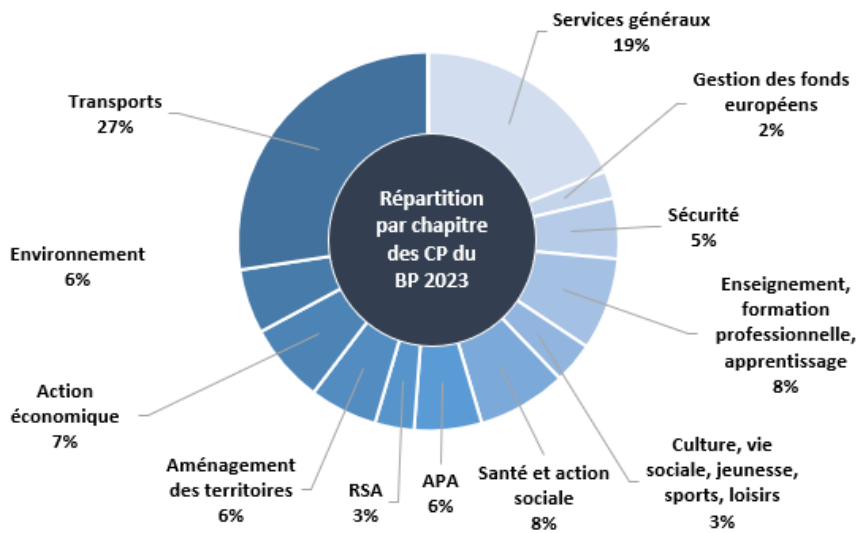
## 6-1. Présentation par chapitre fonctionnel des dépenses réelles ventilées

La présente partie propose une photographie de l'évolution des dépenses réelles ventilées par chapitre fonctionnel.

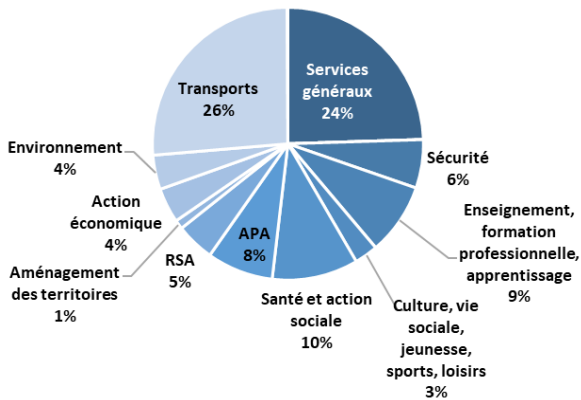
Présentation des crédits de paiement par chapitre fonctionnel			
	CP proposés BP 2022	CP proposés BP 2023	Evol n-1
<b>Services généraux</b>	<b>251 836 809,00</b>	<b>255 098 944,00</b>	<b>1,30%</b>
Fonctionnement	233 966 809,00	238 254 944,00	1,83%
Investissement	17 870 000,00	16 844 000,00	-5,74%
	<b>CP proposés BP 2022</b>	<b>CP proposés BP 2023</b>	<b>Evol n-1</b>
<b>Gestion des fonds européens</b>	<b>20 400 000,00</b>	<b>31 280 000,00</b>	<b>53,33%</b>
Fonctionnement	400 000,00	230 000,00	-42,50%
Investissement	20 000 000,00	31 050 000,00	55,25%
	<b>CP proposés BP 2022</b>	<b>CP proposés BP 2023</b>	<b>Evol n-1</b>
<b>Sécurité</b>	<b>64 467 627,00</b>	<b>69 508 340,00</b>	<b>7,82%</b>
Fonctionnement	52 897 777,00	55 819 340,00	5,52%
Investissement	11 569 850,00	13 689 000,00	18,32%
	<b>CP proposés BP 2022</b>	<b>CP proposés BP 2023</b>	<b>Evol n-1</b>
<b>Enseignement, formation professionnelle, apprentissage</b>	<b>103 586 000,00</b>	<b>106 022 487,00</b>	<b>2,35%</b>
Fonctionnement	82 187 000,00	82 965 487,00	0,95%
Investissement	21 399 000,00	23 057 000,00	7,75%
	<b>CP proposés BP 2022</b>	<b>CP proposés BP 2023</b>	<b>Evol n-1</b>
<b>Culture, vie sociale, jeunesse, sports, loisirs</b>	<b>42 694 901,00</b>	<b>47 073 000,00</b>	<b>10,25%</b>
Fonctionnement	25 228 901,00	27 208 000,00	7,84%
Investissement	17 466 000,00	19 865 000,00	13,74%
	<b>CP proposés BP 2022</b>	<b>CP proposés BP 2023</b>	<b>Evol n-1</b>
<b>Santé et action sociale</b>	<b>97 627 815,00</b>	<b>102 100 016,00</b>	<b>4,58%</b>
Fonctionnement	96 582 245,00	99 970 016,00	3,51%
Investissement	1 045 570,00	2 130 000,00	103,72%
	<b>CP proposés BP 2022</b>	<b>CP proposés BP 2023</b>	<b>Evol n-1</b>
<b>APA</b>	<b>69 181 400,00</b>	<b>77 029 431,00</b>	<b>11,34%</b>
Fonctionnement	69 181 400,00	77 029 431,00	11,34%
	<b>CP proposés BP 2022</b>	<b>CP proposés BP 2023</b>	<b>Evol n-1</b>
<b>RSA</b>	<b>47 742 200,00</b>	<b>44 612 164,00</b>	<b>-6,56%</b>
Fonctionnement	47 742 200,00	44 612 164,00	-6,56%
	<b>CP proposés BP 2022</b>	<b>CP proposés BP 2023</b>	<b>Evol n-1</b>
<b>Aménagement des territoires</b>	<b>83 287 130,00</b>	<b>77 706 485,00</b>	<b>-6,70%</b>
Fonctionnement	11 195 642,00	10 489 570,00	-6,31%
Investissement	72 091 488,00	67 216 915,00	-6,76%
	<b>CP proposés BP 2022</b>	<b>CP proposés BP 2023</b>	<b>Evol n-1</b>
<b>Action économique</b>	<b>89 898 966,00</b>	<b>91 417 850,00</b>	<b>1,69%</b>
Fonctionnement	38 670 366,00	40 262 850,00	4,12%
Investissement	51 228 600,00	51 155 000,00	-0,14%
	<b>CP proposés BP 2022</b>	<b>CP proposés BP 2023</b>	<b>Evol n-1</b>
<b>Environnement</b>	<b>68 648 501,00</b>	<b>74 051 288,00</b>	<b>7,87%</b>
Fonctionnement	37 916 040,00	39 636 203,00	4,54%
Investissement	30 732 461,00	34 415 085,00	11,98%
	<b>CP proposés BP 2022</b>	<b>CP proposés BP 2023</b>	<b>Evol n-1</b>
<b>Transports</b>	<b>446 851 159,00</b>	<b>367 425 159,00</b>	<b>-17,77%</b>
Fonctionnement	343 537 159,00	255 399 159,00	-25,66%
Investissement	103 314 000,00	112 026 000,00	8,43%
	<b>CP proposés BP 2022</b>	<b>CP proposés BP 2023</b>	<b>Evol n-1</b>
<b>Fonctionnement des groupes d'élus</b>	<b>763 142,00</b>	<b>763 142,00</b>	<b>0,00%</b>
Fonctionnement	763 142,00	763 142,00	0,00%
<b>Dépenses totales (I et F)</b>	<b>1 386 985 650,00</b>	<b>1 344 088 306,00</b>	<b>-3,09%</b>
<b>Total Fonctionnement</b>	<b>1 040 268 681,00</b>	<b>972 640 306,00</b>	<b>-6,50%</b>
<b>Total Investissement</b>	<b>346 716 969,00</b>	<b>371 448 000,00</b>	<b>7,13%</b>



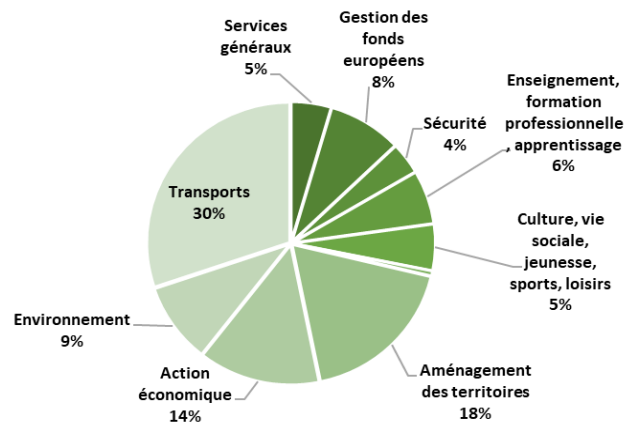
L'augmentation en valeur des dépenses réelles ventilées d'investissement (371M€ en 2023 pour 347M€ en 2022) se traduit aussi par une hausse en proportion du total des dépenses réelles ventilées (28% en 2023 pour 25% au BP2022).



Répartition des dépenses de fonctionnement du BP 2023



Répartition des dépenses d'investissement du BP 2023



## 6-1.1. Services généraux

**Les chiffres clés : 255,099 M€** de dépenses inscrites / représentant **18,98 %** des dépenses réelles ventilées avec une part de **24,50 %** en section de fonctionnement et de **4,53 %** en section d'investissement / une évolution des dépenses de **1,30 %** par rapport au BP 2022.

**En section de fonctionnement :**

	CPF 2022	CPF 2023	Evol n-1
<b>Services généraux</b>			
<b>Politique 0.A - Structurer l'administration territoriale</b>	<b>196 752 095</b>	<b>201 365 839</b>	<b>2,34%</b>
Compétence 612 - Communication	1 870 000	1 520 000	-18,72%
Compétence 616 - Ressources humaines	194 882 095	199 845 839	2,55%
<b>Politique 0.B - Assurer le fonctionnement, la compatibilité et la sécurisation des systèmes d'information</b>	<b>8 000 000</b>	<b>7 000 000</b>	<b>-12,50%</b>
Compétence 614 - Systèmes d'information	8 000 000	7 000 000	-12,50%
<b>Politique 0.C - Élaborer un budget dans un cadre harmonisé</b>	<b>1 410 800</b>	<b>1 000 000</b>	<b>-29,12%</b>
Compétence 613 - Finances	1 410 800	1 000 000	-29,12%
<b>Politique 0.D - Amorcer la structuration des grandes politiques par l'élaboration d'orientations et de feuilles de route</b>	<b>4 745 605</b>	<b>4 931 605</b>	<b>3,92%</b>
Compétence 611 - Fonctionnement des instances	4 745 605	4 931 605	3,92%
<b>Politique 0.E - Mettre en place les procédures, les règlements et les outils nécessaires</b>	<b>21 650 309</b>	<b>21 875 000</b>	<b>1,04%</b>
Compétence 615 - Moyens généraux	18 750 309	18 720 000	-0,16%
Compétence 617 - Bâtiments	2 900 000	3 155 000	8,79%
<b>Politique 0.F - Jeter les bases d'une administration innovante capable de relever les défis du XXIème siècle</b>	<b>547 000</b>	<b>380 000</b>	<b>-30,53%</b>
Compétence 618 - Innovation	547 000	380 000	-30,53%
<b>Politique V - Améliorer les équipements structurants et l'offre de services</b>	<b>547 000</b>	<b>292 500</b>	<b>-100,00%</b>
Compétence 121 - Réseau THD	547 000	292 500	-100,00%
<b>Politique VII.A - La programmation et la gestion des fonds européens</b>	<b>235 000</b>	<b>145 000</b>	<b>-38,30%</b>
Compétence 231 - Fonds européens	165 000	75 000	-54,55%
Compétence 232 - Subvention globale	70 000	70 000	0,00%
<b>Politique VII.B - La coopération territoriale</b>	<b>481 000</b>	<b>1 125 000</b>	<b>133,89%</b>
Compétence 221 - Coopération décentralisée	481 000	1 125 000	133,89%
<b>Politique VII.C - Les relations méditerranéennes, européennes et internationales</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>#DIV/0!</b>
Compétence 222 - Coopération internationale	0	0	#DIV/0!
<b>Politique II.E - Le sport et la jeunesse</b>	<b>145 000</b>	<b>140 000</b>	<b>1,83%</b>
Compétence 452 - Jeunesse	145 000	140 000	-3,45%
<b>Total général</b>	<b>233 966 809</b>	<b>238 254 944</b>	<b>1,83%</b>

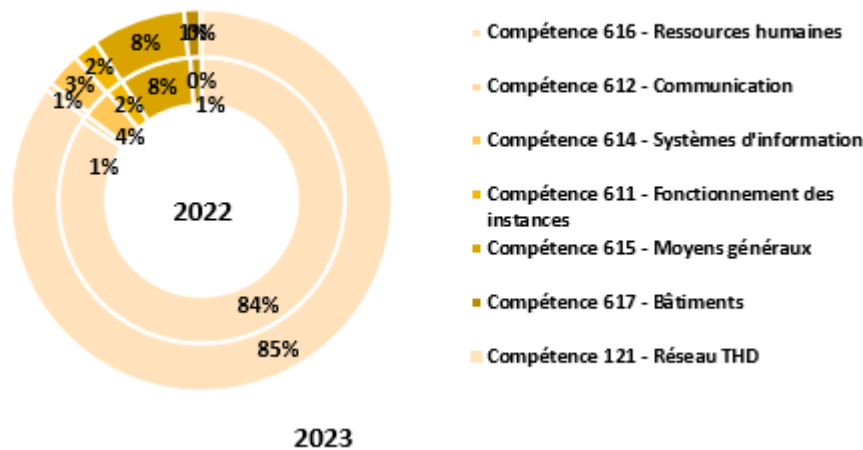
La part la plus importante des crédits inscrits sur ce chapitre, soit 84,52% concerne les frais de personnel de la Collectivité. Il est à noter que, conformément à la réglementation en vigueur, certaines dépenses de personnel sont rattachées à d'autres chapitres budgétaires, à savoir l'enseignement (ATTEE), le social (assistants familiaux), l'APA, le RSA et l'environnement (personnel ENS).

Concernant le chapitre fonctionnel « 930 », il est à noter que la grande majorité des rémunérations des agents de la CdC y sont imputées.

La variation de BP à BP s'élève à environ 4M964€. Cette augmentation est quasi identique si l'on analyse les consommations 2022 et les prévisions budgétaires 2023.

En effet, les crédits dédiés au chapitre fonctionnel 930 ont augmenté de 4M845€ entre les consommations 2022 et les demandes inscrites au présent exercice. Cette enveloppe doit permettre principalement d'absorber l'effet report du point d'indice à hauteur de 2M350€, la revalorisation du budget action sociale pour 400 000€ et des frais de déplacement pour 200 000€, 1M620€ de GVT positif (CAP incluse), le delta entre le coût des recrutements pour 6M230€ qui est principalement compensé par le GVT négatif qui s'élève à 5M995€.

Sont également rattachés aux « services généraux », les frais de structure qui, avec un montant de 30,395 M€, représentent 12,76 % des dépenses du chapitre. Ils regroupent essentiellement les dépenses d'administration générale (18,720 M€), d'informatique (7 M€), les travaux et la mise en sécurité des bâtiments administratifs (3,155 M€) ainsi que les frais de communication (1,520 M€).



### En section d'investissement :

	CPI 2022	CPI 2023	Evol n-1
<b>Services généraux</b>			
<b>Politique 0.A - Structurer l'administration territoriale</b>	<b>380 000</b>	<b>399 000</b>	<b>5,00%</b>
Compétence 616 - Ressources humaines	380 000	399 000	5,00%
<b>Politique 0.B - Assurer le fonctionnement, la compatibilité et la sécurisation des systèmes d'information</b>	<b>5 000 000</b>	<b>4 461 000</b>	<b>-10,78%</b>
Compétence 614 - Systèmes d'information	5 000 000	4 461 000	-10,78%
<b>Politique 0.E - Mettre en place les procédures, les règlements et les outils nécessaires</b>	<b>12 490 000</b>	<b>11 916 000</b>	<b>-4,60%</b>
Compétence 615 - Moyens généraux	7 250 000	7 000 000	-3,45%
Compétence 617 - Bâtiments	5 240 000	4 916 000	-6,18%
<b>Politique V - Améliorer les équipements structurants et l'offre de services</b>	<b>0</b>	<b>68 000</b>	
Compétence 121 - Réseau THD	0	68 000	
<b>Total général</b>	<b>17 870 000</b>	<b>16 844 000</b>	<b>-5,74%</b>

Les crédits inscrits au BP 2023 à hauteur de 16,844 M€ sont principalement destinés à l'achat de matériels techniques et de mobiliers, aux études et aux travaux d'aménagement, de mise en sécurité et d'entretien des bâtiments administratifs (11,916 M€). L'informatique représente également un poste de dépenses important qui se situe à 4,461 M€.



### 6-1.2. Gestion des fonds européens

**Les chiffres clés :** 31,280 M€ de dépenses inscrites / représentant 2,33 % des dépenses réelles ventilées avec une part de 8,36 % en section d'investissement / une évolution sensible des dépenses de 53,33 % par rapport au BP 2022.

Ce chapitre regroupe les flux financiers que la Collectivité reçoit de l'Union Européenne en tant qu'autorité de gestion des fonds européens de la programmation 2014-2020 et qu'elle reverse aux porteurs de projets. Les crédits relatifs aux opérations sous maîtrise d'ouvrage, cofinancées par des fonds européens, apparaissent dans les chapitres fonctionnels ad hoc.

#### En section de fonctionnement :

	CPF 2022	CPF 2023	Evol n-1
<b>Gestion des fonds européens</b>			
<b>Politique VII.A - La programmation et la gestion des fonds</b>	<b>400 000</b>	<b>230 000</b>	<b>-42,50%</b>
Compétence 232 - Subvention globale	400 000	230 000	-42,50%
<b>Dépenses totales</b>	<b>400 000</b>	<b>230 000</b>	<b>-42,50%</b>

Les dépenses inscrites en fonctionnement concernent soit des remboursements à des porteurs de projets sollicitant des subventions au titre du Fonds Social Européen, soit des crédits d'assistance. Les projets en fonctionnement sont majoritairement financés par du FSE qui a pour objectifs de réduire les écarts de développement existants entre les régions de l'UE et de promouvoir une croissance durable, intelligente et inclusive dans ces territoires.

#### En section d'investissement :

	CPI 2022	CPI 2023	Evol n-1
<b>Gestion des fonds européens</b>			
<b>Politique VII.A - La programmation et la gestion des fonds</b>	<b>20 000 000</b>	<b>31 050 000</b>	<b>55,25%</b>
Compétence 232 - Subvention globale	20 000 000	31 050 000	55,25%
<b>Dépenses totales</b>	<b>20 000 000</b>	<b>31 050 000</b>	<b>55,25%</b>

20 M€ des dépenses inscrites sont destinées à financer les demandes de subvention, au titre du Fonds européen de développement régional, portées par des bénéficiaires externes à la Collectivité de Corse. Ce fonds a pour vocation de renforcer la cohésion économique et sociale dans l'Union européenne en corrigeant les déséquilibres



entre ses régions. L'année 2023 sera consacrée à la finalisation de la programmation FEDER-FSE 2014-2020 et à la certification des dépenses rattachées aux opérations programmées. Il s'agit d'un exercice charnière qui doit permettre de clôturer les programmes en cours et de démarrer la prochaine programmation approuvée le 4/12/2022 par la Commission Européenne. Une montée en charge progressive du Programme Opérationnel FEDER FSE 2021-2027 est prévue avec un séminaire de présentation au premier semestre 2023 et le lancement des premiers appels à projets au 2ème semestre.

10,550 M€ sont consacrés à la poursuite du déploiement de l'Axe REACT EU. Ciblants les mesures à court terme et rédigé en lien avec le Plan « Salvezza à Rilanciu », cet instrument mobilisable sur 3 ans abonde les crédits affectés au PO FEDER FSE 2014-2020 pour faire face aux conséquences de la crise sanitaire. Il intervient ainsi sur des secteurs stratégiques pour la Corse, parmi lesquels le tourisme, la santé, l'aide aux entreprises et à l'emploi ainsi que la transition écologique et digitale. Les opérations financées sur ce programme budgétaire sont instruites par les services instructeurs de la Collectivité de Corse, de ses Agences et Offices. Elles font l'objet d'un avis du Comité régional de programmation des aides (COREPA) en tant que comité de sélection puis d'une programmation par le Conseil Exécutif de Corse. Un recensement des opérations pouvant obtenir un cofinancement REACT EU a été effectué. Les opérations éligibles sont connues au fur et mesure de la finalisation des rapports d'instruction par les services et de l'inscription à l'ordre du jour du COREPA.

### 6-1.3. Sécurité

**Les chiffres clés : 69,508 M€** de dépenses inscrites / représentant **5,17 %** des dépenses réelles ventilées avec une part de **5,74 %** en section de fonctionnement et de **3,69 %** en section d'investissement / une évolution des dépenses de **7,82 %** par rapport au BP 2022.

#### En section de fonctionnement :

	CPF 2022	CPF 2023	Evol n-1
<b>Sécurité</b>			
<b>Politique IV.D - La prévention contre les incendies et la forêt</b>	<b>52 897 777</b>	<b>55 819 340</b>	<b>5,52%</b>
Compétence 317 - Prévention contre les incendies	52 897 777	55 819 340	5,52%
<b>Dépenses totales</b>	<b>52 897 777</b>	<b>55 819 340</b>	<b>5,52%</b>

Les dotations aux Services d'Incendie et de Secours du Cismonte et du Pumonti représentent le poste de dépenses principal de ce chapitre, à savoir 94 %. La subvention versée à l'Entente pour la forêt méditerranéenne, les charges relatives à l'entretien des véhicules ainsi que la mise en œuvre d'actions de surveillance et de prévention des incendies constituent les autres dépenses prévues au titre de la compétence « Sécurité ».

#### En section d'investissement :

	CPI 2022	CPI 2023	Evol n-1
<b>Sécurité</b>			
<b>Politique IV.D - La prévention contre les incendies et la forêt</b>	<b>11 569 850</b>	<b>13 689 000</b>	<b>18,32%</b>
Compétence 317 - Prévention contre les incendies	11 569 850	13 689 000	18,32%
<b>Dépenses totales</b>	<b>11 569 850</b>	<b>13 689 000</b>	<b>18,32%</b>

Les crédits inscrits à hauteur de 13,689 M€ sont des subventions versées aux SIS, destinées à participer au renouvellement de véhicules d'incendie et de secours, aux travaux de réhabilitation de casernes, au renouvellement de matériels de secours ainsi que de matériels informatiques et de télécommunications.

#### 6-1.4. Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

**Les chiffres clés : 106,022 M€** de dépenses inscrites / représentant **7,89 %** des dépenses réelles ventilées avec une part de **8,53 %** en section de fonctionnement et de **6,21 %** en section d'investissement / une évolution des dépenses de **2,35%** par rapport au BP 2022.

**En section de fonctionnement :**

	CPF 2022	CPF 2023	Evol n-1
<b>Enseignement, formation professionnelle, apprentissage</b>			
<b>Politique 0.A - Structurer l'administration territoriale</b>	<b>25 091 000</b>	<b>25 306 487</b>	<b>0,86%</b>
Compétence 616 - Ressources humaines	25 091 000	25 306 487	0,86%
<b>Politique II.A - L'enseignement et la formation</b>	<b>55 596 000</b>	<b>55 659 000</b>	<b>0,11%</b>
Compétence 411 - Enseignement supérieur, recherche	22 016 000	24 516 295	11,36%
Compétence 412 - Enseignement primaire et secondaire	10 250 000	10 670 000	4,10%
Compétence 421 - Formation professionnelle et apprentissage	22 500 000	19 500 000	-13,33%
Compétence 461 - Orientations	830 000	972 705	17,19%
<b>Politique II.B - La langue corse</b>	<b>1 500 000</b>	<b>2 000 000</b>	<b>33,33%</b>
Compétence 431 - Langue corse	1 500 000	2 000 000	33,33%
<b>Dépenses totales</b>	<b>82 187 000</b>	<b>82 965 487</b>	<b>0,95%</b>

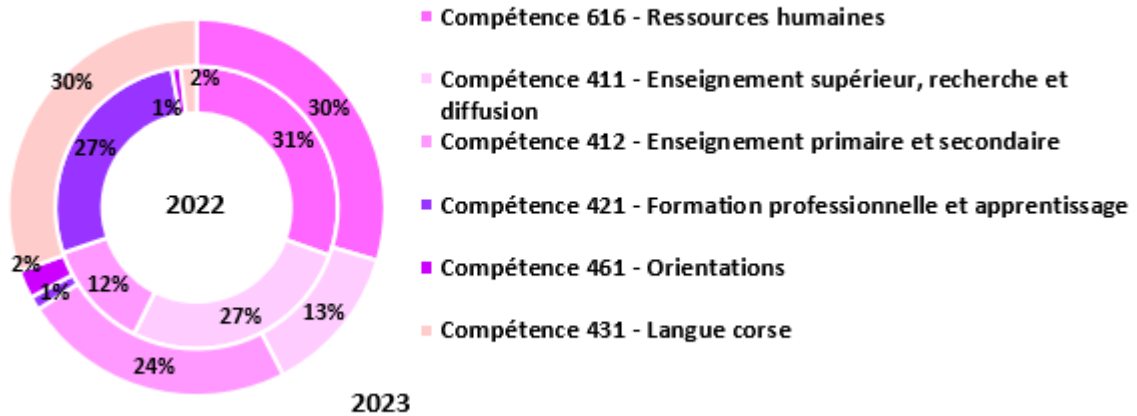
La ventilation des dépenses inscrites au présent budget met en évidence la part prépondérante des crédits mobilisés au titre de l'enseignement secondaire (près de 45 %), avec notamment la rémunération des personnels ATTEE et les dotations versées aux collèges et lycées.

La chapitre fonctionnel 932 prend en charge les dépenses relatives à la rémunération des agents techniques des établissements d'enseignement. Si de BP à BP les CPF sont stables, il est à noter que comparativement aux consommations les inscriptions budgétaires connaîtraient une baisse. En effet, depuis le déclin de la crise sanitaire, les recours au remplacement d'agent absent et faisant face à des surcroûts d'activité est en déclin. Il est donc escompté de réduire la masse salariale sur 2023 d'environ 200 000€. Cet objectif fait et fera l'objet d'un contrôle mensuel afin de vérifier si cette inscription ne doit pas être revue.

Les deux autres postes de dépenses les plus significatifs sont constitués par la formation professionnelle (24 %), dont l'essentiel des crédits est consacré au Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences 2019-2022 (financement AFPA et marchés publics), et par l'enseignement supérieur et la recherche (30 %), avec notamment les aides versées à l'Université de Corse au travers de la mise en œuvre de la nouvelle convention tripartite Collectivité de Corse-État-Université de Corse 2023-2027.

Les crédits inscrits pour la formation et l'enseignement de la langue Corse, soit 2M€, sont en hausse de +33% par rapport au BP 2022 ; ils sont destinés d'une part à poursuivre le soutien à l'ouverture de sites bilingues ou le soutien à l'édition pédagogique comme la convention CANOPE, et à porter les projets mettant en avant l'immersion linguistique.

Au-delà du financement des opérations dédiées à l'enseignement de la langue, des crédits complémentaires sont destinés au déploiement d'un volet sociétal selon les orientations votées en décembre dernier par l'Assemblée de Corse.

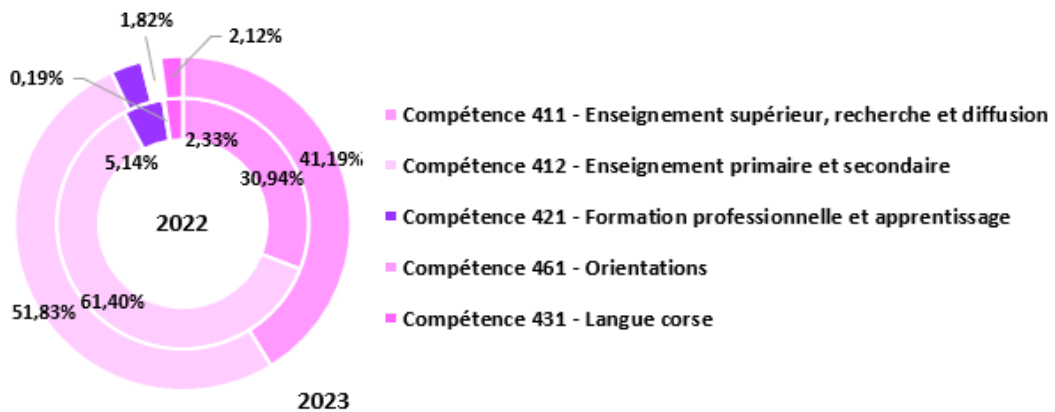


**En section d'investissement :**

	CPI 2022	CPI 2023	Evol n-1
<b>Enseignement, formation professionnelle, apprentissage</b>			
<b>Politique II.A - L'enseignement et la formation</b>	<b>20 900 000</b>	<b>22 567 500</b>	<b>7,98%</b>
Compétence 411 - Enseignement supérieur, recherche et diffusion	6 620 000	9 497 100	<b>43,46%</b>
Compétence 412 - Enseignement primaire et secondaire	13 140 000	11 950 000	-9,06%
Compétence 421 - Formation professionnelle et apprentissage	1 100 000	700 000	-36,36%
Compétence 461 - Orientations	40 000	420 400	951,00%
<b>Politique II.B - La langue corse</b>	<b>499 000</b>	<b>489 500</b>	<b>-1,90%</b>
Compétence 431 - Langue corse	499 000	489 500	-1,90%
<b>Dépenses totales</b>	<b>21 399 000</b>	<b>23 057 000</b>	<b>7,75%</b>

La part la plus importante des crédits budgétés, soit 52 %, est réservée à l'enseignement secondaire. Ainsi, 11,950 M€ sont destinés au financement des opérations de réhabilitation, de rénovation, d'amélioration de la performance énergétique, de mises aux normes des cuisines scolaires, et d'équipements sportifs des collèges et lycées.

L'enveloppe réservée à la compétence « enseignement supérieur » s'élève à 9,497 M€. Elle est destinée au financement des actions conduites dans le cadre des 4<sup>ème</sup> (2018-2022) et 5<sup>ème</sup> (2023-2027) conventions tripartites « Etat – Université de Corse – Collectivité de Corse ».



## 6-1.5. Culture, vie sociale, jeunesse, sport

**Les chiffres clés : 47,073 M€ de dépenses inscrites / représentant 3,50 % des dépenses réelles ventilées avec une part de 2,80 % en section de fonctionnement et de 5,35 % en section d'investissement / des dépenses en augmentation de 10,25 % par rapport au BP 2022.**

**En section de fonctionnement :**

	CPF 2022	CPF 2023	Evol n-1
<b>Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs</b>			
<b>Politique II.B - La langue corse</b>	<b>400 000,00</b>	<b>500 000,00</b>	<b>25,00%</b>
Compétence 431 - Langue corse	400 000,00	500 000,00	25,00%
<b>Politique II.C - La culture</b>	<b>14 696 101,00</b>	<b>15 618 000,00</b>	<b>6,27%</b>
Compétence 442 - Culture	12 929 001,00	13 710 000,00	6,04%
Compétence 443 - Les musées, archives, BDP, centres cultures et	1 767 100,00	1 908 000,00	7,97%
<b>Politique II.D - Le patrimoine</b>	<b>2 400 800,00</b>	<b>2 540 000,00</b>	<b>5,80%</b>
Compétence 441 - Patrimoine	2 400 800,00	2 540 000,00	5,80%
<b>Politique II.E - Le sport et la jeunesse</b>	<b>7 627 000,00</b>	<b>8 450 000,00</b>	<b>10,79%</b>
Compétence 451 - Sports	6 750 000,00	7 700 000,00	14,07%
Compétence 452 - Jeunesse	877 000,00	750 000,00	-14,48%
<b>Politique II.F - Egalité femmes hommes</b>	<b>105 000,00</b>	<b>100 000,00</b>	<b>-4,76%</b>
Compétence 471 - Egalité femmes hommes	105 000,00	100 000,00	-4,76%
<b>Dépenses totales</b>	<b>25 228 901,00</b>	<b>27 208 000,00</b>	<b>7,84%</b>

Plus de 57 % des crédits inscrits sur ce chapitre sont dédiés au financement de la culture. Les opérations sont destinées à promouvoir la diversité culturelle, à soutenir la création, à s'attacher à diversifier les publics à travers l'action culturelle et l'éducation artistique. Ils sont nécessaires à la mise en œuvre de la politique adoptée en 2017 par l'Assemblée de Corse fixant un nouveau cadre de l'action culturelle, organisé autour de 4 axes majeurs : *ingrandà incù a cultura, sviluppa a creazione, fà vede e fà cunosce a creazione in ogni lochi è aldilà, intreprende ind'è a cultura.*

31 % du montant des crédits de ce chapitre, soit 8,450 M€, sont destinés à la mise en œuvre d'actions en faveur du sport et de la jeunesse. Indispensables au soutien des ligues, clubs et comités sportifs, ils permettent également de financer le Centre du Sport et de la Jeunesse Corse (CSJC), l'organisation de manifestations sportives et contribuent à soutenir les sportives et sportifs de haut niveau. Enfin, une large part est consacrée à la mise en œuvre du « Pattu di a Ghjuventù », qui, en plaçant les jeunes au cœur du dispositif, symbolise la priorité donnée par le Conseil exécutif à l'ensemble des politiques sectorielles menées par la Collectivité de Corse en direction des jeunes. Une autre part est quant à elle dédiée aux politiques spécifiques de l'action jeunesse.

Les enveloppes consacrées aux actions en faveur du patrimoine et de la langue corse en augmentation, représentent une part respective de 9,33 % et 1,84 %.

S'agissant de la langue corse, les crédits inscrits sur ce programme s'élèvent à 0,500 M€, soit une augmentation de 25% par rapport au BP 2022. Ils sont destinés à financer notamment le fonctionnement de l'Academia di i Vagabondi, la mission d'observatoire sociolinguistique, la réalisation d'opérations de promotion de la langue corse notamment par le soutien à la 12<sup>ème</sup> édition de « a Festa di a Lingua » et par l'organisation de Linguimondi (manifestation autour de la journée européenne des langues), le fonctionnement du Cunsigliu di a Lingua, le soutien aux actions d'équipement linguistique, notamment par un travail en collaboration avec l'Université de Corse par le biais de conventions d'application.

Concernant l'égalité femmes-hommes, les crédits inscrits sur ce programme s'élèvent à 100 000€ et financeront le déploiement de la politique publique de la Collectivité de Corse en la matière. Ils permettront d'organiser des temps de formation en lien avec la thématique (budgétisation sensible au genre, clauses égalité dans les marchés publics, communication non-stéréotypée, etc.), de déployer un agenda d'événements dédiés à l'égalité femmes-hommes tout au long de l'année (Journée internationale des droits des femmes, campagnes de sensibilisation en lien avec

ONU Femmes), ou encore d’apporter une contribution financière aux actions inscrites au sein du volet égalité femmes-hommes du futur CPER 2021-2027 (entrepreneuriat féminin, mixité des emplois et des métiers).



**En section d’investissement :**

	CPI 2022	CPI 2023	Evol n-1
<b>Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs</b>			
<b>Total II.C - La culture</b>	<b>9 467 000,00</b>	<b>9 051 000,00</b>	<b>-4,39%</b>
Compétence 442 - Culture	6 912 000,00	6 005 000,00	-13,12%
Compétence 443 - Les musées, archives, BDP, centres cu	2 555 000,00	3 046 000,00	19,22%
<b>Total II.D - Le patrimoine</b>	<b>5 785 000,00</b>	<b>7 264 000,00</b>	<b>25,57%</b>
Compétence 441 - Patrimoine	5 785 000,00	7 264 000,00	25,57%
<b>Total II.E - Le sport et la jeunesse</b>	<b>2 214 000,00</b>	<b>3 550 000,00</b>	<b>60,34%</b>
Compétence 451 - Sports	2 064 000,00	3 400 000,00	64,73%
Compétence 452 - Jeunesse	150 000,00	150 000,00	0,00%
<b>Dépenses totales</b>	<b>17 466 000,00</b>	<b>19 865 000,00</b>	<b>13,74%</b>

Les crédits inscrits au BP 2023 à hauteur de 19,865 M€ sont répartis de la façon suivante :

- 45,56 % destinés à la culture, essentiellement des subventions d’équipement versées à des tiers,
- 36,57 % consacrés au patrimoine, principalement destinés au financement des opérations de restauration et de conservation,
- 17,87 % affectés au sport et à la jeunesse notamment en vue de soutenir la réalisation d’équipements structurants portée par les communes et les structures intercommunales.



## 6-1.6. Santé et action sociale (hors APA et RSA)

**Les chiffres clés : 102,100 M€** de dépenses inscrites / représentant **7,60 %** des dépenses réelles ventilées avec une part de **10,28 %** en section de fonctionnement et de **0,57 %** en section d'investissement / une évolution des dépenses de **4,58 %** par rapport au BP 2022.

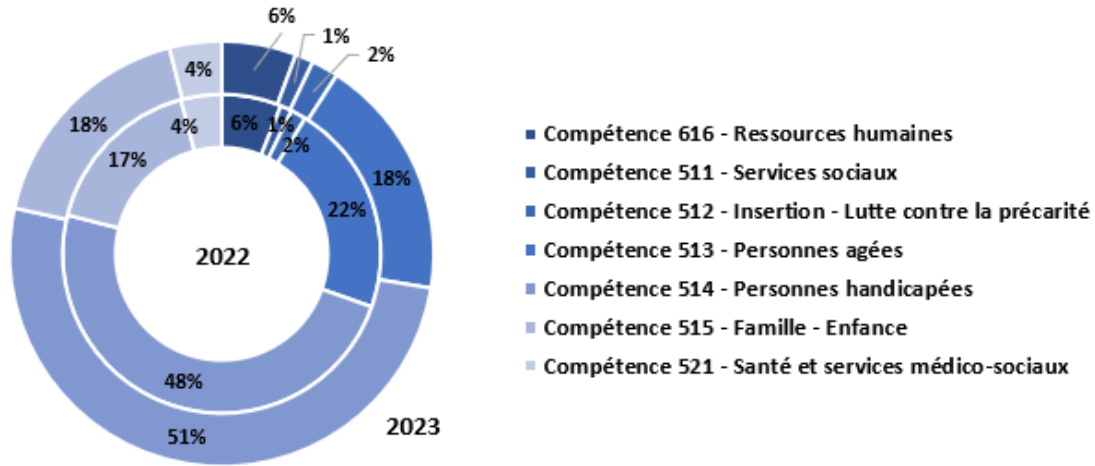
En section de fonctionnement :

	CPF 2022	CPF 2023	Evol n-1
<b>Santé et action sociale</b>			
<b>Politique 0.A - Structurer l'administration territoriale</b>	<b>5 862 205</b>	<b>5 691 754</b>	<b>-2,91%</b>
Compétence 616 - Ressources humaines=	5 862 205	5 691 754	-2,91%
<b>Politique I.A - Le soutien aux personnes en difficulté sociale ou en insertion</b>	<b>2 652 040</b>	<b>3 438 750</b>	<b>29,66%</b>
Compétence 511 - Services sociaux	1 142 040	1 388 500	21,58%
Compétence 512 - Insertion - Lutte contre la précarité	1 510 000	2 050 250	35,78%
<b>Politique I.B - L'autonomie des personnes âgées ou en situation de handicap</b>	<b>67 692 200</b>	<b>69 301 452</b>	<b>2,38%</b>
Compétence 513 - Personnes âgées	20 846 000	18 445 500	-11,52%
Compétence 514 - Personnes handicapées	46 846 200	50 855 952	8,56%
<b>Politique I.C - La protection de l'enfance et de la famille</b>	<b>16 380 000</b>	<b>17 566 500</b>	<b>7,24%</b>
Compétence 515 - Famille - Enfance	16 380 000	17 566 500	7,24%
<b>Politique I.D - Un modèle de santé adapté aux spécificités de la Corse</b>	<b>3 995 800</b>	<b>3 971 560</b>	<b>-0,61%</b>
Compétence 521 - Santé et services médico-sociaux	3 995 800	3 971 560	-0,61%
<b>Dépenses totales</b>	<b>96 582 245</b>	<b>99 970 016</b>	<b>3,51%</b>

Sur ce chapitre fonctionnel, les crédits inscrits à hauteur de 99,970 M€ concernent principalement l'action sociale orientée vers :

- Les personnes en situation de handicap (50,87 %) : politiques d'hébergement et d'insertion sociale, prestation de compensation du handicap (loi du 11 février 2005) ;
- L'enfance (17,57 %) : aide sociale à l'enfance (ASE), protection maternelle et infantile (PMI), protection de l'enfance (dont paie des assistants familiaux comptabilisée sur la compétence 616), soutien aux familles en difficultés financière ;
- Les personnes âgées (18,45 %).

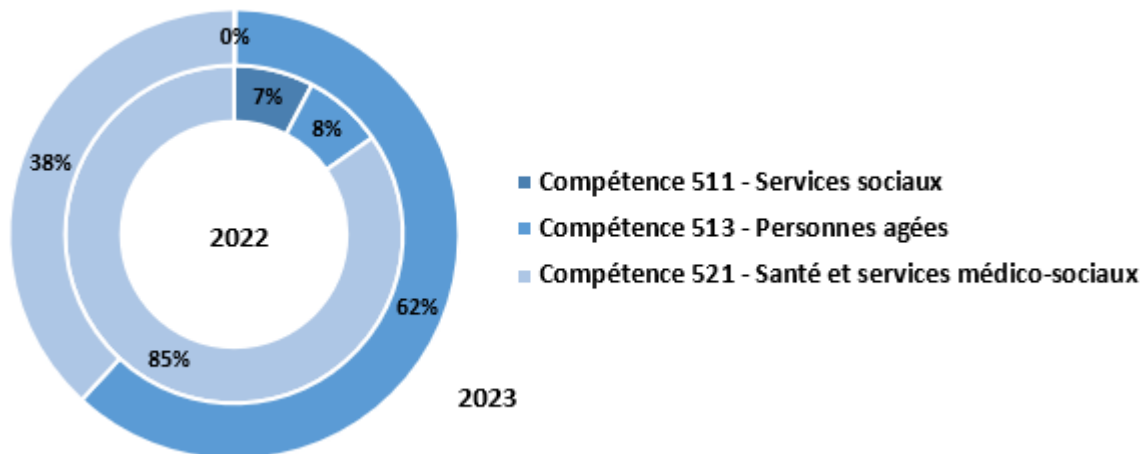
Il est à noter que les rémunérations des assistants familiaux de la Collectivité de Corse sont imputées sur ce chapitre ventilé. Le delta BP à BP laisse apparaître un léger solde négatif. Néanmoins, au regard de la fluctuation de l'activité de ces personnels et compte tenu de la sensibilité des missions exercées par ces personnels, une enveloppe budgétaire additionnelle de 320 000€ a été inscrite au BP afin de prendre en charge une activité supplémentaire.



**En section d'investissement :**

	CPI 2022	CPI 2023	Evol n-1
<b>Santé et action sociale</b>			
<b>Politique I.A - Le soutien aux personnes en difficulté sociale ou en insertion</b>	<b>160 000</b>	<b>1 317 450</b>	<b>723,41%</b>
Compétence 511 - Services sociaux	80 000	2 500	-96,88%
Compétence 513 - Personnes âgées	80 000	1 314 950	1543,69%
<b>Politique I.D - Un modèle de santé adapté aux spécificités de la Corse</b>	<b>885 570</b>	<b>812 550</b>	<b>-8,25%</b>
Compétence 521 - Santé et services médico-sociaux	885 570	812 550	-8,25%
<b>Dépenses totales</b>	<b>1 045 570</b>	<b>2 130 000</b>	<b>103,72%</b>

Les crédits d'investissement, inscrits à hauteur de 2,130 M€, sont destinés à participer au financement des équipements des acteurs du champ social et médico-social.



### 6-1.7. Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)

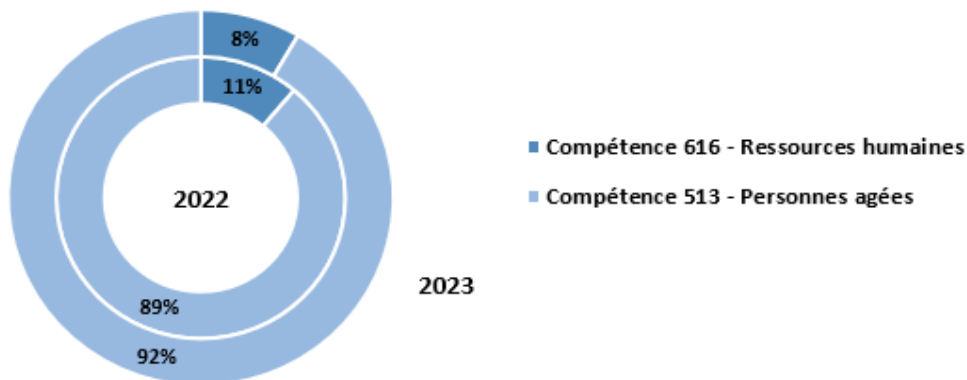
**Les chiffres clés :** 77,029 M€ de dépenses inscrites / représentant 5,73 % des dépenses réelles ventilées avec une part de 7,92 % en section de fonctionnement / une hausse des dépenses de 11,34 % par rapport au BP 2022.

En section de fonctionnement :

	CPF 2022	CPF 2023	Evol n-1
<b>APA</b>			
<b>Total 0.A - Structurer l'administration territoriale</b>	<b>7 743 900</b>	<b>6 490 566</b>	<b>-16,18%</b>
Compétence 616 - Ressources humaines	7 743 900	6 490 566	-16,18%
<b>Total I.B - L'autonomie des personnes âgées ou en situation de handicap</b>	<b>61 437 500</b>	<b>70 538 865</b>	<b>14,81%</b>
Compétence 513 - Personnes âgées	61 437 500	70 538 865	14,81%
<b>Dépenses totales</b>	<b>69 181 400</b>	<b>77 029 431</b>	<b>11,34%</b>

L'allocation Personnalisée d'Autonomie est financée sur ce chapitre. Cette allocation peut servir à payer les dépenses nécessaires pour permettre aux bénéficiaires de rester à leur domicile, ou à payer une partie du tarif dépendance de l'établissement médico-social dans lequel est hébergé le bénéficiaire.

Il est à noter que les rémunérations des personnels de la Collectivité de Corse affectés à la Direction de l'APA sont imputées sur ce chapitre ventilé. La baisse constatée de BP à BP pour les personnels affectés à la mission « APA » est significative. Toutefois, il faut préciser qu'un réajustement a été opéré lors du BS 2022 de -1M170€. Ainsi, il est à préciser que l'évolution des CPF au regard des consommations 2022 s'élèvera à 350 000€. En effet, il est nécessaire de prévoir pour cette catégorie d'agents, une hausse des coûts générés par le GVT positif, l'enveloppe des recrutements, et l'effet report du point d'indice.





## 6-1.8. Revenu de Solidarité Active (RSA)

**Les chiffres clés :** 44,612 M€ de dépenses inscrites / représentant 3,32 % des dépenses réelles ventilées avec une part de 4,59% en section de fonctionnement / une baisse des dépenses de 6,56 % par rapport au BP 2022.

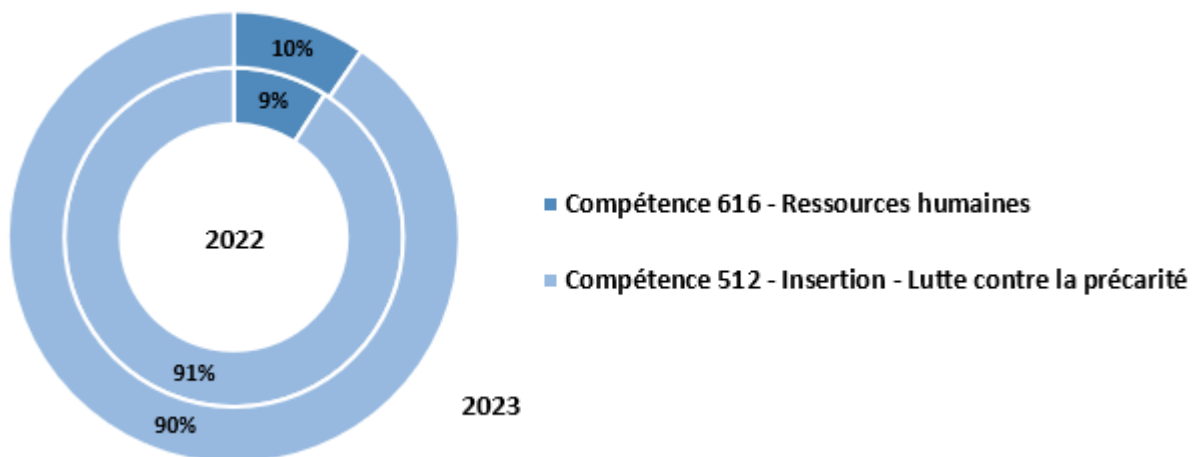
**En section de fonctionnement :**

	CPI 2022	CPI 2023	Evol n-1
<b>RSA</b>			
<b>Total 0.A - Structurer l'administration territoriale</b>	<b>4 320 000</b>	<b>4 264 731</b>	<b>-1,28%</b>
Compétence 616 - Ressources humaines	4 320 000	4 264 731	-1,28%
<b>Total I.A - Le soutien aux personnes en difficulté sociale ou en insertion</b>	<b>43 422 000</b>	<b>40 347 433</b>	<b>-7,08%</b>
Compétence 512 - Insertion - Lutte contre la précarité	43 422 000	40 347 433	-7,08%
<b>Dépenses totales</b>	<b>47 742 000</b>	<b>44 612 164</b>	<b>-6,56%</b>

Les dépenses rattachées à ce chapitre sont les prestations légales d'aide sociale, avec la gestion du revenu de solidarité active (RSA) dont le montant est fixé au niveau national. Elles diminuent de 6,56% compte tenu de la baisse du nombre de bénéficiaires du RSA en 2022.

Les rémunérations des personnels de la Collectivité de Corse affectés à la Direction du RSA sont imputées sur ce chapitre ventilé. Depuis 2020, le choix a été fait de distinguer, au sein de la compétence, les allocations versées des frais de personnel.

L'évolution des CPF de BP à BP pour les personnels affectés à la mission « RSA » font apparaître une baisse d'1.28%. Néanmoins, comparativement aux consommations 2023, les inscriptions budgétaires ont été réévaluées de 210 000€.



### 6-1.9. Aménagement des territoires et habitat

Les chiffres clés : **77,706 M€** de dépenses inscrites / représentant **5,78 %** des dépenses réelles ventilées avec une part de **1,08 %** en section de fonctionnement et de **18,10 %** en section d’investissement / une diminution des dépenses de **6,70 %** par rapport au BP 2022.

En section de fonctionnement :

	CPF 2022	CPF 2023	Evol n-1
<b>Aménagement des territoires et habitat</b>			
<b>Politique 0.B - Assurer le fonctionnement, la compatibilité et la sécurisation des systèmes d'information</b>	<b>160 000</b>	<b>140 000</b>	<b>-12,50%</b>
Compétence 614 - Systèmes d'information	160 000	140 000	-12,50%
<b>Politique II.B - La langue corse</b>	<b>400 000</b>	<b>800 000</b>	<b>100,00%</b>
Compétence 431 - Langue corse	400 000	800 000	100,00%
<b>Politique IV.A - La politique en faveur de l'intérieur et de la montagne</b>	<b>3 549 642</b>	<b>2 460 570</b>	<b>-30,68%</b>
Compétence 313 - Développement rural et territorial	3 549 642	2 460 570	-30,68%
<b>Politique IV.B - Les aides aux communes, intercommunalités et territoires</b>	<b>285 000</b>	<b>380 000</b>	<b>33,33%</b>
Compétence 314 - Aides aux communes et groupements	285 000	380 000	33,33%
<b>Politique IV.C - L'habitat</b>	<b>150 000</b>	<b>200 000</b>	<b>33,33%</b>
Compétence 315 - Habitat logement	150 000	200 000	33,33%
<b>Politique IV.E - L'accompagnement des collectivités à la planification territoriale</b>	<b>6 130 000</b>	<b>6 194 000</b>	<b>1,04%</b>
Compétence 316 - Logement	800 000	800 000	0,00%
Compétence 311 - Urbanisme	5 330 000	5 394 000	1,20%
<b>Politique V.F - L'aménagement et la transformation numériques de la Corse</b>	<b>521 000</b>	<b>315 000</b>	<b>-39,54%</b>
Compétence 121 - Réseau THD	521 000	315 000	-39,54%
<b>Dépenses totales</b>	<b>11 195 642</b>	<b>10 489 570</b>	<b>-6,31%</b>

Les crédits budgétisés en section de fonctionnement au chapitre « Aménagement du territoire et habitat » s’établissent à 10,490 M€, en diminution de 6,31 % par rapport au BP 2022.

Les principales inscriptions rattachées à ce chapitre se répartissent ainsi :

- L’urbanisme (51,42 %) : compétence exercée par l’Agence de l’Urbanisme et de l’Energie de la Corse. Les crédits budgétés sont nécessaires au versement de la dotation de fonctionnement de l’Agence ;
- Le développement rural et territorial (23,46 %) : sont ainsi prévues la participation versée au Syndicat de l’Energie du Pumonti, et les aides aux milieux associatifs œuvrant en faveur des territoires ;
- Les aides aux communes et groupements (3,62 %) ;
- La langue corse (7,63 %) : le doublement des crédits au BP 2023 (0,8 M€) par rapport au BP 2022 (0,4M€) permettra de mettre en œuvre et de soutenir les actions de promotion et de diffusion de la langue corse dans la société au travers du développement d'ingénierie de projets.
- Le réseau THD (3 %).



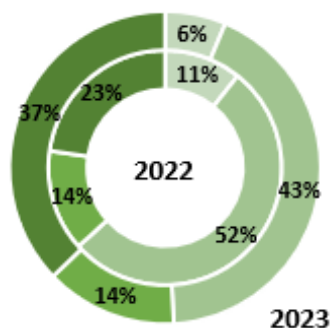
## En section d'investissement :

	CPI 2022	CPI 2023	Evol n-1
<b>Aménagement des territoires et habitat</b>			
<b>Politique 0.B - Assurer le fonctionnement, la compatibilité et la sécurisation des systèmes d'information</b>	<b>366 000</b>	<b>366 000</b>	0,00%
Compétence 614 - Systèmes d'information	366 000	366 000	0,00%
<b>Politique II.B - La langue corse</b>	<b>300 000</b>	<b>300 000</b>	0,00%
Compétence 431 - Langue corse	300 000	300 000	0,00%
<b>Politique IV.A - La politique en faveur de l'intérieur et de la montagne</b>	<b>6 904 255</b>	<b>4 166 765</b>	-39,65%
Compétence 313 - Développement rural et territorial	6 904 255	4 166 765	-39,65%
<b>Politique IV.B - Les aides aux communes, intercommunalités et territoires</b>	<b>33 954 834</b>	<b>28 115 150</b>	-17,20%
Compétence 314 - Aides aux communes et groupements	33 954 834	28 115 150	-17,20%
<b>Politique IV.C - L'habitat</b>	<b>9 030 000</b>	<b>9 000 000</b>	-0,33%
Compétence 315 - Habitat logement	9 030 000	9 000 000	-0,33%
<b>Politique IV.E - L'accompagnement des collectivités à la planification territoriale</b>	<b>300 000</b>	<b>605 000</b>	101,67%
Compétence 311 - Urbanisme	300 000	605 000	101,67%
<b>Politique IV.F - La politique foncière</b>	<b>5 794 399</b>	<b>0</b>	-100,00%
Compétence 312 - Foncier	5 794 399		-100,00%
<b>Politique V.F - L'aménagement et la transformation numériques de la Corse</b>	<b>14 642 000</b>	<b>24 464 000</b>	67,08%
Compétence 121 - Réseau THD	14 642 000	24 464 000	67,08%
<b>Politique VI.C - Le développement touristique</b>	<b>800 000</b>	<b>200 000</b>	-75,00%
Compétence 214 - Tourisme	800 000	200 000	-75,00%
<b>Dépenses totales</b>	<b>72 091 488</b>	<b>67 216 915</b>	<b>-6,76%</b>

- Les crédits budgétés s'établissent à 67,217 M€, en baisse de 6,76 % par rapport au BP 2022 ; cette diminution résulte notamment de la non-reconduction en 2023 de la part CdC du PEI pour l'Office Foncier de la Corse soldée en 2022 (-5,794M€).

Les dépenses prévues en section d'investissement au titre de ce chapitre concernent principalement :

- Le dispositif d'aides aux communes et structures intercommunales qui vise à apporter un soutien financier aux communes et groupements de communes dans la réalisation de projets d'équipement, et ce afin de lutter contre la fracture territoriale et maintenir l'équilibre des territoires (près de 28,115 M€) ;
- Les opérations consacrées aux réseaux de haut débit et très haut débit, à la téléphonie mobile et à l'inclusion numérique des territoires (24,464 M€) ;
- La politique conduite en faveur de l'habitat et du logement (9 M€) ;
- Le développement rural et territorial, au travers notamment des actions conduites dans le cadre du schéma d'aménagement, de développement et de protection de la montagne (4,167 M€) ;



- Compétence 313 - Développement rural et territorial
- Compétence 314 - Aides aux communes et groupements
- Compétence 315 - Habitat logement
- Compétence 121 - Réseau THD

### 6-1.10. Action économique

**Les chiffres clés : 91,418 M€** de dépenses inscrites / représentant **6,80 %** des dépenses réelles ventilées avec une part de **4,14 %** en section de fonctionnement et de **13,77 %** en section d’investissement / une évolution des dépenses de **1,69 %** par rapport au BP 2022.

**En section de fonctionnement :**

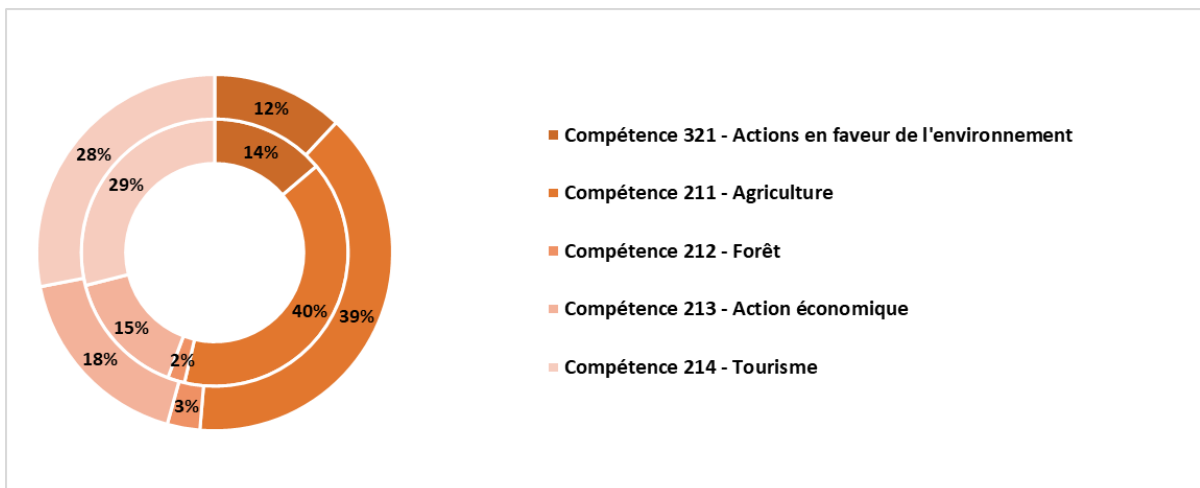
	CPF 2022	CPF 2023	Evol n-1
<b>Action économique</b>			
<b>Politique 0.F - Jeter les bases d'une administration innovante capable de relever les défis du XXIème :</b>	<b>0</b>	<b>100 000</b>	
Compétence 618 - Innovation	0	100 000	
<b>Politique III.B - La protection de l'environnement et des biodiversités</b>	<b>5 340 366</b>	<b>4 810 200</b>	<b>-9,93%</b>
Compétence 321 - Actions en faveur de l'environnement	5 340 366	4 810 200	-9,93%
<b>Politique VI.A - Le développement agricole et rural</b>	<b>16 204 000</b>	<b>17 000 650</b>	<b>4,92%</b>
Compétence 211 - Agriculture	15 404 000	15 806 450	2,61%
Compétence 212 - Forêt	800 000	1 194 200	49,28%
<b>Politique VI.B - Le soutien aux entreprises</b>	<b>5 930 000</b>	<b>7 080 000</b>	<b>19,39%</b>
Compétence 213 - Action économique	5 930 000	7 080 000	19,39%
<b>Politique VI.C - Le développement touristique</b>	<b>11 196 000</b>	<b>11 272 000</b>	<b>0,68%</b>
Compétence 214 - Tourisme	11 196 000	11 272 000	0,68%
<b>Dépenses totales</b>	<b>38 670 366</b>	<b>40 262 850</b>	<b>4,12%</b>

Les trois quarts des crédits prévus sur ce chapitre fonctionnel sont destinés aux satellites de la Collectivité que sont l’Office de Développement Agricole et Rural de la Corse, l’Agence du Tourisme de la Corse et l’Agence de Développement Economique de la Corse.

Ces dotations sont destinées à donner les moyens financiers à ces structures pour mettre en œuvre la politique que la Collectivité leur a déléguée. Elles sont réparties comme suit :

- ADEC : 7,080 M€ ;
- ODARC : 11,317 M€ de dotation de fonctionnement propre ;
- ATC : 11,272 M€.

Sont également budgétées sur ce chapitre, les subventions d’équilibre des budgets annexes des Laboratoires d’analyse (4,810 M€), la contribution versée au Syndicat Mixte d’Abattage de la Corse (3,539 M€), le versement à l’Office National des Forêts des frais de garderie et de contribution au maintien du régime forestier.



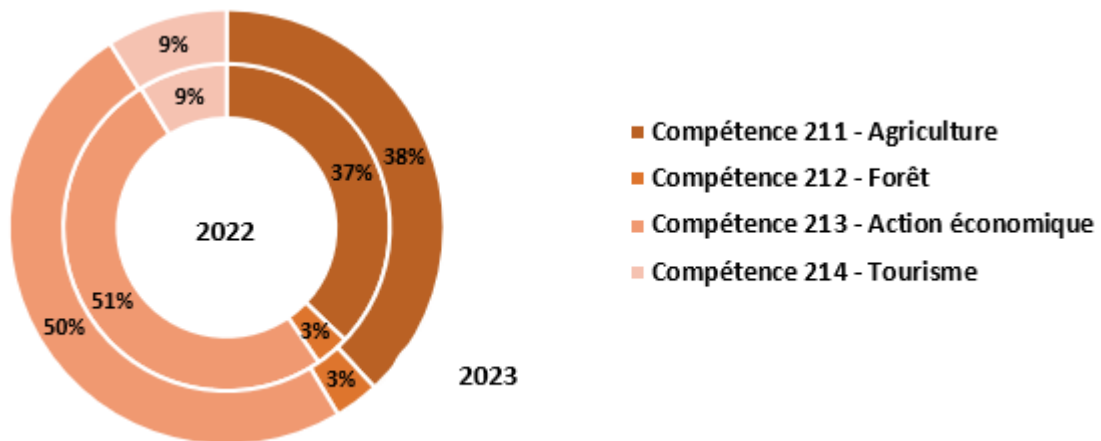
**En section d’investissement :**

	CPI 2022	CPI 2023	Evol n-1
<b>Action économique</b>			
<b>Total VI.A - Le développement agricole et rural</b>	<b>20 728 600</b>	<b>21 200 000</b>	2,27%
Compétence 211 - Agriculture	19 000 000	19 500 000	2,63%
Compétence 212 - Forêt	1 728 600	1 700 000	-1,65%
<b>Total VI.B - Le soutien aux entreprises</b>	<b>26 000 000</b>	<b>25 355 000</b>	-2,48%
Compétence 213 - Action économique	26 000 000	25 355 000	-2,48%
<b>Total VI.C - Le développement touristique</b>	<b>4 500 000</b>	<b>4 600 000</b>	2,22%
Compétence 214 - Tourisme	4 500 000	4 600 000	2,22%
<b>Dépenses totales</b>	<b>51 228 600</b>	<b>51 155 000</b>	<b>-0,14%</b>

En matière d’investissement, la mise en œuvre des politiques conduites dans le cadre de ce chapitre fonctionnel est confiée en quasi-totalité aux EPIC sous tutelle de la Collectivité.

Les crédits budgétés sont répartis comme suit :

- ADEC : 25,355 M€ ;
- ODARC : 19,500 M€ ;
- ATC : 4,600 M€.



## 6-1.11. Environnement

**Les chiffres clés :** 74,051 M€ de dépenses inscrites / représentant 5,51 % des dépenses réelles ventilées avec une part de 4,08 % en section de fonctionnement et de 9,27 % en section d'investissement / une évolution des dépenses de 7,87 % par rapport au BP 2022.

En section de fonctionnement :

	CPF 2022	CPF 2023	Evol n-1
<b>Environnement</b>			
<b>Politique 0.A - Structurer l'administration territoriale</b>	<b>6 692 600</b>	<b>6 927 223</b>	<b>3,51%</b>
Compétence 616 - Ressources humaines	6 692 600	6 927 223	3,51%
<b>Politique III.A - La politique de l'eau</b>	<b>8 486 000</b>	<b>8 921 000</b>	<b>5,13%</b>
Compétence 131 - Maitrise de l'eau	8 486 000	8 921 000	5,13%
<b>Politique III.B - La protection de l'environnement et des biodiversités</b>	<b>22 467 440</b>	<b>23 587 980</b>	<b>4,99%</b>
Compétence 321 - Actions en faveur de l'environnement	21 519 000	22 556 760	4,82%
Compétence 322 - Protection de l'environnement	948 440	1 031 220	8,73%
<b>Politique III.C - L'énergie</b>	<b>270 000</b>	<b>200 000</b>	<b>-25,93%</b>
Compétence 331 - Energie	270 000	200 000	-25,93%
<b>Dépenses totales</b>	<b>37 916 040</b>	<b>39 636 203</b>	<b>4,54%</b>

Les dépenses s'inscrivant dans le cadre de la politique environnementale sont budgétées sur ce chapitre à hauteur de 39,636 M€.

Elles regroupent l'ensemble des actions conduites en matière d'environnement, dont le montant est prévu à hauteur de 23,588 M€. La mise en œuvre de ces dernières est confiée à l'Office de l'Environnement de la Corse (14,784 M€ dont 12,500 M€ de dotation de fonctionnement propre.) Sont également budgétées dans le cadre de cette compétence, la participation au budget du Parc Naturel Régional de la Corse (5,566 M€) et les dépenses liées aux Espaces Naturels Sensibles.

Il est à noter que les rémunérations des personnels de la Collectivité de Corse affectés à la politique publique « environnement ». L'augmentation de BP à BP doit être nuancée car lors du BS 2022, 950 000€ ont été retirés de ce budget. Ainsi, compte tenu des consommations 2022 et des évolutions « RH » prévues pour 2023, une enveloppe supplémentaire de 1M659€ est inscrite. Au-delà des augmentations mécaniques citées ci-avant, telles que le GVT positif et l'effet report du point d'indice, de nombreux recrutements sont prévus en 2023 afin de renforcer cette mission.

Enfin, une partie des crédits portés à ce chapitre est destinée au fonctionnement de l'Office d'Équipement Hydraulique de la Corse (8,921 M€).



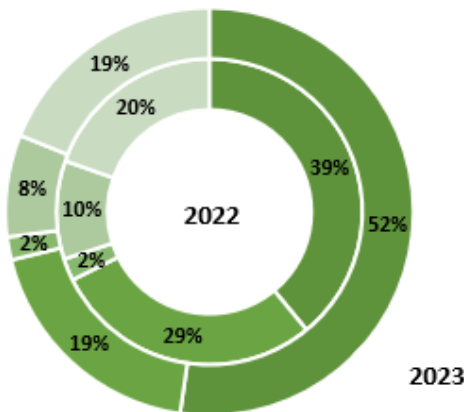
**En section d'investissement :**

	CPI 2022	CPI 2023	Evol n-1
<b>Environnement</b>			
<b>Politique III.A - La politique de l'eau</b>	<b>12 000 000</b>	<b>18 000 000</b>	<b>50,00%</b>
Compétence 131 - Maitrise de l'eau	12 000 000	18 000 000	50,00%
<b>Politique III.B - La protection de l'environnement et des biodiversités</b>	<b>9 512 461</b>	<b>7 135 085</b>	<b>-24,99%</b>
Compétence 321 - Actions en faveur de l'environnement	8 792 361	6 505 085	-26,01%
Compétence 322 - Protection de l'environnement	720 100	630 000	-12,51%
<b>Politique III.C - L'énergie</b>	<b>3 200 000</b>	<b>2 780 000</b>	<b>-13,13%</b>
Compétence 331 - Energie	3 200 000	2 780 000	-13,13%
<b>Politique IV.B - Les aides aux communes, intercommunalités et territoires</b>	<b>6 020 000</b>	<b>6 500 000</b>	<b>7,97%</b>
Compétence 314 - Aides aux communes et groupements	6 020 000	6 500 000	7,97%
<b>Dépenses totales</b>	<b>30 732 461</b>	<b>34 415 085</b>	<b>11,98%</b>

Les crédits budgétés en section d'investissement au chapitre « Environnement » s'établissent à 34,415 M€, en forte hausse par rapport au BP 2022.

Les dépenses prévues au titre de ce chapitre concernent principalement :

- La politique de l'eau, dont les crédits dédiés sont constitués d'une part des subventions d'équipement versées à l'Office d'Equipement Hydraulique de la Corse et d'autre part des dépenses relatives aux travaux hydrauliques structurants sous maîtrise d'ouvrage de la Collectivité de Corse (18 M€) ;
- Les aides allouées aux communes et intercommunalités en matière de politique de l'eau (6,500 M€) ;
- Les « actions en faveur de l'environnement » menées par l'Office de l'Environnement de la Corse (3 M€) ;
- La politique de l'énergie dont la mise en œuvre a été confiée à l'Agence d'Urbanisme et d'Energie de la Corse (2,780 M€).
- Les dépenses dédiées aux Espaces Naturels Sensibles, visant à préserver la qualité des sites, des paysages et des milieux naturels (3,395 M€)



- Compétence 131 - Maîtrise de l'eau
- Compétence 321 - Actions en faveur de l'environnement
- Compétence 322 - Protection de l'environnement
- Compétence 331 - Energie
- Compétence 314 - Aides aux communes et groupements

## 6-1.12. Transports

**Les chiffres clés :** 367,425 M€ de dépenses inscrites / représentant 27,34 % des dépenses réelles ventilées avec une part de 26,26 % en section de fonctionnement et de 30,16 % en section d'investissement / une baisse des dépenses de 17,77 % par rapport au BP 2022. Cette baisse résulte de l'inscription au BP22 de 96M€ au titre du contentieux CFF1. Hors CFF1, la variation 2022/2023 présente une augmentation de 4,72%.

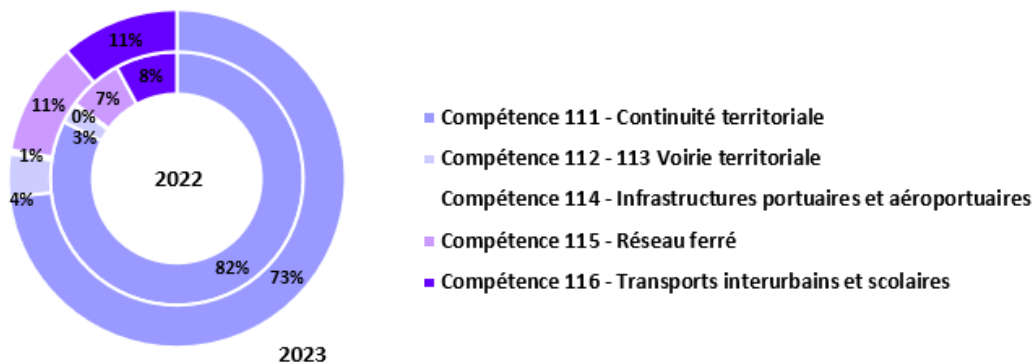
En section de fonctionnement :

	CPF 2022	CPF 2023	Evol n-1
<b>Transports</b>			
<b>Politique V.A - La continuité territoriale</b>	<b>282 999 159,00</b>	<b>186 999 159,00</b>	<b>-33,92%</b>
Compétence 111 - Continuité territoriale	282 999 159,00	186 999 159,00	-33,92%
<b>Politique V.B - Les infrastructures routières</b>	<b>8 485 000,00</b>	<b>10 500 000,00</b>	<b>23,75%</b>
Compétence 112 - Voirie départementale	4 835 000,00	7 250 000,00	49,95%
Compétence 113 - Routes territoriales	3 650 000,00	3 250 000,00	-10,96%
<b>Politique V.C - Les infrastructures portuaires et aéroportuaires</b>	<b>863 000,00</b>	<b>1 000 000,00</b>	<b>15,87%</b>
Compétence 114 - Infrastructures portuaires et aéroportuaires	863 000,00	1 000 000,00	15,87%
<b>Politique V.D - Les transports ferroviaires et l'intermodalité</b>	<b>24 090 000,00</b>	<b>28 000 000,00</b>	<b>16,23%</b>
Compétence 115 - Réseau ferré	24 090 000,00	28 000 000,00	16,23%
<b>Politique V.E - Les transports urbains et scolaires</b>	<b>27 100 000,00</b>	<b>28 900 000,00</b>	<b>6,64%</b>
Compétence 116 - Transports interurbains et scolaires	27 100 000,00	28 900 000,00	6,64%
<b>Dépenses totales</b>	<b>343 537 159</b>	<b>255 399 159</b>	<b>-25,66%</b>

C'est sur ce chapitre qu'est budgétée la part la plus importante des crédits de fonctionnement, dont les trois quarts sont constitués par le reversement de la Dotation de Continuité Territoriale à l'Office des Transports de la Corse.

Les autres dépenses rattachées à la compétence « Transports » sont réparties entre secteurs de la façon suivante :

- Transports sur route : 28,900 M€ ;
- Transports ferroviaires : 28 M€ ;
- Infrastructures routières : 10,500 M€ ;
- Réseaux portuaires et aéroportuaires : 1 M€.



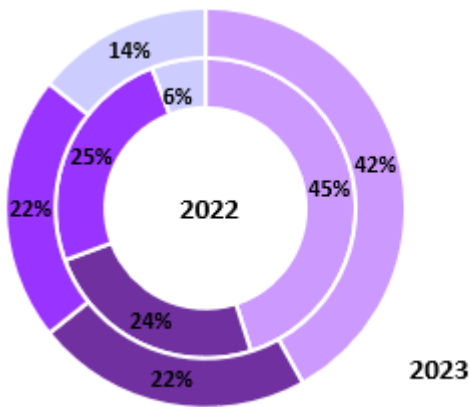


**En section d'investissement :**

	CPI 2022	CPI 2023	Evol n-1
<b>Transports</b>			
<b>Politique V.B - Les infrastructures routières</b>	<b>71 500 000</b>	<b>71 900 000</b>	<b>0,56%</b>
Compétence 112 - Voirie départementale	46 500 000	46 900 000	0,86%
Compétence 113 - Routes territoriales	25 000 000	25 000 000	0,00%
<b>Politique V.C - Les infrastructures portuaires et aéroportuaires</b>	<b>25 614 000</b>	<b>23 986 000</b>	<b>-6,36%</b>
Compétence 114 - Infrastructures portuaires et aéroportuaires	25 614 000	23 986 000	-6,36%
<b>Politique V.D - Les transports ferroviaires et l'intermodalité</b>	<b>6 000 000</b>	<b>16 000 000</b>	<b>166,67%</b>
Compétence 115 - Réseau ferré	6 000 000	16 000 000	166,67%
<b>Politique V.E - Les transports urbains et scolaires</b>	<b>200 000</b>	<b>140 000</b>	<b>-30,00%</b>
Compétence 116 - Transports interurbains et scolaires	200 000	140 000	-30,00%
<b>Dépenses totales</b>	<b>103 314 000</b>	<b>112 026 000</b>	<b>8,43%</b>

En section d'investissement, un tiers des dépenses réelles ventilées est rattaché au chapitre « Transports ». Il s'agit de dépenses sous maîtrise d'ouvrage dont les inscriptions sont réparties entre secteurs de la façon suivante :

- Infrastructures routières : 71,900 M€ ;
- Réseaux portuaires et aéroportuaires : 23,986 M€ ;
- Transports ferroviaires : 16 M€ ;
- Transports sur route : 0,140 M€ ;



- Compétence 112 - Ex voirie départementale
- Compétence 113 - Ex routes territoriales (CTC)
- Compétence 114 - Infrastructures portuaires et aéroportuaires
- Compétence 115 - Réseau ferré

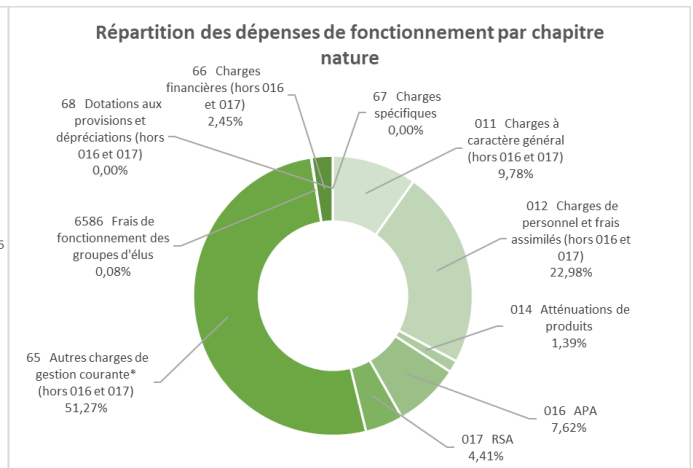
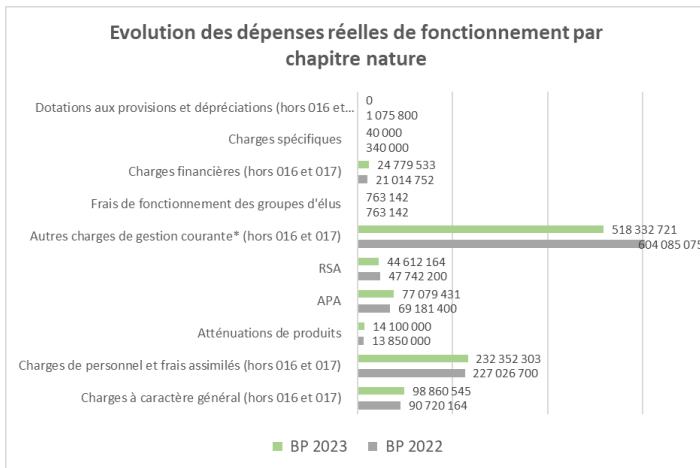
## 6-2. Présentation des dépenses par nature

La Collectivité de Corse vote son budget par fonction, toutefois la présentation des dépenses par nature permet d’offrir une analyse complémentaire de l’analyse par fonction. Elle permet ainsi de présenter les principales évolutions entre le BP 2022 et le BP 2023 tant en section d’investissement qu’en fonctionnement.

### 6-2.1. Présentation des dépenses de fonctionnement par nature

La répartition et l’évolution des dépenses de fonctionnement de la Collectivité de Corse par chapitre nature sont détaillées au travers des tableaux et graphiques ci-dessous.

Chapitres	Libellé	BP 2022	BP 2023	Evol BP 2023/ BP 2022 en M€	Evol BP 2023/ BP 2022 en %
011	Charges à caractère général (hors 016 et 017)	90 720 164,00	98 860 545,00	8 140 381,00	9,0%
012	Charges de personnel et frais assimilés (hors 016 et 017)	227 026 700,00	232 352 303,00	5 325 603,00	2,3%
014	Atténuations de produits	13 850 000,00	14 100 000,00	250 000,00	1,8%
016	APA	69 181 400,00	77 079 431,00	7 898 031,00	11,4%
017	RSA	47 742 200,00	44 612 164,00	-3 130 036,00	-6,6%
65	Autres charges de gestion courante* (hors 016 et 017)	604 085 075,00	518 332 721,00	-85 752 354,00	-14,2%
6586	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	763 142,00	763 142,00	0,00	0,0%
66	Charges financières (hors 016 et 017)	21 014 752,00	24 779 533,00	3 764 781,00	17,9%
67	Charges spécifiques	340 000,00	40 000,00	-300 000,00	-88,2%
68	Dotations aux provisions et dépréciations (hors 016 et 017)	1 075 800,00	-	-1 075 800,00	-100,0%
<b>Total dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>1 075 799 233,00</b>	<b>1 010 919 839,00</b>	<b>-64 879 394,00</b>	<b>-6,0%</b>
* dont dépenses relatives au paiement de la condamnation CFF					
<b>Total dépenses réelles de fonctionnement hors CFF</b>		<b>979 799 233,00</b>	<b>1 010 919 839,00</b>	<b>31 120 606,00</b>	<b>3,2%</b>



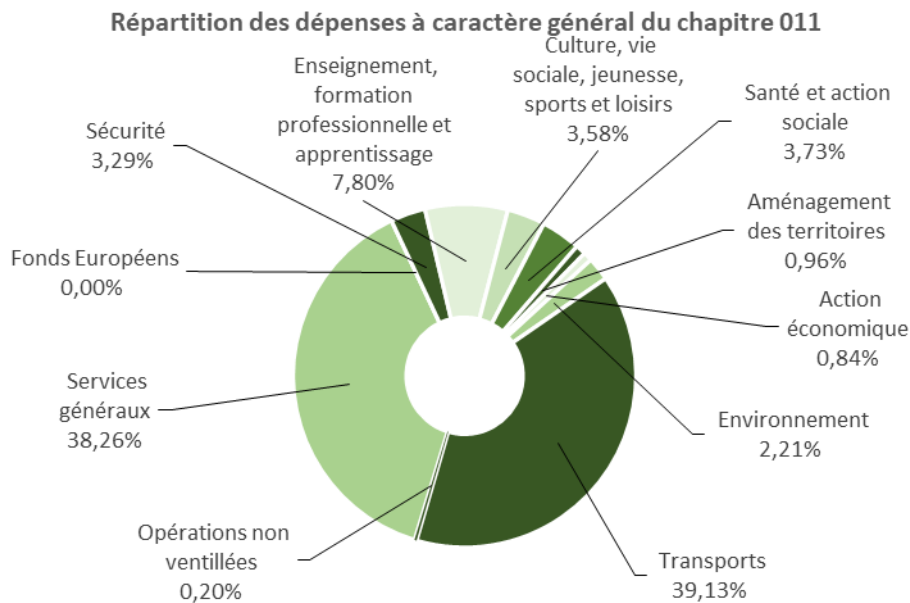
Les dépenses réelles de fonctionnement sont en baisse de 6% par rapport au BP 2022 avec 1 010,920 M€. Le comparatif entre le BP 2022 et le BP 2023 doit prendre en considération les 96 M€ inscrit en 2022 pour le règlement du contentieux CFF1. Neutralisé de ce montant, on constate une évolution de +3,2% soit 31,1 M€ par rapport au BP 2022.

**Les charges à caractère général (011) :**

Les charges à caractère général s’élèvent à 98,9 M€, soit 9,73% des dépenses totales (8,43 % au BP 2022).

La ventilation des charges à caractère général par chapitre fonctionnel détaillé dans le tableau ci-dessous permet d’apprécier leur évolution par rapport au BP 2022 :

Chapitre	Libellé	BP 2022	BP 2023	Evol BP 2023/ BP 2022 en M€	Evol BP 2023/ BP 2022 en %
930	Services généraux	38 259 000,00	37 826 400,00	-432 600,00	-1,13%
930-5	Fonds Européens	50 000,00	0,00	-50 000,00	0,00%
931	Sécurité	3 035 000,00	3 250 000,00	215 000,00	7,08%
932	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	4 309 479,00	7 715 105,00	3 405 626,00	79,03%
933	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	3 405 172,00	3 541 500,00	136 328,00	4,00%
934	Santé et action sociale	3 505 300,00	3 684 060,00	178 760,00	5,10%
935	Aménagement des territoires	861 513,00	945 000,00	83 487,00	9,69%
936	Action économique	860 000,00	830 000,00	-30 000,00	-3,49%
937	Environnement	1 756 700,00	2 188 480,00	431 780,00	24,58%
938	Transports	34 428 000,00	38 680 000,00	4 252 000,00	12,35%
943	Opérations non ventilées	250 000,00	200 000,00	-50 000,00	-20,00%
<b>Total dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>90 720 164,00</b>	<b>98 860 545,00</b>	<b>8 140 381,00</b>	<b>8,97%</b>



On peut constater une augmentation de 8,97% par rapport au BP 2022. Les principales évolutions concernent notamment :

- **Les politiques d’enseignement, de formation professionnelle et d’apprentissage (932)** avec une évolution de 79% (+3,4 M€) sur les marchés de formation professionnelle mais également sur les dotations de fonctionnement des EPLE impactées par l’inflation des prix.
- **La politique des transports** avec une augmentation de 12,35% (+ 4,3 M€) impactée à hauteur de 1,8 M€ sur les transports scolaires et transports de personnes en situation de handicap (0,4 M€). On constate

également une augmentation, des différents postes de dépenses de fonctionnement sur d'autres thématiques en lien avec le transport, directement liée à l'inflation des prix.

- **La sécurité** présente une augmentation de + 7,08% (+0,215 M€) concernant les SIS et la prévention et la sécurité incendie.

### Les charges de personnel (Chapitre 012).

Elles s'établissent à hauteur de 232,352 M€ et représentent 23% des dépenses réelles de fonctionnement (21% au BP 2022). L'augmentation constatée par rapport à l'exercice précédent s'élève à 5,326 M€, soit une augmentation de 2,3%.

Chapitre	Libellé	BP 2022	BP 2023	Evol BP 2023/ BP 2022 en M€	Evol BP 2023/ BP 2022 en %
930	Services généraux	189 221 895,00	194 336 839,00	5 114 944,00	2,7%
932	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	25 090 000,00	25 304 487,00	214 487,00	0,9%
934	Santé et action sociale	6 262 205,00	6 023 754,00	-238 451,00	-3,8%
937	Environnement	6 452 600,00	6 687 223,00	234 623,00	3,6%
<b>Total dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>227 026 700,00</b>	<b>232 352 303,00</b>	<b>5 325 603,00</b>	<b>2,3%</b>

Le chapitre nature 012, comprend la grande majorité des dépenses de personnels. En effet, les inscriptions budgétaires relatives au chapitre nature 011 s'élèvent à 5M720€ et sont relativement stables.

Les dépenses relatives aux chapitres « nature » 016-APA et 017-RSA ont été explicitées ci-avant.

Ainsi, le chapitre 012 pour les chapitres fonctionnels 930-932-934-937 connaît une augmentation entre les consommations 2022 et les présentes inscriptions budgétaires d'environ 6M652€. Cette hausse est explicitée plus avant dans le détail des chapitres fonctionnels indiqués.

### Les autres charges de gestion courante (Chapitre 65) :

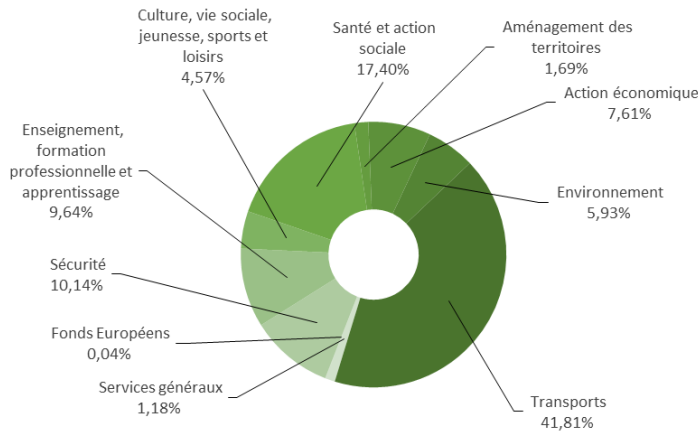
Les dépenses relevant de ce chapitre s'élèvent à 518,333 M€ au BP 2023 et représentent 51,26% du total des dépenses réelles de fonctionnement (56,15% au BP 2022). Elles affichent mécaniquement une baisse de 14,21% (-85,8 M€) considérant l'inscription au BP 2022 de 96 M€ liés au paiement de la condamnation CFF1. Hors CFF, l'évolution entre le BP 2022 et 2023 est de + 2% soit +10,3 M€.

Ces crédits comportent le reversement de l'enveloppe de continuité territoriale d'un montant de 187 M€ à l'Office des Transports de la Corse mais également les dotations de fonctionnement des Agences et Offices et des autres organismes (CFC, SMAC, Conservatoire Henri Tomasi...).

Chapitre	Libellé	BP 2022	BP 2023	Evol BP 2023/ BP 2022 en M€	Evol BP 2023/ BP 2022 en %
930	Services généraux	6 325 914,00	6 091 705,00	-234 209,00	-3,70%
930-5	Fonds Européens	350 000,00	230 000,00	-120 000,00	0,00%
931	Sécurité	49 862 777,00	52 569 340,00	2 706 563,00	5,43%
932	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	52 787 521,00	49 945 895,00	-2 841 626,00	-5,38%
933	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	21 823 729,00	23 666 500,00	1 842 771,00	8,44%
934	Santé et action sociale	86 774 740,00	90 172 202,00	3 397 462,00	3,92%
935	Aménagement des territoires	9 534 129,00	8 744 570,00	-789 559,00	-8,28%
936	Action économique	37 810 366,00	39 432 850,00	1 622 484,00	4,29%
937	Environnement	29 706 740,00	30 760 500,00	1 053 760,00	3,55%
938	Transports	309 109 159,00	216 719 159,00	-92 390 000,00	-29,89%
<b>Total dépenses 65</b>		<b>604 085 075,00</b>	<b>518 332 721,00</b>	<b>-85 752 354,00</b>	<b>-14,20%</b>
<i>* dont dépenses relatives au paiement de la condamnation CFF 96 M€ sur le chapitre transport 908</i>					
<b>Total dépenses 65 hors CFF</b>		<b>508 085 075,00</b>	<b>518 332 721,00</b>	<b>10 247 646,00</b>	<b>2,02%</b>

La répartition au travers des articles nature de ce chapitre permet de mettre en évidence les principales évolutions par rapport au BP 2022.

Répartition des dépenses à caractère général du chapitre 65



Article	Chapitre 65 Libellé	BP 2022	BP 2023	Evol BP 2023/ BP 2022 en M€	Evol BP 2023/ BP 2022 en %
651	Aides à la personne	34 320 350,00	39 073 438,00	4 753 088,00	13,8%
652	Frais de séjour, frais d'hébergement et frais d'inhumation	45 902 000,00	44 041 000,00	-1 861 000,00	-4,1%
653	Indemnités	4 275 605,00	4 358 705,00	83 100,00	1,9%
655	Contributions obligatoires	58 428 777,00	62 180 590,00	3 751 813,00	6,4%
656	Participations	286 900 199,00	292 904 419,00	6 004 220,00	2,1%
657	Subventions	71 819 469,00	69 845 169,00	-1 974 300,00	-2,7%
658	Charges diverses de gestion courante *	102 438 675,00	5 929 400,00	-96 509 275,00	-94,2%
<b>Total dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>604 085 075,00</b>	<b>518 332 721,00</b>	<b>-85 752 354,00</b>	<b>-14,2%</b>
<i>* dont dépenses relatives au paiement de la condamnation CFF 96M€)</i>					
<b>Total dépenses réelles de fonctionnement hors CFF</b>		<b>508 085 075,00</b>	<b>518 332 721,00</b>	<b>10 247 646,00</b>	<b>2,0%</b>

Hors contentieux CFF, les principales évolutions sur ce chapitre concernent :

- **Les aides à la personne** avec une évolution de +13,8% (4,75 M€). Elles permettent de financer les allocations sociales, l'augmentation en année pleine de la dotation qualité et de la revalorisation salariale des SAAD.
- **Les frais de séjours et d'hébergement** qui présentent une baisse de -4,1% par rapport au BP 2022. Ils permettent de financer les frais de scolarité, l'accueil familial, les frais de séjours de l'aide sociale à l'enfance et des personnes âgées et handicapées.
- **Les contributions obligatoires** sont également en hausse de +6,4% soit 3,8 M€ par rapport à l'exercice précédent. Ces dépenses concernent principalement les participations aux deux SIS qui progressent de +2,7 M€ par rapport au BP 2022. Les dotations aux collèges et lycées sont également en augmentation de +1 M€ par rapport au BP 2022.
- **Les subventions** quant à elles affichent une baisse de -2,7% par rapport à BP 2022 soit - 1,97 M€.
- **Les charges diverses de gestion courante** sont mécaniquement en baisse de 94,2% considérant l'inscription des 96 M€ de la condamnation CFF. Pour mémoire, elles représentaient (hors CFF) un montant de 6,4 M€ au BP 2022 et affichent donc une réduction de l'ordre de 7,9% (0,5 M€) par rapport au BP 2022 à périmètre constant.
- **Les participations** affichent une évolution de + 2,1% par rapport à 2022 soit une augmentation de 6 M€. Hors DCT, ces dépenses s'établissent à 105,9 M€ contre 99,9 M€ au BP 2022 composé notamment de :
  - 55,7 M€ (pour 53,042 M€ au BP 2022) destinés à financer les dépenses de structure (personnel et charges à caractère général) des Agences et Offices, soit une augmentation de 1,1 % (+2,75 M€) par rapport au BP 2022.
  - 27,4 M€ pour la DSP Fer en augmentation de 15% par rapport à 2022 (+3,8 M€),
  - Les participations du SMAC (3,53 M€) le conservatoire Henri TOMASI (2,52 M€).

FLUX FINANCIERS AGENCES & OFFICES						
Etablissement	Fonctionnement propre		Actions Fonctionnement		TOTAL	
	BP 2022	BP 2023	BP 2022	BP 2023	BP 2022	BP 2023
<b>ADEC</b>	<b>5 100 000,00</b>	<b>5 700 000,00</b>	<b>630 000,00</b>	<b>1 200 000,00</b>	<b>5 730 000,00</b>	<b>6 900 000,00</b>
Evol N -1 M€		600 000,00		570 000,00		1 170 000,00
Evol N-1 %		11,8%	-	90%		20,42%
<b>OTC</b>	<b>186 999 159,00</b>	<b>186 999 159,00</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>186 999 159,00</b>	<b>186 999 159,00</b>
Evol N -1 M€		-		-		-
Evol N-1 %		0%		-		0%
<b>OEC</b>	<b>18 100 000,00</b>	<b>19 140 000,00</b>	<b>2 004 000,00</b>	<b>1 610 000,00</b>	<b>20 104 000,00</b>	<b>20 750 000,00</b>
Evol N -1 M€		1 040 000,00		(394 000,00)		646 000,00
Evol N-1 %		5,7%	-	-20%		3,21%
<b>ODARC</b>	<b>10 954 000,00</b>	<b>11 317 000,00</b>	<b>550 000,00</b>	<b>550 000,00</b>	<b>11 504 000,00</b>	<b>11 867 000,00</b>
Evol N -1 M€		363 000,00		-		363 000,00
Evol N-1 %		3,3%		0%		3,16%
<b>ATC</b>	<b>5 396 000,00</b>	<b>5 472 000,00</b>	<b>5 800 000,00</b>	<b>5 800 000,00</b>	<b>11 196 000,00</b>	<b>11 272 000,00</b>
Evol N -1 M€		76 000,00		-		76 000,00
Evol N-1 %		1,4%		-		0,68%
<b>OEHC</b>	<b>8 486 000,00</b>	<b>8 921 000,00</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>8 486 000,00</b>	<b>8 921 000,00</b>
Evol N -1 M€		435 000,00		-		435 000,00
Evol N-1 %		5,13%		0%		5,13%
<b>AUE</b>	<b>5 100 000,00</b>	<b>5 161 000,00</b>	<b>230 000,00</b>	<b>432 800,00</b>	<b>5 330 000,00</b>	<b>5 593 800,00</b>
Evol N -1 M€		61 000,00		202 800,00		263 800,00
Evol N-1 %		1,2%		0,88		4,95%
<b>TOTAL</b>	<b>240 135 159,00</b>	<b>242 710 159,00</b>	<b>9 214 000,00</b>	<b>9 592 800,00</b>	<b>249 349 159,00</b>	<b>252 302 959,00</b>
Evol N -1 M€		2 575 000,00		378 800,00		2 953 800,00
Evol N-1 %		1,1%		4,1%		1,18%

### Les allocations APA (016) et RSA (017) :

Les chapitres 016 et 017 concernent les crédits dédiés à la mise en œuvre de la politique d'action sociale de la CdC.

**L'APA (016) :**

Le tableau ci-dessous permet de détailler les typologies de dépenses sur ce chapitre :

Chapitre 016- APA	Article	BP 2022	BP 2023	Evol BP 2023/ BP 2022 en M€	Evol BP 2023/ BP 2022 en %
	charges à caractère général	360 000,00	385 500,00	25 500,00	7,08%
	charges de personnel	7 563 900,00	6 310 566,00	-1 253 334,00	-16,57%
	APA versée	57 242 500,00	65 108 365,00	7 865 865,00	13,74%
	Autres charges de gestion courante	4 000 000,00	5 250 000,00	1 250 000,00	31,25%
	Charges spécifiques	15 000,00	25 000,00	10 000,00	66,67%
<b>Total dépenses 016</b>		<b>69 181 400,00</b>	<b>77 079 431,00</b>	<b>7 898 031,00</b>	<b>11,42%</b>

Les dépenses relatives à l'APA représentent 7,6% des dépenses totales de fonctionnement de la Collectivité de Corse. Les allocations versées sont en augmentation de 13,74% par rapport au BP 2022 soit une hausse de 7,9 M€.

**Le RSA (017)**

Les dépenses relatives au Revenu de Solidarité Active (RSA) sont comptabilisées sur le chapitre 017. Elles représentent 44,6M€ et permettent d'assurer aux personnes sans ressources un niveau minimum de revenu mais également, un accompagnement social et ou professionnel afin de permettre leur réinsertion.

Après une forte augmentation constatée en 2020 et 2021, en lien direct avec la crise sanitaire, les montants alloués au RSA pour 2023 continuent de s'inscrire dans la tendance de 2022 et affichent une baisse de – 6,56% par rapport au BP 2022 soit une baisse de l'ordre de 3,1 M€

Chapitre 017- RSA	BP 2022	BP 2023	Evol BP 2023/ BP 2022 en M€	Evol BP 2023/ BP 2022 en %
Charges à caractère général	452 500,00	422 000,00	-30 500,00	-6,74%
Charges de personnel	4 300 200,00	4 239 731,00	-60 469,00	-1,41%
RSA versée	39 030 500,00	36 000 000,00	-3 030 500,00	-7,76%
Autres charges de gestion courante	3 939 000,00	3 930 433,00	-8 567,00	-0,22%
Charges spécifiques	20 000,00	20 000,00	0,00	0,00%
<b>Total dépenses</b>	<b>47 742 200,00</b>	<b>44 612 164,00</b>	<b>-3 130 036,00</b>	<b>-6,56%</b>

**Les frais de fonctionnement des groupes politiques (6586) :**

Ces frais s'élèvent à 0,763 M€ et sont conformes au plafond réglementaire fixé par le CGCT.

**Les charges financières (66) :**

Les charges financières avec une prévision de 24,8 M€ sont en augmentation de 17,9% soit +3,76 M€ par rapport à 2022. Cette variation résulte de l'ajustement du montant des intérêts au regard de l'augmentation du capital emprunté et de la prise en compte de la hausse des taux d'intérêts.

**Les atténuations de produits (014) :**

Les atténuations de produits comptabilisées au chapitre 014 représentent 14,1M€. Ils concernent les prélèvements effectués au titre des fonds de péréquation, et de la contribution de la CDC au redressement des comptes publics. Ils sont en augmentation de 1,8%.

**Les dotations aux provisions (68) :**

Aucune dotation aux provisions ne fait l'objet d'inscription au budget primitif.

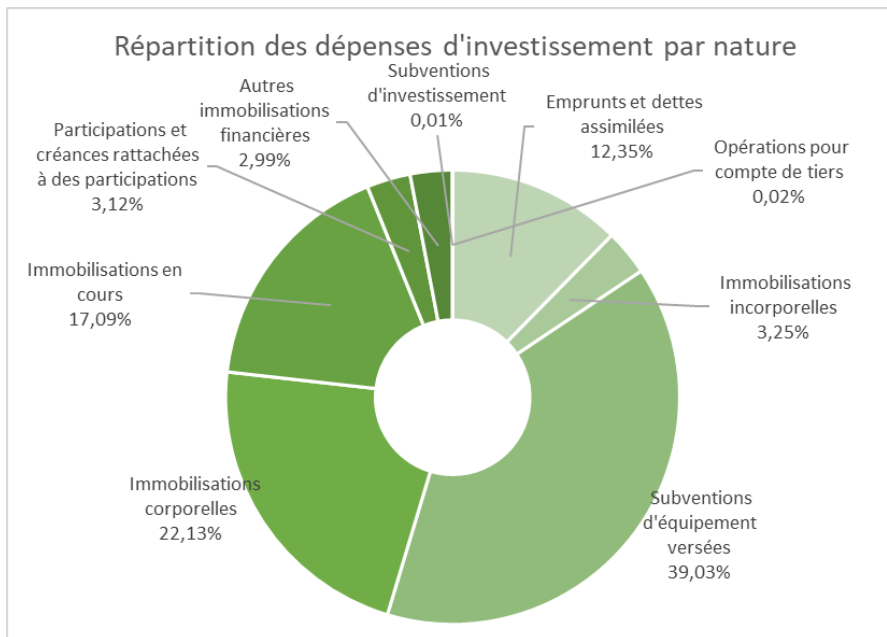
**6-2.2 Présentation des dépenses réelles d'investissement par nature**

Les dépenses d'investissement proposées pour 423,5 M€ sont en augmentation de 7,96% par rapport à 2022 soit une hausse de 31,2 M€.

Hors dette, le volume des dépenses sectorielles s'établit à 371,1 M€ (346,7 M€ au BP 2022), en augmentation de 6,6% (+24,4 M€), et se répartit comme suit :

Chapitre	BP 2022	BP 2023	Evol BP 2023/ BP 2022 en M€	Evol BP 2023/ BP 2022 en %
13 Subventions d'investissement	-	55 000,00	55 000,00	0,0%
16 Emprunts et dettes assimilées	45 506 234,00	52 309 000,00	6 802 766,00	14,9%
20 Immobilisations incorporelles	21 014 231,00	13 778 656,00	-7 235 575,00	-34,4%
204 Subventions d'équipement versées	159 260 258,00	165 264 308,00	6 004 050,00	3,8%
21 Immobilisations corporelles	63 927 970,00	93 731 651,00	29 803 681,00	46,6%
23 Immobilisations en cours	76 714 510,00	72 378 385,00	-4 336 125,00	-5,7%
26 Participations et créances rattachées à des participations	11 110 000,00	13 200 000,00	2 090 000,00	18,8%
27 Autres immobilisations financières	14 690 000,00	12 674 000,00	-2 016 000,00	-13,7%
45 Opérations pour compte de tiers	-	66 000,00	66 000,00	0,0%
<b>Total dépenses réelles investissement</b>	<b>392 223 203,00</b>	<b>423 457 000,00</b>	<b>31 233 797,00</b>	<b>7,96%</b>





### Les emprunts et dettes assimilées (16)

Le remboursement du capital de la dette avec une prévision de 52,3 M€ est en augmentation de 14,9% par rapport au BP 2022, soit une évolution de 6,8 M€. Cette hausse résulte de l'intégration des nouveaux emprunts d'équilibre 2022 pour un montant de 102 M€ donc 46 M€ directement liés aux contentieux CFF ainsi que de la prise en compte de la dernière tranche de la renégociation des emprunts structurés de l'ex-Conseil Départemental 2B pour un montant 17,8 M€ dont 6,8 M€ d'IRA capitalisées et 10,8 M€ de refinancement.

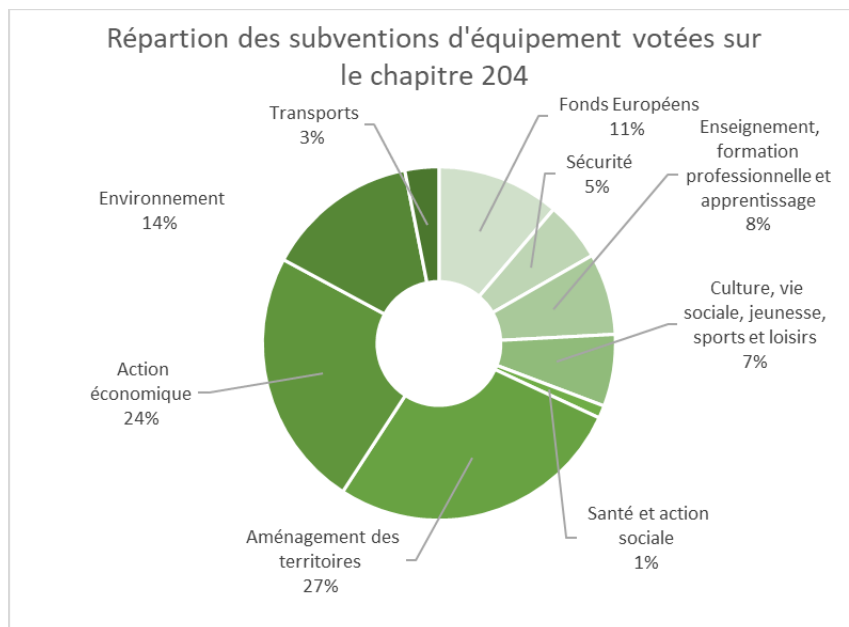
**Les participations et créances rattachées (26) sont en évolution de 18,8% soit + 2 M€.** Ces crédits permettent notamment la déclinaison de la politique d'ingénierie financière FEDER et action économique (Garantie, prêt d'honneur...) en lien avec la dernière année de réalisation du FEDER-2014-2020.

**Les autres immobilisations financière (27) portent également sur la déclinaison de la politique d'ingénierie pour le FEDER portée par la CdC et l'ADEC.** L'évolution sur ce chapitre est en retrait de 13,7% (-2 M€), cette baisse étant liée à la temporalité des dossiers qui sont en phase de finalisation, à l'issue de la dernière année de réalisation du PO FEDER 2014-2020.

**Les subventions d'équipement** représentent 165,3 M€, soit une augmentation de 3,8% (+6 M€) pour 159,3 M€ au BP 2022.

La répartition des subventions d'équipement versées par chapitre fonctionnel s'établit ainsi :

Chapitre 204	Libellé	BP 2022	BP 2023	Evol 2023/2022 en M€	Evol 2023/2022 en %
9005	Fonds Européens	8 000 000,00	18 600 000,00	10 600 000,00	132,5%
901	Sécurité	6 750 000,00	9 000 000,00	2 250 000,00	33,3%
902	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	9 209 000,00	12 353 089,00	3 144 089,00	34,1%
903	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	10 258 080,00	10 885 900,00	627 820,00	6,1%
904	Santé et action sociale	865 570,00	1 910 000,00	1 044 430,00	120,7%
905	Aménagement des territoires	59 441 488,00	45 042 219,00	-14 399 269,00	-24,2%
906	Action économique	38 000 000,00	39 155 000,00	1 155 000,00	3,0%
907	Environnement	21 112 120,00	23 184 100,00	2 071 980,00	9,8%
908	Transports	5 624 000,00	5 134 000,00	-490 000,00	-8,7%
<b>Total dépenses</b>		<b>159 260 258,00</b>	<b>165 264 308,00</b>	<b>6 004 050,00</b>	<b>3,8%</b>



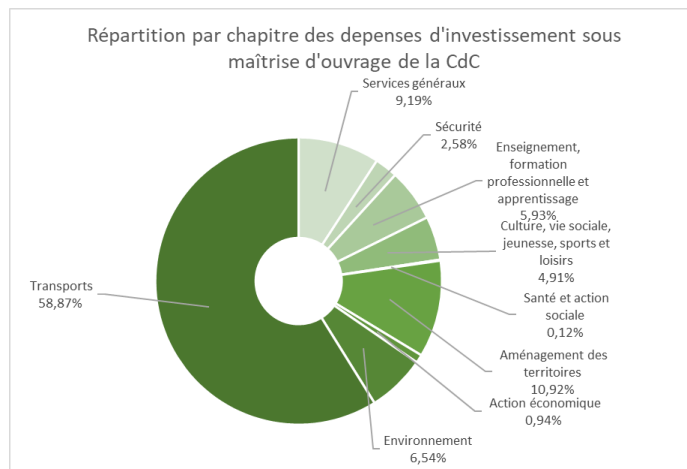
- Les crédits **fonds européens** (9005) sont en forte augmentation avec +132% directement liés à la clôture du FEDER 2014-2020 à l'issue de l'année 2023.
- **L'enseignement, formation professionnelle et l'apprentissage** (902) affiche une évolution de +34,1% soit +3,1 M€. Cette évolution concerne notamment la mise en œuvre de la nouvelle convention tripartite pour la matrice de l'Université de Corse (+25% % soit +1,12 M€), mais également sur le service des constructions scolaires (+1,3 M€).
- **L'aménagement des territoires** est en retrait de -24,2% soit – 14,4 M€ imputable notamment à la contribution de la part PEI pour l'Office Foncier de la Corse soldée en 2022 et donc non reconduite en 2023 (6 M€) et 2 M€ au titre du SDE.
- Les subventions versées au titre de **l'action économique** sont en hausse de 3% soit +1,1 M€
- **La politique de l'environnement** est en augmentation de 9,8 % (+2 M€) par rapport au BP 2022 représente les actions menées par l'OEC, l'AUE et l'OEHC (hors MO CdC) ainsi que les aides allouées aux communes et intercommunalités au titre de l'eau.

- Les subventions d'équipement au titre de **la culture, de la vie sociale, du sport, de la jeunesse et des loisirs** sont également en augmentation de +6% (0,63 M€) notamment sur les dispositifs de soutien à la culture et au sport.
- Le secteur « **Sécurité** » représente une augmentation de +33,3% sur les dépenses, pour les SIS (+2,25 M€).
- **Le secteur du social et de la santé (904)** est en augmentation de +120,7% (+1 M€) avec la montée en charge du plan autonomie.

Les dépenses sous maîtrise d'ouvrage (Chapitres 20,21,23) s'établissent à 179,9 M€ en augmentation de 10,5% par rapport au BP 2022 soit 17,1 M€.

Les dépenses sous maîtrise d'ouvrage se répartissent ainsi :

Libellé	BP 2022	BP 2023	Evol BP 2023/ BP 2022 en M€	Evol BP 2023/ BP 2022 en %
900 Services généraux	4 952 000,00	3 559 000,00	-1 393 000,00	-28,1%
20 Immobilisations incorporelles	10 168 000,00	11 104 000,00	936 000,00	9,2%
21 Immobilisations corporelles	2 640 000,00	2 022 000,00	-618 000,00	-23,4%
23 Immobilisations en cours	17 760 000,00	16 685 000,00	-1 075 000,00	-6,1%
<b>Services généraux</b>				
901 Sécurité	-	-	0,00	0,0%
20 Immobilisations incorporelles	4 070 500,00	3 798 000,00	-272 500,00	-6,7%
21 Immobilisations corporelles	749 350,00	891 000,00	141 650,00	18,9%
23 Immobilisations en cours	4 819 850,00	4 689 000,00	-130 850,00	-2,7%
<b>Sécurité</b>				
902 Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	653 000,00	571 260,00	-81 740,00	-12,5%
20 Immobilisations incorporelles	10 337 000,00	8 912 651,00	-1 424 349,00	-13,8%
21 Immobilisations corporelles	1 200 000,00	1 200 000,00	0,00	0,0%
23 Immobilisations en cours	12 190 000,00	10 683 911,00	-1 506 089,00	-12,4%
<b>Enseignement, formation professionnelle et</b>				
903 Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	1 920 400,00	1 220 000,00	-700 400,00	-36,5%
20 Immobilisations incorporelles	3 140 520,00	3 038 900,00	-101 620,00	-3,2%
21 Immobilisations corporelles	2 147 000,00	4 654 200,00	2 507 200,00	116,8%
23 Immobilisations en cours	7 207 920,00	8 913 100,00	1 705 180,00	77,1%
<b>Culture, vie sociale, jeunesse, sports et</b>				
904 Santé et action sociale	100 000,00	120 000,00	20 000,00	20,0%
20 Immobilisations incorporelles	-	120 000,00	120 000,00	0,0%
21 Immobilisations corporelles	100 000,00	220 000,00	120 000,00	120,0%
23 Immobilisations en cours	3 077 000,00	1 805 396,00	-1 271 604,00	-41,3%
<b>Santé et action sociale</b>				
905 Aménagement des territoires	6 000 000,00	17 049 300,00	11 049 300,00	184,2%
20 Immobilisations incorporelles	102 000,00	20 000,00	-82 000,00	-80,4%
21 Immobilisations corporelles	9 179 000,00	18 874 696,00	9 695 696,00	105,6%
23 Immobilisations en cours	1 626 600,00	200 000,00	-1 426 600,00	-87,7%
<b>Aménagement des territoires</b>				
906 Action économique	633 831,00	1 500 000,00	866 169,00	136,7%
20 Immobilisations incorporelles	1 928 350,00	-	-1 928 350,00	-100,0%
21 Immobilisations corporelles	4 188 781,00	1 700 000,00	-2 488 781,00	-51,0%
23 Immobilisations en cours	633 831,00	581 000,00	-52 831,00	-8,3%
<b>Action économique</b>				
907 Environnement	1 928 350,00	1 057 200,00	-871 150,00	-45,2%
20 Immobilisations incorporelles	7 058 150,00	9 592 785,00	2 534 625,00	35,9%
21 Immobilisations corporelles	9 620 341,00	11 230 985,00	1 610 644,00	16,7%
23 Immobilisations en cours	11 190 000,00	5 742 000,00	-5 448 000,00	-48,7%
<b>Environnement</b>				
908 Transports	29 580 000,00	47 151 600,00	17 571 600,00	59,4%
20 Immobilisations incorporelles	56 920 000,00	53 998 400,00	-2 921 600,00	-5,1%
21 Immobilisations corporelles	97 690 000,00	106 892 000,00	9 202 000,00	5,58%
23 Immobilisations en cours				
<b>Transports</b>				
<b>Total dépenses</b>	<b>162 755 892,00</b>	<b>179 888 692,00</b>	<b>17 132 800,00</b>	<b>10,5%</b>



Le secteur des **transports** représente près de 58,8% et porte sur les investissements effectués au titre de la voirie, du réseau ferré, des ports et aéroports et des transports non urbains et scolaires. La part de ce secteur sur la MO CdC est en augmentation de 5,58% par rapport au BP 2022. Les autres secteurs majeurs sont les services généraux (9,19%), l'environnement avec 6,54%, l'enseignement avec 5,93% et la culture et le patrimoine, jeunesse et sport avec 4,91%.

## 7 - Les opérations d'ordre

Les opérations d'ordre comprennent les opérations patrimoniales (chapitre 925), les transferts entre sections (chapitres 926/946) ainsi que le virement de section (chapitres 951/953).

### Les opérations patrimoniales (chapitre 925)

Les opérations patrimoniales sont des opérations ne générant pas de flux financiers. Elles sont équilibrées en recette et en dépense et n'impactent ni le résultat global, ni la capacité d'autofinancement de la collectivité.

Les services de la collectivité ont pour mission de transférer les frais d'études sur des comptes de travaux dès lors que ceux-ci sont suivis d'un commencement d'exécution de travaux. Ces opérations de retraitement sont budgétaires et impliquent l'émission de titres au compte 203 concerné et de mandats sur un compte de travaux (21 ou 23).

Ces mandats, réalisés sur un compte 21 ou 23 du chapitre 925, rendent alors la dépense éligible au FCTVA (taux de 16,404% appliqué aux dépenses d'investissement concernées).

Pour l'exercice 2023, le montant estimé des transferts de ces frais d'études suivis de travaux est de 8,5M€.

### Les opérations de transfert entre sections (chapitres 926/946)

#### Les opérations d'amortissement

Au BP 2023, ces opérations présentent un solde prévisionnel de 21,432 M€ soit une dotation aux amortissements de 161,268 M€ (compte 6811), des reprises de subventions pour 22,617 M€ (compte 777) ainsi qu'une neutralisation des charges d'amortissement d'un montant de 117,219 M€ (compte 77681).

#### L'étalement des indemnités de remboursement anticipé

Les deux emprunts toxiques conclus par la Collectivité Territoriale de Corse, avec Dexia Crédit Local en 2007 et 2011, ont fait l'objet d'un refinancement lors des exercices 2015 et 2016.

Au regard de l'impact budgétaire élevé des indemnités de remboursement anticipé (IRA) dues lors de refinancements, les instructions budgétaires et comptables autorisent un étalement de charges.

Le mécanisme comptable concerne les IRA capitalisées et/ou payées et se matérialise en deux phases :

##### ➤ La comptabilisation des IRA

En l'occurrence, les IRA comptabilisées en 2015 et 2016 s'élevaient respectivement à 67,3 M€ et 52 M€ soit un total de 119,3 M€. Cette opération a donné lieu à l'émission de mandats pour ce montant au compte 6681.

##### ➤ L'étalement de la charge

L'étalement des IRA permet de lisser la charge sur une période ne pouvant excéder la durée initiale de l'emprunt restant à courir. Il se traduit par une opération d'ordre budgétaire ayant pour objet de rattacher à chaque exercice une part de la charge étalée, en l'espèce sur 14 ans.

Pour comptabiliser cet étalement, il convient d'émettre un mandat au compte 6862 (chapitre 946) et un titre au compte 4817 (chapitre 926) pour le montant de la part annuelle de l'indemnité étalée.

En conséquence, il convient donc de procéder à l'inscription d'une opération d'ordre budgétaire de 8,521 M€ concourant à dégager de l'autofinancement.

***Le virement de section (chapitre 951 et 953)***

Il concourt à l'équilibre des sections, l'excédent des recettes de fonctionnement permettant de financer les dépenses d'investissement.

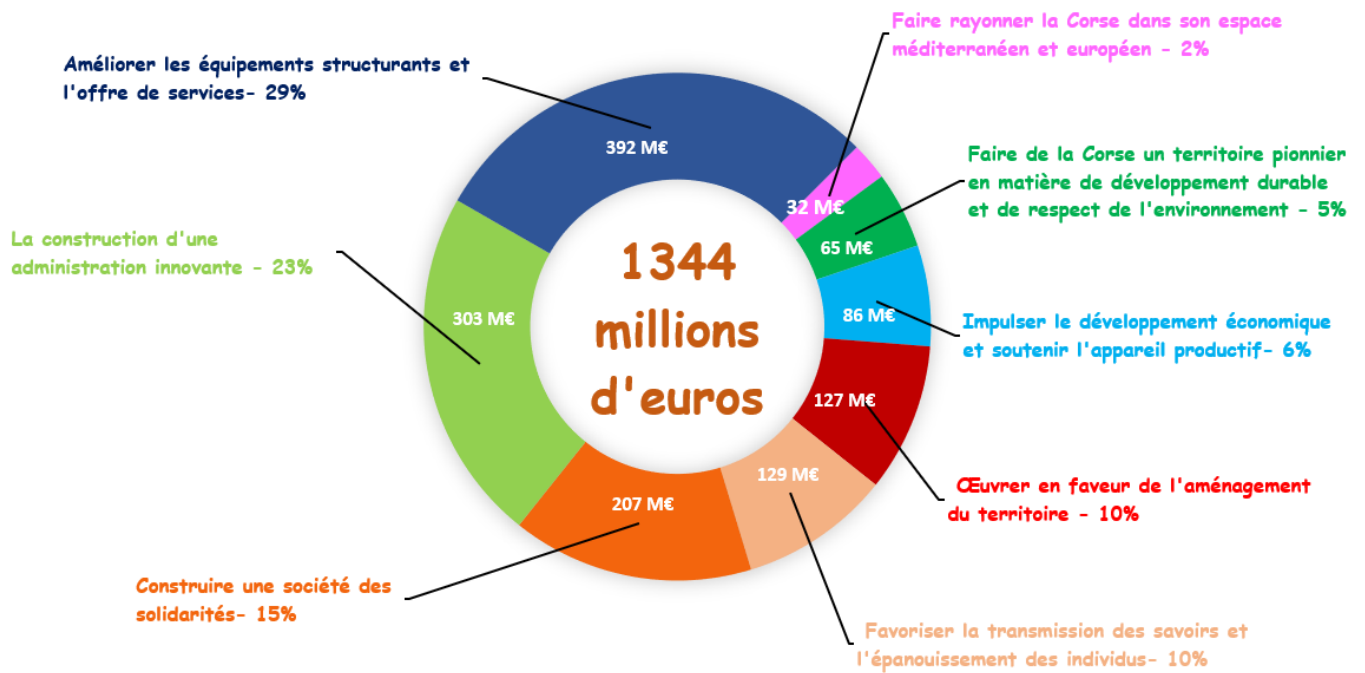
Le virement de section du présent BP s'élève à 141,922 M€.

**L'ensemble de ces opérations permet de déterminer l'autofinancement de l'exercice soit 171,876 M€.**

Pour mémoire, il s'élevait à 113,16 M€ en 2022.

## Partie B - Présentation des crédits budgétaires par politique publique

	AP	CPI	AE	CPF	TOTAL AUTORISATIONS	TOTAL CP
Axe O La construction d'une administration innovante	19 700 000	17 142 000	59 588 600	286 236 347	79 288 600	303 378 347
Axe I Construire une société des solidarités	5 250 000	2 130 000	14 815 000	205 164 560	20 065 000	207 294 560
Axe II Favoriser la transmission des savoirs et l'épanouissement des individus	58 278 000	43 222 000	152 853 000	85 807 000	211 131 000	129 029 000
Axe III Faire de la Corse un territoire pionnier en matière de développement durable et de respect de l'environnement	31 939 000	27 915 085	38 249 200	37 519 180	70 188 200	65 434 265
Axe IV Œuvrer en faveur de l'aménagement du territoire	86 783 596	62 075 915	65 893 340	65 053 910	152 676 936	127 129 825
Axe V Améliorer les équipements structurants et l'offre de services	109 829 500	136 558 000	257 095 659	256 006 659	366 925 159	392 564 659
Axe VI Impulser le développement économique et soutenir l'appareil productif	46 556 828	51 355 000	35 272 650	35 352 650	81 829 478	86 707 650
Axe VII Faire rayonner la Corse dans son espace méditerranéen et européen	29 000 000	31 050 000	2 122 000	1 500 000	31 122 000	32 550 000
<b>TOTAL</b>	<b>387 336 924</b>	<b>371 448 000</b>	<b>625 889 449</b>	<b>972 640 306</b>	<b>1 013 226 373</b>	<b>1 344 088 306</b>



							en euros
	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP	
<b>Axe O - La construction d'une administration innovante et performante</b>	19 700 000	17 142 000	59 588 600	286 236 347	79 288 600	303 378 347	
<b>Politique O.A Structurer l'administration territoriale</b>	50 000	399 000	14 980 000	250 046 600	15 030 000	250 445 600	
C 612 - Communication	-	-	1 200 000	1 520 000	1 200 000	1 520 000	
C 616 - Ressources humaines	50 000	399 000	13 780 000	248 526 600	13 830 000	248 925 600	
<b>Politique O.B Assurer le fonctionnement, la compatibilité et la sécurisation des systèmes d'information</b>	4 000 000	4 827 000	9 203 000	7 140 000	13 203 000	11 967 000	
C 614 - Systèmes d'information	4 000 000	4 827 000	9 203 000	7 140 000	13 203 000	11 967 000	
<b>Politique O.C Elaborer un budget dans un cadre harmonisé</b>	5 000 000	-	6 150 000	1 000 000	11 150 000	1 000 000	
C 613 - Finances	5 000 000	-	6 150 000	1 000 000	11 150 000	1 000 000	
<b>Politique O.D Amorcir la structuration des grandes politiques par l'élaboration d'orientations et de feuilles de route</b>	-	-	1 090 600	5 694 747	1 090 600	5 694 747	
C 611 - Fonctionnement des instances	-	-	1 090 600	5 694 747	1 090 600	5 694 747	
<b>Politique O.E Mettre en place les procédures, les règlements et les outils nécessaires</b>	10 650 000	11 916 000	27 865 000	21 875 000	38 515 000	33 791 000	
C 615 - Moyens généraux	5 500 000	7 000 000	25 615 000	18 720 000	31 115 000	25 720 000	
C 617 - Bâtiments	5 150 000	4 916 000	2 250 000	3 155 000	7 400 000	8 071 000	
<b>Politique O.F Jeter les bases d'une administration innovante capable de relever les défis du XXIème siècle</b>	-	-	300 000	480 000	300 000	480 000	
C 618 - Innovation	-	-	300 000	480 000	300 000	480 000	
<b>Axe I - Construire une société des solidarités</b>	5 250 000	2 130 000	14 815 000	205 164 560	20 065 000	207 294 560	
<b>Politique I.A Le soutien aux personnes en difficulté sociale ou en insertion</b>	82 500	2 500	5 538 500	43 786 183	5 621 000	43 788 683	
C 511 - Services sociaux	2 500	2 500	2 168 500	1 388 500	2 171 000	1 391 000	
C 512 - Insertion - Lutte contre la précarité	80 000	-	3 370 000	42 397 683	3 450 000	42 397 683	
<b>Politique I.B L'autonomie des personnes âgées ou en situation de handicap</b>	3 900 000	1 314 950	2 812 000	139 840 317	6 712 000	141 155 267	
C 513 - Personnes âgées	3 900 000	1 314 950	400 000	88 984 365	4 300 000	90 299 315	
C 514 - Personnes en situation de handicap	-	-	2 412 000	50 855 952	2 412 000	50 855 952	
<b>Politique I.C La protection de l'enfance et de la famille</b>	-	-	2 707 800	17 566 500	2 707 800	17 566 500	
C 515 - Famille - Enfance	-	-	2 707 800	17 566 500	2 707 800	17 566 500	
<b>Politique I.D Un modèle de santé adapté aux spécificités de la Corse</b>	1 267 500	812 550	3 756 700	3 971 560	5 024 200	4 784 110	
C 521 - Santé et services médico-sociaux	1 267 500	812 550	3 756 700	3 971 560	5 024 200	4 784 110	
<b>Axe II - Favoriser la transmission des savoirs et l'épanouissement des individus</b>	58 278 000	43 222 000	152 853 000	85 807 000	211 131 000	129 029 000	
<b>Politique II.A L'enseignement et la formation</b>	41 426 000	22 567 500	115 287 000	55 659 000	156 713 000	78 226 500	
C 411 - Enseignement supérieur, recherche et diffusion	24 176 000	9 497 100	78 067 000	24 516 295	102 243 000	34 013 395	
C 412 - Enseignement primaire et secondaire	15 900 000	11 950 000	12 450 000	10 670 000	28 350 000	22 620 000	
C 421 - Formation professionnelle et apprentissage	700 000	700 000	23 700 000	19 500 000	24 400 000	20 200 000	
C 461 - Orientations	650 000	420 400	1 070 000	972 705	1 720 000	1 393 105	
<b>Politique II.B La Langue corse</b>	1 000 000	789 500	9 400 000	3 300 000	10 400 000	4 089 500	
C 431 - Langue corse	1 000 000	789 500	9 400 000	3 300 000	10 400 000	4 089 500	
<b>Politique II.C La culture</b>	8 252 000	9 051 000	16 897 000	15 618 000	25 149 000	24 669 000	
C 442 - Culture	6 105 000	6 005 000	15 015 000	13 710 000	21 120 000	19 715 000	
C 443 - Les musées, archives, BDP, centres culturels et FRAC	2 147 000	3 046 000	1 882 000	1 908 000	4 029 000	4 954 000	
<b>Politique II.D Le patrimoine</b>	5 400 000	7 264 000	1 440 000	2 540 000	6 840 000	9 804 000	
C 441 - Patrimoine	5 400 000	7 264 000	1 440 000	2 540 000	6 840 000	9 804 000	
<b>Politique II.E Le sport et la jeunesse</b>	2 200 000	3 550 000	9 554 000	8 590 000	11 754 000	12 140 000	
C 451 - Sports	2 200 000	3 400 000	8 500 000	7 700 000	10 700 000	11 100 000	
C 452 - Jeunesse	-	150 000	1 054 000	890 000	1 054 000	1 040 000	
<b>Politique II.F Egalité femmes hommes</b>	-	-	275 000	100 000	275 000	100 000	
C 471 - Egalité entre les femmes et les hommes	-	-	275 000	100 000	275 000	100 000	

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
<b>Axe III - Faire de la Corse un territoire pionnier en matière de développement durable et de respect de l'environnement</b>	<b>31 939 000</b>	<b>27 915 085</b>	<b>38 249 200</b>	<b>37 519 180</b>	<b>70 188 200</b>	<b>65 434 265</b>
<b>Politique III.A La politique de l'eau</b>	<b>20 000 000</b>	<b>18 000 000</b>	<b>8 921 000</b>	<b>8 921 000</b>	<b>28 921 000</b>	<b>26 921 000</b>
<i>C 131 - Maîtrise de l'eau</i>	<i>20 000 000</i>	<i>18 000 000</i>	<i>8 921 000</i>	<i>8 921 000</i>	<i>28 921 000</i>	<i>26 921 000</i>
<b>Politique III.B La protection de l'environnement et des biodiversités</b>	<b>8 639 000</b>	<b>7 135 085</b>	<b>29 058 200</b>	<b>28 398 180</b>	<b>37 697 200</b>	<b>35 533 265</b>
<i>C 321 - Actions en faveur de l'environnement</i>	<i>7 274 000</i>	<i>6 505 085</i>	<i>28 338 200</i>	<i>27 366 960</i>	<i>35 612 200</i>	<i>33 872 045</i>
<i>C 322 - Protection de l'environnement</i>	<i>1 365 000</i>	<i>630 000</i>	<i>720 000</i>	<i>1 031 220</i>	<i>2 085 000</i>	<i>1 661 220</i>
<b>Politique III.C L'énergie</b>	<b>3 300 000</b>	<b>2 780 000</b>	<b>270 000</b>	<b>200 000</b>	<b>3 570 000</b>	<b>2 980 000</b>
<i>C 331 - Energie</i>	<i>3 300 000</i>	<i>2 780 000</i>	<i>270 000</i>	<i>200 000</i>	<i>3 570 000</i>	<i>2 980 000</i>
<b>Axe IV - Œuvrer en faveur de l'aménagement du territoire</b>	<b>86 783 596</b>	<b>62 075 915</b>	<b>65 893 340</b>	<b>65 053 910</b>	<b>152 676 936</b>	<b>127 129 825</b>
<b>Politique IV.A La politique en faveur de l'intérieur et de la montagne</b>	<b>13 562 596</b>	<b>4 166 765</b>	<b>2 950 000</b>	<b>2 460 570</b>	<b>16 512 596</b>	<b>6 627 335</b>
<i>C 313 - Développement rural et territorial</i>	<i>13 562 596</i>	<i>4 166 765</i>	<i>2 950 000</i>	<i>2 460 570</i>	<i>16 512 596</i>	<i>6 627 335</i>
<b>Politique IV.B Les aides aux communes, intercommunalités et territoires</b>	<b>50 900 000</b>	<b>34 615 150</b>	<b>400 000</b>	<b>380 000</b>	<b>51 300 000</b>	<b>34 995 150</b>
<i>C 314 - Aides aux communes et groupements</i>	<i>50 900 000</i>	<i>34 615 150</i>	<i>400 000</i>	<i>380 000</i>	<i>51 300 000</i>	<i>34 995 150</i>
<b>Politique IV.C L'habitat</b>	<b>13 000 000</b>	<b>9 000 000</b>	<b>200 000</b>	<b>1 000 000</b>	<b>13 200 000</b>	<b>10 000 000</b>
<i>C 315 - Habitat logement</i>	<i>13 000 000</i>	<i>9 000 000</i>	<i>200 000</i>	<i>200 000</i>	<i>13 200 000</i>	<i>9 200 000</i>
<i>C 316 - Logement</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>800 000</i>	<i>-</i>	<i>800 000</i>
<b>Politique IV.D La prévention contre les incendies et la forêt</b>	<b>8 905 000</b>	<b>13 689 000</b>	<b>56 719 340</b>	<b>55 819 340</b>	<b>65 624 340</b>	<b>69 508 340</b>
<i>C 317 - Prévention contre les incendies</i>	<i>8 905 000</i>	<i>13 689 000</i>	<i>56 719 340</i>	<i>55 819 340</i>	<i>65 624 340</i>	<i>69 508 340</i>
<b>Politique IV.E L'accompagnement des collectivités à la planification territoriale</b>	<b>416 000</b>	<b>605 000</b>	<b>5 624 000</b>	<b>5 394 000</b>	<b>6 040 000</b>	<b>5 999 000</b>
<i>C 311 - Urbanisme</i>	<i>416 000</i>	<i>605 000</i>	<i>5 624 000</i>	<i>5 394 000</i>	<i>6 040 000</i>	<i>5 999 000</i>
<b>Axe V - Améliorer les équipements structurants et l'offre de services</b>	<b>109 829 500</b>	<b>136 558 000</b>	<b>257 095 659</b>	<b>256 006 659</b>	<b>366 925 159</b>	<b>392 564 659</b>
<b>Politique V.A La continuité territoriale</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>186 999 159</b>	<b>186 999 159</b>	<b>186 999 159</b>	<b>186 999 159</b>
<i>C 111 - Continuité territoriale</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>186 999 159</i>	<i>186 999 159</i>	<i>186 999 159</i>	<i>186 999 159</i>
<b>Politique V.B Les infrastructures routières</b>	<b>86 500 000</b>	<b>71 900 000</b>	<b>11 500 000</b>	<b>10 500 000</b>	<b>98 000 000</b>	<b>82 400 000</b>
<i>C 112 - Ex voirie départementale</i>	<i>51 500 000</i>	<i>46 900 000</i>	<i>7 500 000</i>	<i>7 250 000</i>	<i>59 000 000</i>	<i>54 150 000</i>
<i>C 113 - Ex routes territoriales (CTC)</i>	<i>35 000 000</i>	<i>25 000 000</i>	<i>4 000 000</i>	<i>3 250 000</i>	<i>39 000 000</i>	<i>28 250 000</i>
<b>Politique V.C Les infrastructures portuaires et aéroportuaires</b>	<b>7 824 000</b>	<b>23 986 000</b>	<b>440 000</b>	<b>1 000 000</b>	<b>8 264 000</b>	<b>24 986 000</b>
<i>C 114 - Infrastructures portuaires et aéroportuaires</i>	<i>7 824 000</i>	<i>23 986 000</i>	<i>440 000</i>	<i>1 000 000</i>	<i>8 264 000</i>	<i>24 986 000</i>
<b>Politique V.D Les transports ferroviaires et l'intermodalité</b>	<b>5 000 000</b>	<b>16 000 000</b>	<b>28 000 000</b>	<b>28 000 000</b>	<b>33 000 000</b>	<b>44 000 000</b>
<i>C 115 - Réseau ferré</i>	<i>5 000 000</i>	<i>16 000 000</i>	<i>28 000 000</i>	<i>28 000 000</i>	<i>33 000 000</i>	<i>44 000 000</i>
<b>Politique V.E - Les transports urbains et scolaires</b>	<b>-</b>	<b>140 000</b>	<b>29 638 000</b>	<b>28 900 000</b>	<b>29 638 000</b>	<b>29 040 000</b>
<i>C 116 - Transports interurbains et scolaires</i>	<i>-</i>	<i>140 000</i>	<i>29 638 000</i>	<i>28 900 000</i>	<i>29 638 000</i>	<i>29 040 000</i>
<b>Politique V.F L'aménagement et la transformation numériques de la Corse</b>	<b>10 505 500</b>	<b>24 532 000</b>	<b>518 500</b>	<b>607 500</b>	<b>11 024 000</b>	<b>25 139 500</b>
<i>C 121 - Réseau THD</i>	<i>10 505 500</i>	<i>24 532 000</i>	<i>518 500</i>	<i>607 500</i>	<i>11 024 000</i>	<i>25 139 500</i>



	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
<b>Axe VI - Impulser le développement économique et soutenir l'appareil productif</b>	<b>46 556 828</b>	<b>51 355 000</b>	<b>35 272 650</b>	<b>35 352 650</b>	<b>81 829 478</b>	<b>86 707 650</b>
<b>Politique VI.A Le développement agricole et rural</b>	<b>19 906 828</b>	<b>21 200 000</b>	<b>16 400 650</b>	<b>17 000 650</b>	<b>36 307 478</b>	<b>38 200 650</b>
C 211 - Agriculture	18 206 828	19 500 000	15 406 450	15 806 450	33 613 278	35 306 450
C 212 - Forêt	1 700 000	1 700 000	994 200	1 194 200	2 694 200	2 894 200
<b>Politique VI.B Le soutien aux entreprises</b>	<b>21 350 000</b>	<b>25 355 000</b>	<b>7 600 000</b>	<b>7 080 000</b>	<b>28 950 000</b>	<b>32 435 000</b>
C 213 - Action économique	21 350 000	25 355 000	7 600 000	7 080 000	28 950 000	32 435 000
<b>Politique VI.C Le développement touristique</b>	<b>5 300 000</b>	<b>4 800 000</b>	<b>11 272 000</b>	<b>11 272 000</b>	<b>16 572 000</b>	<b>16 072 000</b>
C 214 - Tourisme	5 300 000	4 800 000	11 272 000	11 272 000	16 572 000	16 072 000
<b>Axe VII - Faire rayonner la Corse dans son espace méditerranéen et européen</b>	<b>29 000 000</b>	<b>31 050 000</b>	<b>2 122 000</b>	<b>1 500 000</b>	<b>31 122 000</b>	<b>32 550 000</b>
<b>Politique VII.A La programmation et la gestion des fonds européens</b>	<b>29 000 000</b>	<b>31 050 000</b>	<b>920 000</b>	<b>375 000</b>	<b>29 920 000</b>	<b>31 425 000</b>
C 231 - Fonds européens	-	-	50 000	75 000	50 000	75 000
C 232 - Subvention globale	29 000 000	31 050 000	870 000	300 000	29 870 000	31 350 000
<b>Politique VII.B La coopération territoriale</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 202 000</b>	<b>1 125 000</b>	<b>1 202 000</b>	<b>1 125 000</b>
C 221 - Coopération décentralisée	-	-	1 202 000	1 125 000	1 202 000	1 125 000
<b>Total</b>	<b>387 336 924</b>	<b>371 448 000,0</b>	<b>625 889 449</b>	<b>972 640 306</b>	<b>1 013 226 373</b>	<b>1 344 088 306</b>

## Axe I - Construire une société des solidarités

Accentuer la lutte contre la précarité et la pauvreté, en densifiant les actions sur les territoires les plus précaires et en promouvant des solutions nouvelles et innovantes

Poursuivre et développer les politiques de prévention en faveur des publics prioritaires : la petite enfance, les jeunes, les personnes âgées et en situation de handicap, les publics précaires

Passer d'une politique de prévention à une politique de promotion de la santé

### Propositions budgétaires :

→ Crédit de paiement de fonctionnement de :

205 064 560 €

→ Crédit de paiement d'investissement de :

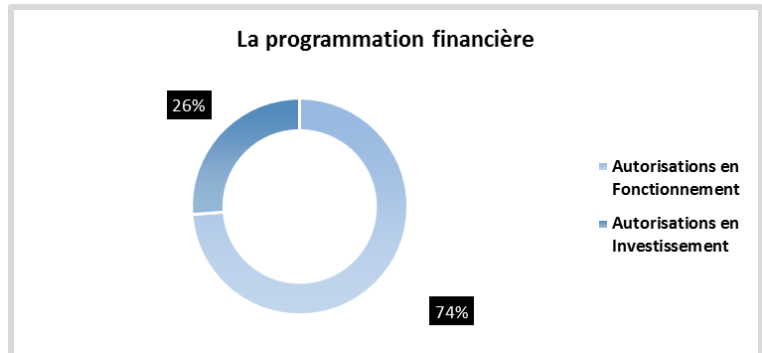
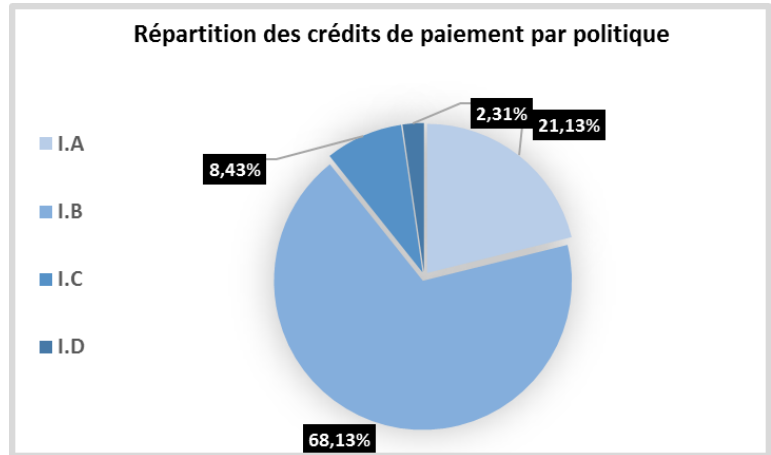
2 130 000 €

→ Autorisation d'engagement de :

14 815 000 €

→ Autorisation de programme de :

5 250 000 €



	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
I.A Le soutien aux personnes en difficulté sociale ou en insertion	82 500	2 500	5 538 500	43 786 183	5 621 000	43 788 683
I.B L'autonomie des personnes âgées ou en situation de handicap	3 900 000	1 314 950	2 812 000	139 840 317	6 712 000	141 155 267
I.C La protection de l'enfance et de la famille	-	-	2 707 800	17 466 500	2 707 800	17 466 500
I.D Un modèle de santé adapté aux spécificités de la Corse	1 267 500	812 550	3 756 700	3 971 560	5 024 200	4 784 110
<b>TOTAL</b>	<b>5 250 000</b>	<b>2 130 000</b>	<b>14 815 000</b>	<b>205 064 560</b>	<b>20 065 000</b>	<b>207 194 560</b>

## Politique I.A - Le soutien aux personnes en difficulté sociale ou en insertion

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
<b>Politique I.A Le soutien aux personnes en difficulté sociale ou en insertion</b>	<b>82 500</b>	<b>2 500</b>	<b>5 538 500</b>	<b>43 786 183</b>	<b>5 621 000</b>	<b>43 788 683</b>
<i>Compétence 511 - Services sociaux</i>	2 500	2 500	2 168 500	1 388 500	2 171 000	1 391 000
<i>Programme 5111 Social</i>	2 500	2 500	2 168 500	1 388 500	2 171 000	1 391 000
<i>Compétence 512 - Insertion - Lutte contre la précarité</i>	80 000	-	3 370 000	42 397 683	3 450 000	42 397 683
<i>Programme 5120 Fonds de solidarité logement</i>	80 000			1 395 000	80 000	1 395 000
<i>Programme 5121 Insertion - précarité</i>				657 750	-	657 750
<i>Programme 5122 Programmes départementaux d'insertion</i>			1 500 000	2 854 433	1 500 000	2 854 433
<i>Programme 5123 RSA</i>			1 870 000	37 490 500	1 870 000	37 490 500

La Collectivité de Corse intervient à la fois dans le cadre du Code de l'action sociale et des familles (aides et actions obligatoires et facultatives opposables à tous), et par de nombreux dispositifs de soutien aux acteurs du champ social et médico-social (aides au fonctionnement, à l'installation, à l'investissement et à l'équipement).

L'article L. 121-3 du Code de l'Action et des Familles prévoit l'adoption, par la Collectivité de Corse, d'un « Règlement d'aide et d'action sociales » en termes de prestations individuelles ou collectives, obligatoires et facultatives le cas échéant.

L'aide et l'action sociales ainsi que l'action médico-sociale de la Collectivité de Corse sont gérées dans ce cadre, et la Collectivité de Corse intervient à tous les niveaux en faveur des publics en situation de besoin : l'aide aux personnes âgées et aux personnes handicapées.

## Politique I. B - L'autonomie des personnes âgées ou en situation de handicap

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
<b>Politique I.B L'autonomie des personnes âgées ou en situation de handicap</b>	<b>3 900 000</b>	<b>1 314 950</b>	<b>2 812 000</b>	<b>139 840 317</b>	<b>6 712 000</b>	<b>141 155 267</b>
<i>Compétence 513 - Personnes âgées</i>	3 900 000	1 314 950	400 000	88 984 365	4 300 000	90 299 315
<i>Programme 5131 APA</i>				70 538 865	-	70 538 865
<i>Programme 5134 Prestations aux personnes âgées (Hors APA)</i>			400 000	18 445 500	400 000	18 445 500
<i>Programme 5135 Plan de soutien à l'investissement des ESMS</i>	3 900 000	1 314 950			3 900 000	1 314 950
<i>Compétence 514 - Personnes en situation de handicap</i>	-	-	2 412 000	50 855 952	2 412 000	50 855 952
<i>Programme 5141 Personnes en situation de handicap</i>			2 412 000	50 855 952	2 412 000	50 855 952

L'état des lieux de l'offre et des besoins établi dans le cadre de l'élaboration du schéma de l'autonomie 2022-2026 de la Collectivité de Corse, ainsi que des diagnostics immobiliers menés par l'Agence Régionale de Santé auprès des ESMS de Corse ont permis de confirmer un constat pressenti d'une grande vétusté des locaux et des équipements. Aussi par délibération n° 22/ 114 du 29 juillet 2022, la Collectivité de Corse a lancé un plan massif de soutien à l'investissement (PSI) des établissements et services médico-sociaux à hauteur de 15 M€ déployé sur une durée de cinq années, entre 2022 et 2026 afin d'accompagner la modernisation des établissements, au service d'une meilleure qualité de prise en charge des usagers et d'amélioration des conditions de travail des salariés.

## Politique I. C - La protection de l'enfance et de la famille

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
<b>Politique I.C La protection de l'enfance et de la famille</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2 707 800</b>	<b>17 566 500</b>	<b>2 707 800</b>	<b>17 566 500</b>
<i>Compétence 515 - Famille - Enfance</i>	-	-	2 707 800	17 566 500	2 707 800	17 566 500
<i>Programme 5151 Prestations de l'aide sociale à l'enfance</i>			2 607 800	17 466 500	2 607 800	17 466 500
<i>Programme 5153 Maison de l'enfance et de la famille</i>			100 000	100 000	100 000	100 000

La politique de protection de l'enfance vise à garantir la prise en compte des besoins fondamentaux de l'enfant, à soutenir son développement physique, affectif, intellectuel et social et à préserver sa sécurité, sa moralité et son éducation dans le respect de ses droits.

Elle comprend des actions de prévention, l'organisation du repérage et du traitement des situations de danger et la mise œuvre de dispositifs administratifs ou judiciaires visant à apporter un soutien pour assurer un maintien à

domicile mais aussi pour accueillir dans des accueils sécurisés l'enfant qui a besoin d'être extrait temporairement de son milieu familial.

Pour les prochaines années, plusieurs objectifs ont été retenus dans le futur Schéma directeur territorial visant à décliner un plan d'action pour une prise en charge coordonnée en faveur de l'enfance et de la famille en Corse pour la période 2022-2026.

La direction de la prévention sanitaire et de la promotion de la santé, a été retenue dans le cadre d'un appel à projet. Ce projet, à visée expérimentale dans un premier temps, va permettre la création d'une « Maison de l'enfance et de la famille » afin d'accompagner l'enfant jusqu'à ses 11 ans en s'appuyant sur les actions développées en PMI.

## Politique I.D - Un modèle de santé adapté aux spécificités de la Corse

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
<b>Politique I.D Un modèle de santé adapté aux spécificités de la Corse</b>	<b>1 267 500</b>	<b>812 550</b>	<b>3 756 700</b>	<b>3 971 560</b>	<b>5 024 200</b>	<b>4 784 110</b>
<i>Compétence 521 - Santé et services médico-sociaux</i>	1 267 500	812 550	3 756 700	3 971 560	5 024 200	4 784 110
<i>Programme 5211 Action sanitaire et sociale</i>	847 500	592 550	2 104 000	1 505 500	2 951 500	2 098 050
<i>Programme 5212 Secteur médico social</i>			373 700	409 000	373 700	409 000
<i>Programme 5213 Prestations de la PMI</i>	200 000	50 000	950 000	1 157 500	1 150 000	1 207 500
<i>Programme 5214 Prestations du CPEF</i>	120 000	30 000	150 000	170 000	270 000	200 000
<i>Programme 5215 Prestations des fléaux sociaux</i>			128 500	128 500	128 500	128 500
<i>Programme 5216 Crèche territoriale</i>	80 000	20 000	24 500	79 500	104 500	99 500
<i>Programme 5217 Pietrapola</i>	20 000	20 000	26 000	39 560	46 000	59 560
<i>Programme 5218 Paie Crèche Letizia</i>			-	482 000	-	482 000
<i>Programme 5219 Bâtiments santé</i>		100 000			-	100 000

La Collectivité contribue au déploiement des politiques territoriales en matière de prévention, d'éducation pour la santé, de réduction des risques et de promotion de la santé ainsi qu'à la mise en œuvre des politiques nationales.

Elle développe des fonctions d'expertise, de recherche et développement, d'accompagnement à la mise en place de programmes innovants, d'évaluation, de communication, de production de référentiels et d'outils d'intervention, d'animation du réseau des professionnels du champ et développement des compétences des acteurs.

Son action s'inscrit dans une dynamique qui vise à mieux connaître, expliquer, préserver, protéger l'état de santé des populations.

Le partenariat engagé avec les acteurs en santé du territoire Corse a pour objet de promouvoir le bien-être de la population et de réduire les inégalités territoriales de santé.

## Axe II - Favoriser la transmission des savoirs et l'épanouissement des individus

### Formation/enseignement/recherche :

Mise en œuvre de la convention tripartite CDC-Etat-Université de Corse 2023-2027 ; Maintenance et travaux des infrastructures d'enseignement en faveur de la transition énergétique ; Schéma d'aide à la vie étudiante ; poursuite d'un dispositif de formation professionnelle cohérent et adapté aux besoins du territoire

### Sport et Jeunesse :

Promouvoir la santé, la solidarité et le vivre ensemble par la pratique sportive ; Faire de la pratique sportive un atout pour la préservation de l'environnement et le développement durable ; Poursuivre et renforcer le travail de maillage territorial des infrastructures afin d'améliorer l'accès des Corses à la pratique sportive ; Coordonner les politiques de jeunesse avec les partenaires institutionnels, et s'assurer de leur mise en œuvre territorialisée, en accompagnant notamment les EPCI dans leurs projets jeunesse.

### Culture et Patrimoine :

Créer du sens et de la cohésion sociale ; Rendre plus forte, plus attractive et plus rayonnante la politique culturelle et patrimoniale ; Poursuite du développement culturel pour tous ; Lancement d'une vaste consultation ; Schéma territorial de la formation initiale artistique et culturelle 2023-2026 ; Développer un maillage culturel sur toute la Corse par la mise en place du label patrimoine corse.

### Langue corse :

Définition et mise en œuvre d'une politique ayant deux objectifs : Coofficialité de jure et coofficialité de facto favorisant et organisant l'usage du corse dans tous les pans de la société et permettant l'augmentation notable du nombre de locuteurs.

### Egalité femmes hommes :

Poursuite du déploiement des plans d'action égalité femmes-hommes ; Développement de l'approche intégrée de la thématique au sein des politiques publiques et mise en œuvre d'actions spécifiques pour tendre vers une administration exemplaire ; Soutien et promotion d'actions en la matière émanant du territoire. ».

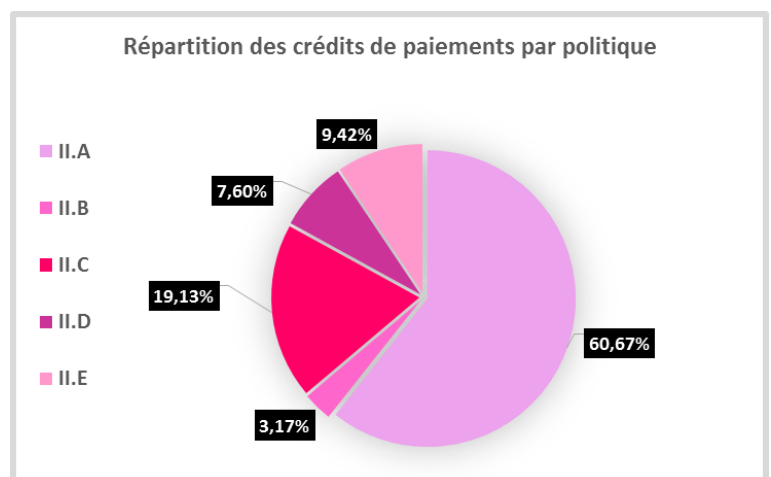
### Propositions budgétaires :

→ Crédit de paiement de fonctionnement de :

85 807 000 €

→ Crédit de paiement d'investissement de :

43 222 000 €

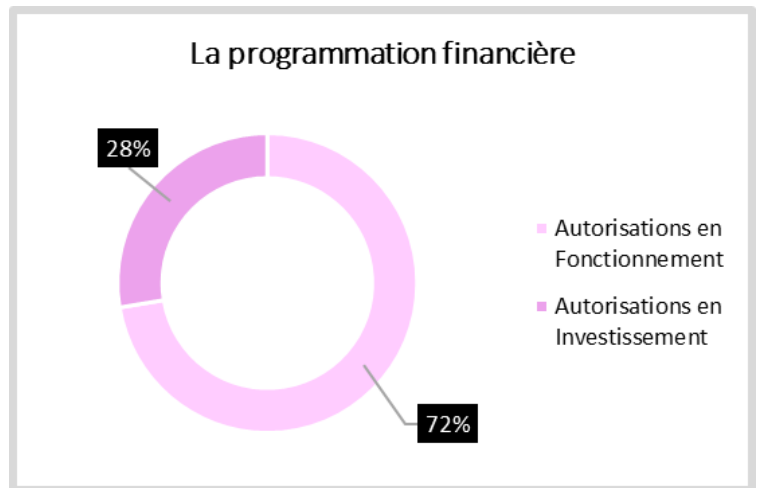


→ Autorisation d'engagement de :

**152 853 000 €**

→ Autorisation de programme de :

**58 278 000 €**



	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
II.A L'enseignement et la formation	41 426 000	22 567 500	115 287 000	55 659 000	156 713 000	78 226 500
II.B La Langue corse	1 000 000	789 500	9 400 000	3 300 000	10 400 000	4 089 500
II.C La culture	8 252 000	9 051 000	16 897 000	15 618 000	25 149 000	24 669 000
II.D Le patrimoine	5 400 000	7 264 000	1 440 000	2 540 000	6 840 000	9 804 000
II.E Le sport et la jeunesse	2 200 000	3 550 000	9 554 000	8 590 000	11 754 000	12 140 000
II.F Egalité femmes hommes	-	-	275 000	100 000	275 000	100 000
<b>TOTAL</b>	<b>58 278 000</b>	<b>43 222 000</b>	<b>152 853 000</b>	<b>85 807 000</b>	<b>211 131 000</b>	<b>129 029 000</b>

## Politique II.A - L'enseignement et la formation

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
<b>Politique II.A L'enseignement et la formation</b>	<b>41 426 000</b>	<b>22 567 500</b>	<b>115 287 000</b>	<b>55 659 000</b>	<b>156 713 000</b>	<b>78 226 500</b>
<i>Compétence 411 - Enseignement supérieur, recherche et diffusion</i>	<i>24 176 000</i>	<i>9 497 100</i>	<i>78 067 000</i>	<i>24 516 295</i>	<i>102 243 000</i>	<i>34 013 395</i>
Programme 4110 IUFM	-	80 000			-	80 000
Programme 4111 Université travaux	-	1 600 000			-	1 600 000
Programme 4112 Recherche et diffusion	600 000	1 200 000	1 000 000	1 500 000	1 600 000	2 700 000
Programme 4113 Enseignement supérieur			2 000 000	1 600 000	2 000 000	1 600 000
Programme 4114 Formations sanitaires sociales supérieures	220 000	250 000	8 000 000	6 000 000	8 220 000	6 250 000
Programme 4115 Réussite et vie étudiante	300 000	800 000	3 000 000	1 900 000	3 300 000	2 700 000
Programme 4116 Accompagnement éducatif territorial	10 500	10 000	700 000	500 000	710 500	510 000
Programme 4117 Matrice Université de Corse	23 005 500	5 527 100	62 367 000	12 516 295	85 372 500	18 043 395
Programme 4119 Diffusion CST2I	40 000	30 000	1 000 000	500 000	1 040 000	530 000
<i>Compétence 412 - Enseignement primaire et secondaire</i>	<i>15 900 000</i>	<i>11 950 000</i>	<i>12 450 000</i>	<i>10 670 000</i>	<i>28 350 000</i>	<i>22 620 000</i>
Programme 4121 EPLE - Travaux de bâtiment	8 800 000	5 000 000			8 800 000	5 000 000
Programme 4122 EPLE - Maintenance générale	1 000 000	1 000 000	1 000 000	850 000	2 000 000	1 850 000
Programme 41220 EPLE - Logements de fonction	200 000	300 000	50 000	20 000	250 000	320 000
Programme 4123 EPLE - Mise en sécurité sûreté	200 000	250 000			200 000	250 000
Programme 4124 EPLE - Aménagement numérique	1 500 000	1 500 000	100 000	50 000	1 600 000	1 550 000
Programme 4125 EPLE - Performance énergétique	-	900 000			-	900 000
Programme 4126 EPLE - Hygiène alimentaire	500 000	500 000			500 000	500 000
Programme 4127 EPLE - Equipements sportifs	500 000	400 000			500 000	400 000
Programme 41270 EPLE - Bâtiment CSJC	1 000 000	200 000			1 000 000	200 000
Programme 4128 Fonctionnement général des EPLE			10 000 000	8 800 000	10 000 000	8 800 000
Programme 4129 Equipement général des EPLE	2 200 000	1 900 000	100 000	50 000	2 300 000	1 950 000
Programme 41290 Education second degré - EPLE			1 200 000	900 000	1 200 000	900 000
<i>Compétence 421 - Formation professionnelle et apprentissage</i>	<i>700 000</i>	<i>700 000</i>	<i>23 700 000</i>	<i>19 500 000</i>	<i>24 400 000</i>	<i>20 200 000</i>
Programme 4211 Formation professionnelle Apprentissage	700 000	700 000	20 500 000	17 000 000	21 200 000	17 700 000
Programme 4212 Formation Professionnelle - FSE			3 200 000	2 500 000	3 200 000	2 500 000
<i>Compétence 461 - Orientations</i>	<i>650 000</i>	<i>420 400</i>	<i>1 070 000</i>	<i>972 705</i>	<i>1 720 000</i>	<i>1 393 105</i>
Programme 4610 Orientation TLV	200 000	70 000	830 000	870 000	1 030 000	940 000
Programme 4611 Mission Analyse prospective			70 000	52 705	70 000	52 705
Programme 4612 Actions transversales - Education	450 000	350 400	170 000	50 000	620 000	400 400

Malgré un contexte de crise économique qui impose aux collectivités une maîtrise des charges, le budget 2023 du secteur de l'éducation de l'enseignement et de la recherche devra impérativement être à la hauteur des enjeux, tant ce dernier représente l'un des seuls investissements d'avenir qui confèrera à ce territoire une capacité d'une part à sortir de la crise mais aussi et surtout à inventer l'avenir.

De plus, la nouvelle période de contractualisation dans laquelle devra s'engager inéluctablement la Collectivité de Corse à compter de 2023, tant au niveau du CPER 2021-2027 qu'au niveau de la prochaine convention tripartite Etat – CDC – Université de Corse 2023-2027 ou encore en matière de diffusion des savoirs et de culture scientifique, devra également trouver sa retranscription budgétaire.

Enfin, ce budget devra permettre d'attribuer aux collèges et lycées de Corse des dotations globales de fonctionnement (DGF) revues et corrigées à la hausse. En effet, la démarche de révision des moyens financiers attribués aux Etablissements publics locaux d'enseignement (EPL), dans laquelle s'est engagée la Collectivité de Corse, visait à s'inscrire certes dans le bon cadre réglementaire depuis la mise en place de la rénovation du cadre budgétaire et comptable de 2012 (RCBC), mais aussi et surtout à revoir un barème datant de 2004, en concevant un mode de calcul plus équitable prenant en compte également les besoins et les caractéristiques particulières de chaque établissement.

Voilà pourquoi les volumes financiers sollicités dans le cadre de ce Budget Primitif 2023 permettront d'honorer à la fois les engagements pris sur des projets programmés et validés antérieurement à cette année 2023, mais également la mise en œuvre des nouvelles contractualisations et les projets nouveaux.

## Politique II.B - La Langue corse

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
<b>Politique II.B La Langue corse</b>	<b>1 000 000</b>	<b>789 500</b>	<b>9 400 000</b>	<b>3 300 000</b>	<b>10 400 000</b>	<b>4 089 500</b>
<i>Compétence 431 - Langue corse</i>	<i>1 000 000</i>	<i>789 500</i>	<i>9 400 000</i>	<i>3 300 000</i>	<i>10 400 000</i>	<i>4 089 500</i>
<i>Programme 4311 Langue corse Promotion - Développement - Diffusion</i>	<i>600 000</i>	<i>489 500</i>	<i>5 700 000</i>	<i>2 000 000</i>	<i>6 300 000</i>	<i>2 489 500</i>
<i>Programme 4312 Langue corse Culture</i>			<i>700 000</i>	<i>500 000</i>	<i>700 000</i>	<i>500 000</i>
<i>Programme 4313 Langue corse Charte Collectivité</i>	<i>400 000</i>	<i>300 000</i>	<i>3 000 000</i>	<i>800 000</i>	<i>3 400 000</i>	<i>1 100 000</i>

Les objectifs de la nouvelle planification linguistique devront :

- rendre la langue accessible en investissant tous les domaines de la vie publique et en proposant des formations pour tous ;
- multiplier et créer les espaces de corsophonie tant au niveau de l'échange entre individus que d'espaces de promotion (artistiques, commerciaux, nouvelles technologies, réseaux sociaux, etc.).

L'objectif recherché est de normaliser l'usage de la langue corse dans la société et de réhausser le niveau des compétences générales, préparant ainsi la voie à une coofficialité pleine et entière et à une société naturellement bilingue.

La dynamique recherchée s'appuiera notamment sur la stratégie présentée dans la délibération n° 22/088 AC de l'Assemblée de Corse adoptée en juin 2022 : promotion de l'immersion dans le domaine éducatif et sociétal, pour l'enseignement public et associatif. La finalisation du CPER pour 2023-2027 devra permettre le doublement des crédits consacrés à la politique linguistique.

D'autres actions de promotion et de diffusion de la langue corse seront soutenues : a Cartula di a lingua, a Festa di a lingua, le soutien aux sites bilingues des 1er et 2nd degré et aux actions pédagogiques en langue corse, les bourses aux étudiants Maestranza, la création de ressources pédagogiques en langue corse ; le soutien à l'audiovisuel et au numérique, la poursuite du plan media & lingua corsa pour le soutien aux médias insulaires dans la promotion et la réalisation de projets en langues corses, etc.

## Politique II.C - La culture

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
<b>Politique II.C La culture</b>	<b>8 252 000</b>	<b>9 051 000</b>	<b>16 897 000</b>	<b>15 618 000</b>	<b>25 149 000</b>	<b>24 669 000</b>
Compétence 442 - Culture	6 105 000	6 005 000	15 015 000	13 710 000	21 120 000	19 715 000
Programme 4423 Culture	6 100 000	6 000 000	15 000 000	13 700 000	21 100 000	19 700 000
Programme 4424 Mécénat	5 000	5 000	15 000	10 000	20 000	15 000
Compétence 443 - Les musées, archives, BDP, centres culturels, FRAC	2 147 000	3 046 000	1 882 000	1 908 000	4 029 000	4 954 000
Programme 4430 BDP	450 000	550 000	454 000	380 000	904 000	930 000
Programme 4431 Centre culturel Sainte Lucie de Tallanu	-	150 000	-	-	-	150 000
Programme 4432 Musée de la Corse	120 000	600 000	170 000	300 000	290 000	900 000
Programme 4433 Musée de Livia	11 000	11 000	10 000	15 000	21 000	26 000
Programme 4434 Musée de Sartè	221 000	155 000	70 000	40 000	291 000	195 000
Programme 4435 Fonds Régional d'Art Contemporain	170 000	170 000	522 000	360 000	692 000	530 000
Programme 4436 Cinémathèque	140 000	200 000	340 000	260 000	480 000	460 000
Programme 4438 Musée d'Aleria	430 000	400 000	60 000	213 000	490 000	613 000
Programme 4439 Musée de Merusaglia	300 000	450 000	100 000	100 000	400 000	550 000
Programme 44390 Sites Archéologiques et musées	305 000	360 000	156 000	240 000	461 000	600 000

En 2023, la Collectivité de Corse doit poursuivre sa politique pour soutenir le développement culturel en donnant à chacun la possibilité d'accéder à la Culture, en donnant aux créateurs la possibilité de créer et de montrer leurs œuvres, en favorisant la transmission de nos pratiques traditionnelles pour s'ouvrir au monde, en permettant le rayonnement de la culture corse, en soutenant la structuration des filières culturelles, en favorisant la transversalité des politiques culturelles avec d'autres politiques, touristiques, sociales, économiques. La concertation et l'accompagnement des acteurs culturels, publics ou privés, seront en 2023 toujours au cœur de la politique déployée par la Collectivité de Corse.

Il s'agira pour la Collectivité de Corse de continuer à soutenir les lieux de création et de diffusion, les équipes artistiques, producteurs, éditeurs ou festivals ; de poursuivre l'accompagnement de la structuration de ces filières notamment par le biais de regroupement de professionnels (animation de la convention ONDA, partenariat avec le CNM, etc.) et l'animation des chartes votées par l'Assemblée de Corse (charte des diffuseurs, charte des festivals), la mise en place de formations en lien avec la direction de la formation professionnelle, afin qu'elles puissent jouer le rôle de véritables filières professionnelles, innovantes et pourvoyeuse d'emploi mais également l'accentuation de la présence de la Collectivité de Corse lors d'évènements professionnels tels que le festival d'Avignon, les salons littéraires.

## Politique II. D - Le patrimoine

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
<b>Politique II.D Le patrimoine</b>	<b>5 400 000</b>	<b>7 264 000</b>	<b>1 440 000</b>	<b>2 540 000</b>	<b>6 840 000</b>	<b>9 804 000</b>
Compétence 441 - Patrimoine	5 400 000	7 264 000	1 440 000	2 540 000	6 830 000	8 504 000
Programme 4411 Patrimoine - Restauration	5 100 000	5 800 000	1 400 000	1 200 000	6 500 000	7 000 000
Programme 4412 Bâtiments patrimoniaux et culturels	300 000	1 450 000	-	-	300 000	1 450 000
Programme 4413 Devoir de mémoire - Archives	-	14 000	30 000	15 000	30 000	29 000
Programme 4414 Mécénat	-	-	10 000	-	-	-
Programme 4416 GRITACCESS - Patrimoine	-	-	-	1 300 000	-	-
Programme 44190 Citadelle de Corte - Citadella XXI	-	-	-	25 000	-	25 000

Le budget 2023 en investissement s'inscrit dans la mise en œuvre des projets validés, notamment en maîtrise d'ouvrage et leur corollaire de la mise en valeur, ainsi qu'un volume conséquent de financements notamment sur l'immobilier classé. Cela se traduit par un volume d'AP en légère augmentation par rapport à 2022, car il intègre désormais de nouveaux chapitres dans le RDA.

L'année 2023 sera marquée par le démarrage des travaux du programme PEI de Corti et des études et travaux sur le site Montlaur en cours de validation sur le PTIC, diagnostics et Moe sur la Cathédrale d'Ajaccio, démarrage des travaux sur les tours de Fautea et Nonza.

Il est notamment proposé à l'Assemblée de Corse, en ce début d'année, d'engager une vaste consultation, impliquant l'ensemble des acteurs culturels, pour renforcer l'action culturelle et patrimoniale de la Collectivité de



Corse, à droit constant, comme dans une perspective l'évolution institutionnelle. Ce processus confortera la qualité de la candidature de Bastia-Corsica 2028 afin d'accompagner la ville de Bastia et l'Association vers l'obtention du label de « capitale européenne de la culture » pour l'année 2028.

## Politique II.E - Le sport et la jeunesse

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
<b>Politique II.E Le sport et la jeunesse</b>	<b>2 200 000</b>	<b>3 550 000</b>	<b>9 554 000</b>	<b>8 590 000</b>	<b>11 754 000</b>	<b>12 140 000</b>
Compétence 451 - Sports	2 200 000	3 400 000	8 500 000	7 700 000	10 700 000	11 100 000
Programme 4512 CNDIS			1 400 000	1 550 000	1 400 000	1 550 000
Programme 4513 Investir pour le CSJC	-	400 000	2 150 000	2 150 000	2 150 000	2 550 000
Programme 4514 Aider le sport	2 200 000	3 000 000	4 950 000	4 000 000	7 150 000	7 000 000
Compétence 452 - Jeunesse	-	150 000	1 054 000	890 000	1 054 000	1 040 000
Programme 4521 Aides en faveur de la jeunesse	-	150 000	934 000	750 000	934 000	900 000
Programme 4522 Mobilité internationale des jeunes			120 000	140 000	120 000	140 000

En 2023, dans le domaine du sport, et dans le contexte de l'installation des conférences du sport, il s'agira pour la Collectivité de Corse de continuer à répartir, au bénéfice des acteurs sportifs, les fonds territoriaux alloués par l'Agence Nationale du Sport, comme le prévoit l'article L 4428-8-II du C.G.C.T. Les opérations sont tributaires des orientations de la directive nationale, qui pourront être contextualisées et soumises à l'avis consultatif de la Commission Territoriale des Sports, composée à 50% de membres de l'Assemblée de Corse et à 50% de membres du Comité Régional Olympique et Sportif de Corse (CROSC), et bien sûr de l'Etat. Il est à noter que l'instruction des quelques 250 demandes, sera réalisée en 2023 par les services après consultation des Ligues et Comités-

La Collectivité de Corse finance également, avec le programme 4514 « Aider le sport », la promotion et le développement des activités physiques et sportives du territoire, par le biais de 17 autres mesures inscrites au « Règlement des Aides Sport », rénové en 2020 afin de tenir compte des besoins des acteurs du territoire.

C'est la part la plus importante du soutien apporté par la Collectivité de Corse, inscrivant notamment les actions en direction des publics les plus éloignés de la pratique, des jeunes femmes et jeunes filles, et le développement du sport santé comme prioritaires.

Depuis 2018, le CSJC est régie de manière autonome. La convention d'objectifs et de moyens adoptée par la délibération N° 20/221 AC du 21/12/2020 est en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, conformément aux statuts du CSJC. Elle établit le montant sur ce programme du soutien au fonctionnement du CSJC, et complète le soutien à l'investissement dorénavant confié à la Direction des infrastructures d'enseignement. Le montant de crédits d'investissement sollicité concerne l'opération dédiée à la réalisation de 2 terrains de tennis dont un couvert, qui a nécessité une actualisation due au surcoût dont il ferait l'objet.

La loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté et désormais inscrite dans le code général des collectivités territoriales à l'article L 1111-9 II 4°, institue les régions comme chef de file des politiques de jeunesse sur leur territoire, et constitue le cadre d'intervention de la Collectivité de Corse. L'année 2023 verra dans ce cadre, l'installation de la première conférence Jeunesse.

En outre et depuis l'adoption en janvier 2022 du nouveau RDA en faveur de la Jeunesse, l'accent est porté sur :

- le soutien aux jeunes en développant leur pouvoir d'agir, en les accompagnant dans leurs initiatives à travers des nouvelles aides Animazione et Mobighjovani ; et toujours par le recueil de leur parole au sein d'ateliers participatifs,
- le soutien aux territoires pour répondre à leurs besoins d'accompagnement et de projets avec la jeunesse et poursuivre l'effort déjà entrepris de soutien auprès des associations : des expérimentations seront menées dès 2023 au cœur des territoires.

Dans le cadre de la construction de stratégie de coopération internationale, la question de la mobilité internationale de tous les jeunes corses s'est avérée prioritaire. La délibération n°20/129 AC du 24/09/2020 est venu approuver un rapport sur « la mobilité internationale de tous les jeunes corses, comme outil d'attractivité et de développement territorial pérenne ».

L'année 2023 sera l'année de l'accessibilité aux aides jeunesse et à l'information jeunesse : 450 000 € sont investis pour la mise en œuvre de l'application « Ghjuventù ». Ce nouvel outil numérique facilitera l'accès au Pass Cultura, au Sporti Pass, au dispositif Prima Strada, au Schéma d'aide à la réussite, à la vie étudiante, à la formation professionnelle et à l'apprentissage, et recensera l'information sur toutes les thématiques jeunesse.

Ce sera également l'année des 5<sup>ème</sup> Assise di a Ghjuventù dont la thématique abordera la notion de devoir de mémoire « Memoria d'eri e citadinanza d'oghje », pour questionner le rôle du jeune citoyen de nos jours sur notre île.

## Politique II.F – Egalité femmes hommes

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
<b>Politique II.F Egalité femmes hommes</b>	-	-	<b>275 000</b>	<b>100 000</b>	<b>275 000</b>	<b>100 000</b>
Compétence 471 - Egalité entre les hommes et les femmes	-	-	275 000	100 000	275 000	100 000
Programme 4710 Egalité femmes hommes			275 000	100 000	275 000	100 000
<b>Dépenses totales de l'axe II</b>	<b>58 278 000</b>	<b>43 222 000</b>	<b>152 853 000</b>	<b>85 807 000</b>	<b>211 131 000</b>	<b>129 029 000</b>

La Collectivité de Corse pilote et structure une politique en matière d'égalité femmes-hommes. En conformité avec la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale, signée le 8 mars 2019, et en application de la loi du 6 août 2019, la Collectivité a élaboré ses deux premiers plans d'action égalité femmes-hommes pour la période 2021-2023, adoptés à l'unanimité par l'Assemblée de Corse lors de la session du 25 février 2021.

Ces deux plans d'actions pluriannuels s'articulent en deux volets : un volet interne (plan sur l'égalité professionnelle) et un volet externe (plan d'action sur les politiques publiques) qui rentrent en phase opérationnelle.

En plus de leur mise en opérationnalité, ces plans d'action ne sont pas figés et ont vocation à s'enrichir de nouvelles actions, au regard des évolutions du contexte et des nouvelles questions ou des partenariats qui pourront émerger.

Également, un axe dédié à l'égalité femmes-hommes a été consacré au sein du futur CPER 2021-2027. Cet axe a été rédigé conjointement entre la DGA SIT, la DGA sociale et la DRDFE, et les actions qui y sont inscrites nécessiteront une contribution financière.

## Axe III - Faire de la Corse un territoire pionnier en matière de développement durable et de respect de l'environnement

Concrétiser la transition écologique et énergétique : autonomie énergétique, protection de l'environnement naturel et sauvegarde des espaces sensibles, mise en place d'une stratégie réactive de gestion des risques majeurs

Améliorer les pratiques dans les secteurs en tension : déchets, énergie

Mise en œuvre de la révision du SRCAE en 2023

Préserver, maîtriser, protéger la ressource en eau : Acqua Nostra 2050 & SDAGE 2022-2027

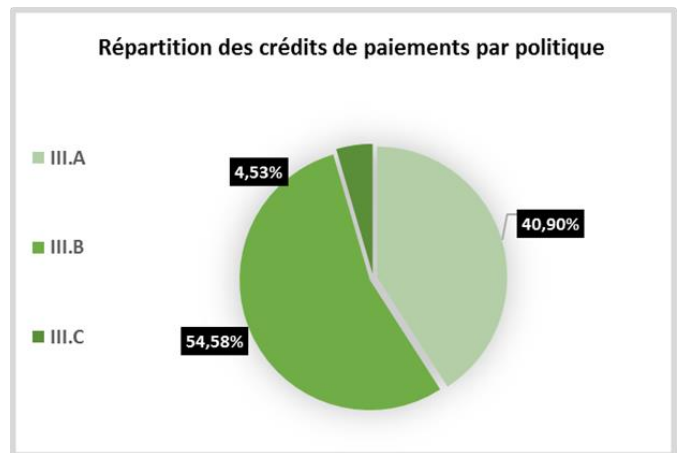
### Propositions budgétaires :

→ Crédit de paiement de fonctionnement de :

**37 519 180 €**

→ Crédit de paiement d'investissement de :

**27 915 085 €**

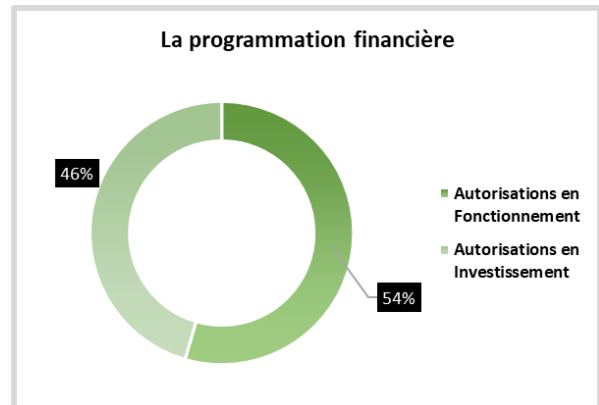


→ Autorisation d'engagement de :

**38 249 200 €**

→ Autorisation de programme de :

**31 039 000 €**



	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
III.A La politique de l'eau	20 000 000	18 000 000	8 921 000	8 921 000	28 921 000	26 921 000
III.B La protection de l'environnement et des biodiversités	8 639 000	7 135 085	29 058 200	28 398 180	37 697 200	35 533 265
III.C L'énergie	3 300 000	2 780 000	270 000	200 000	3 570 000	2 980 000
<b>TOTAL</b>	<b>31 939 000</b>	<b>27 915 085</b>	<b>38 249 200</b>	<b>37 519 180</b>	<b>70 188 200</b>	<b>65 434 265</b>

## Politique III.A - La politique de l'eau

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
<b>Politique III.A La politique de l'eau</b>	<b>20 000 000</b>	<b>18 000 000</b>	<b>8 921 000</b>	<b>8 921 000</b>	<b>28 921 000</b>	<b>26 921 000</b>
<i>Compétence 131 - Maîtrise de l'eau</i>	20 000 000	18 000 000	8 921 000	8 921 000	28 921 000	26 921 000
Programme 1310 Office d'Équipement Hydraulique de Corse	20 000 000	10 000 000	8 921 000	8 921 000	28 921 000	18 921 000
Programme 1311 OEHC - Opérations sous maîtrise d'ouvrage CdC	-	8 000 000	-	-	-	8 000 000

Sur la grande infrastructure, l'action de l'Office d'Équipement Hydraulique de la Corse (OEHC) permettra la mise en œuvre de la déclinaison opérationnelle accélérée à horizon 10 ans du plan Acqua Nostra en s'appuyant notamment sur la programmation d'opérations exclusivement sous maîtrise d'ouvrage OEHC.

Concrètement, l'année 2023 verra :

- Le lancement de deux études concernant des opérations majeures de cette stratégie : celle de la rehausse du barrage de Figari ainsi que celle concernant la réalisation de la réserve de Vadina ;
- La poursuite des modernisations et mise en conformité des ouvrages de stockage existants comme notamment celui d'Alisgiani ;
- La poursuite des efforts concernant l'amélioration des rendements notamment par renouvellement de réseau et par remplacement des points de comptage ;
- L'étude et la mise en œuvre d'extensions et créations de nouveaux réseaux comme ceux de la Vallée de Conca, la vallée du Rizzanese, de la plaine de Baracci et du Falasorma (Argentella, Luzipeu, Marzulinu) ;
- La mise en application d'une nouvelle stratégie d'assistance technique aux communes et territoires du rural et de montagne avec l'ODARC et le Service d'Assistance Technique (SAT) se traduisant notamment par la pérennisation et optimisation du réseau d'eau brute de QUENZA, l'étude et la mise en œuvre d'aménagements hydrauliques dans le Niolu ainsi que l'étude des besoins dans la vallée du Taravu hors des réseaux actuels de l'OEHC.

Cette nouvelle stratégie permettra d'augmenter de 15 millions de mètres cubes, les volumes de substitution estivaux disponibles.

En 2023 seront lancés les mesures infrastructurelles d'adaptation au changement climatique sur plusieurs bassins de Corse.

A cette programmation s'ajouteront des opérations destinées à doter les territoires de nouveaux réseaux d'eau brute, afin de développer l'agriculture dans le contexte d'urgence climatique.

## Politique III.B - La protection de l'environnement et des biodiversités

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
<b>Politique III.B La protection de l'environnement et des biodiversités</b>	<b>8 639 000</b>	<b>7 135 085</b>	<b>29 058 200</b>	<b>28 398 180</b>	<b>37 697 200</b>	<b>35 533 265</b>
<i>Compétence 321 - Actions en faveur de l'environnement</i>	7 274 000	6 505 085	28 338 200	27 366 960	32 212 200	32 672 045
Programme 3210 Office de l'environnement de la Corse - PNRC	2 915 000	2 000 000	20 350 000	20 550 000	23 265 000	22 550 000
Programme 32100 Gestion des déchets	3 000 000	1 000 000	400 000	200 000	-	-
Programme 3213 Plan de développement des ENR	-	40 000	-	-	-	40 000
Programme 3214 Laboratoire d'analyse	-	-	4 810 200	4 810 200	4 810 200	4 810 200
Programme 3215 Sites ENS - Soutien des partenaires	130 000	2 203 085	1 178 000	1 147 500	1 308 000	3 350 585
Programme 3216 Littoral	400 000	207 000	-	44 760	400 000	251 760
Programme 3218 Sites ENS	600 000	500 000	1 500 000	500 000	2 100 000	1 000 000
Programme 32190 Espaces et sites de pleine nature ESPN	229 000	555 000	100 000	114 500	329 000	669 500
<i>Compétence 322 - Protection de l'environnement</i>	1 365 000	630 000	720 000	1 031 220	2 085 000	1 661 220
Programme 3221 Protection des milieux aquatiques	1 150 000	395 000	-	-	1 150 000	395 000
Programme 32210 RN étang de Biguglia - Chjurlinu	215 000	95 000	250 000	143 140	-	-
Programme 32211 Plan de communication MASS	-	-	20 000	20 000	-	-
Programme 3223 Lutte anti vectorielle	-	20 000	450 000	425 000	450 000	445 000
Programme 3224 Génie sanitaire et écologique	-	120 000	-	120 000	-	240 000
Programme 3225 SDAGE	-	-	-	273 080	-	273 080
Programme 3226 Plan régional Santé Environnement	-	-	-	50 000	-	-

La politique des Espaces Naturels Sensibles (ENS) répond aux trois piliers du développement durable : environnemental par la préservation des paysages et de la biodiversité, économique par la création d'une « activité verte » et sociétal par les bénéfices esthétiques, spirituels, récréatifs, éducatifs qu'elle offre.

Dans ce cadre, la Collectivité de Corse soutient et met en œuvre des actions de protection, d'aménagement, de valorisation et de gestion des ENS. Elle propose également des actions de sensibilisation et éducatives en faveur de l'environnement.

La Collectivité de Corse a lancé son Schéma Régional des ENS, document stratégique ayant vocation à définir une stratégie d'acquisition foncière en privilégiant un maillage territorial et en mettant en œuvre une stratégie différenciée d'aménagement de ses sites et d'ouverture au public.

En 2023, il convient de retenir deux actions spécifiques, le lancement d'une étude pour l'établissement d'un plan de gestion piscicole conformément au décret de création de la réserve naturelle, et un plan d'intention paysager pour l'aménagement du sentier de découverte sur la rive Est de l'étang de Biguglia.

Dans ce contexte, l'Office de l'Environnement de la Corse – gestionnaire de la majeure partie des réserves naturelles de l'île et, intervenant sur l'ensemble des espaces protégés de Corse – orientera prioritairement ses actions sur la gestion des flux de fréquentation.

À ce titre, chargé de la gestion des espaces protégés marins et littoraux des réserves naturelles des Bucchi di Bunifaziu, Cirbicali (RNBB), I Trè Padoli di U Svartonu (RNTP), Isule di u Capicorsu (RNIC) et des terrains du CDL de l'extrême Sud, l'OEC poursuivra les opérations engagées en 2022 pour la mise en place des quotas sur les îles Lavezzi, les travaux d'aménagement de l'île Lavezzu et la gestion de la fréquentation du milieu marin des réserves naturelles (RNBB et RNIC).

Sur la montagne corse, l'OEC poursuivra la démarche globale d'évaluation et de gestion des flux, non seulement en poursuivant l'expérimentation effectuée sur les sites pilotes : Bavedda et vallée de la Restonica mais aussi en finalisant la mise en œuvre de la phase opérationnelle d'aménagement.

Il convient également de souligner la création d'un nouveau programme rattaché à la Direction des Milieux Aquatiques et de la Sécurité Sanitaire qui doit permettre la mise en place d'un plan de communication pour la mise en valeur des sites gérés par cette direction.

Les luttes anti-vectorielle et contre les bio-agresseurs sur tout le territoire de la Corse regroupent des missions de lutte mais également de prévention et d'information auprès du public.

Le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE), adopté en sa dernière version au début de l'année 2022, constitue le socle de la politique de l'eau sur le bassin Corse, enjeu majeur pour les générations futures, en intégrant les préconisations du plan de bassin d'adaptation au changement climatique (PBACC). Il recommande notamment une structuration optimale de la gouvernance entre collectivités compétentes dans ce domaine - un schéma d'organisation de la compétence locale de l'eau (SOCLE) à diffuser - tout en permettant le développement et l'aménagement des territoires.

Enfin, le plan régional santé environnement (PRSE) a pour ambition d'améliorer notre cadre de vie, de permettre de limiter et d'anticiper l'impact de l'environnement sur la santé. En 2023, sont à prévoir une participation pour financer le bilan du PRSE3, conjointement avec l'ARS et la DREAL, ainsi que le financement pour le lancement du marché de mise en œuvre du PRSE4.

Outre la valorisation et la préservation des espaces et des espèces, la prévention et la gestion des déchets constituent une priorité avec notamment :

- La mise en place de projets de prévention et gestion des déchets définis au plan,
- La sensibilisation des différents acteurs (publics et privés) à l'Economie Circulaire afin de la développer et l'intégrer dans les territoires,
- Le développement des actions d'observations dans le cadre des travaux de l'Observatoire Territorial des Déchets de Corse,
- Le renouvellement de la convention cadre Académie de Corse/OEC pour travailler plus avec les établissements du second degré (Accompagnement du programme « Plastique à la loupe », classes pilotes « Zero déchets »).

Dans ce cadre, l'OEC, responsable de la planification en matière de prévention et de gestion des déchets, contractualisera avec les EPCI de Corse, le SYVADEC, l'ADEME et la Collectivité de Corse pour soutenir le déploiement des actions de prévention, de généralisation du tri à la source, de collecte séparée des biodéchets, de mise en place de la tarification incitative et la création d'infrastructures performantes et territorialisées visant à réduire, drastiquement, les déchets ultimes à enfouir.

Ainsi, via la désignation de référents dédiés, l'OEC apportera un soutien technique et financier aux EPCI qui présentent des projets de territoire structurants et aboutis, conformes aux objectifs du plan. À défaut, les collectivités seront accompagnées dans la programmation des études d'optimisation nécessaires.

Parallèlement, l'OEC a intensifié ses travaux pour accélérer l'émergence d'initiatives en faveur d'une économie circulaire. Pour 2023, la mise en place d'un AAP Economie Circulaire en adéquation avec les enjeux du territoire et de ses entreprises permettra aux porteurs de projet d'être mieux accompagnés pour répondre à deux objectifs majeurs :

- Réduire durablement les consommations de ressources et les impacts environnementaux ;
- Développer des activités innovantes et de nouvelles dynamiques économiques.

### Politique III.C - L'énergie

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
<b>Politique III.C L'énergie</b>	<b>3 300 000</b>	<b>2 780 000</b>	<b>270 000</b>	<b>200 000</b>	<b>3 570 000</b>	<b>2 980 000</b>
<i>Compétence 331 - Energie</i>	<i>3 300 000</i>	<i>2 780 000</i>	<i>270 000</i>	<i>200 000</i>	<i>3 570 000</i>	<i>2 980 000</i>
Programme 3310 Contractualisation CPER ADEME	1 300 000	1 400 000	140 000	70 000	1 440 000	1 470 000
Programme 3311 Mise en œuvre cadre compensation territoriale EDF/CdC	2 000 000	1 380 000	130 000	130 000	2 130 000	1 510 000

Ces crédits permettent d'étoffer la capacité de soutien financier de la Collectivité en faveur d'opérations qui répondent et concourent aux objectifs de la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) et de mobiliser des crédits qui viennent compléter les capacités offertes par les programmes de contractualisation existants (CPER et FEDER) ainsi que celles du cadre de compensation.

La Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) doit permettre de garantir :

- L'amélioration de l'efficacité énergétique et la baisse de la consommation d'électricité ;
- Le soutien aux énergies renouvelables ;
- La promotion de la mobilité durable ;

Seront soutenus :

- Des projets répondant aux priorités que sont le développement d'énergies renouvelables ou faiblement carbonées et la maîtrise des consommations d'énergie (installation de chaudière biomasse, rénovation de l'éclairage public exemplaire, rénovation au niveau BBC des bâtiments publics et des logements sociaux...) ;
- Des opérations « mobilité durable » en soutenant l'achat de vélos à assistance électrique par les particuliers auprès des vélocistes agréés : aides aux particuliers ;
- Des opérations d'amélioration des performances de l'éclairage public, rénovation énergétique performante des bâtiments : aides aux communes ;
- Des études de faisabilité sur des secteurs cibles (petite hydroélectricité-solaire thermique), rénovation énergétique performante des bâtiments : aides aux entreprises.

## Axe IV - Œuvrer en faveur de l'aménagement du territoire

Une équité territoriale, par un aménagement volontariste du territoire

Mise en œuvre du Schéma d'Aménagement, de Développement, et de Protection du Massif Corse

Protection de la forêt et prévention des incendies

Accès à l'habitat et au logement, du plus grand nombre et sur l'ensemble du territoire

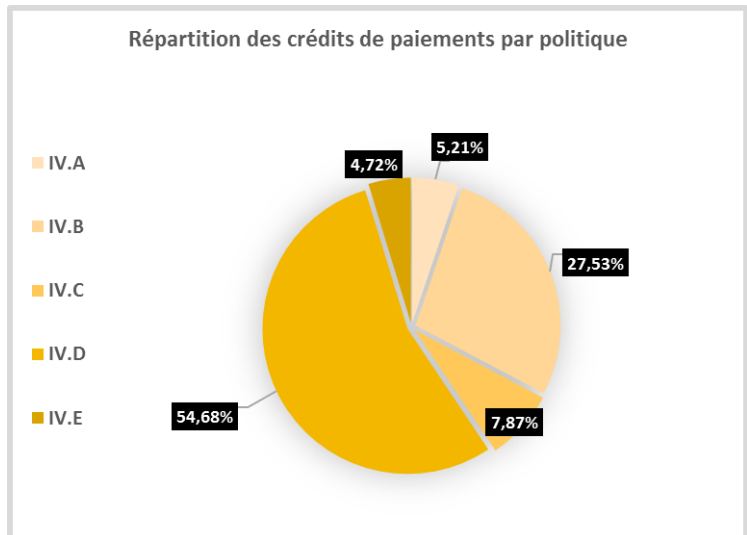
### Propositions budgétaires :

→ Crédit de paiement de fonctionnement de :

**65 053 910 €**

→ Crédit de paiement d'investissement de :

**62 075 915 €**

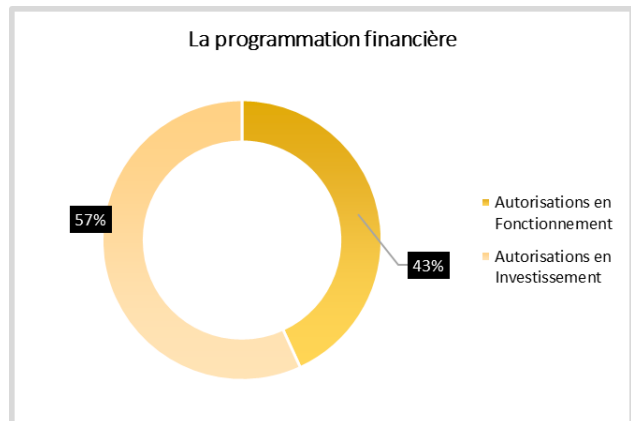


→ Autorisation d'engagement de :

**65 893 340 €**

→ Autorisation de programme de :

**86 783 596 €**



	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
IV.A La politique en faveur de l'intérieur et de la montagne	13 562 596	4 166 765	2 950 000	2 460 570	16 512 596	6 627 335
IV.B Les aides aux communes, intercommunalités et territoires	50 900 000	34 615 150	400 000	380 000	51 300 000	34 995 150
IV.C L'habitat	13 000 000	9 000 000	200 000	1 000 000	13 200 000	10 000 000
IV.D La prévention contre les incendies et la forêt	8 905 000	13 689 000	56 719 340	55 819 340	65 624 340	69 508 340
IV.E L'accompagnement des collectivités à la planification territoriale	416 000	605 000	5 624 000	5 394 000	6 040 000	5 999 000
<b>TOTAL</b>	<b>86 783 596</b>	<b>62 075 915</b>	<b>65 893 340</b>	<b>65 053 910</b>	<b>152 676 936</b>	<b>127 129 825</b>

## Politique IV.A - La politique en faveur de l'intérieur et de la montagne

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
<b>Politique IV.A La politique en faveur de l'intérieur et de la</b>	<b>13 562 596</b>	<b>4 166 765</b>	<b>2 950 000</b>	<b>2 460 570</b>	<b>16 512 596</b>	<b>6 627 335</b>
<i>Compétence 313 - Développement rural et territorial</i>	<i>13 562 596</i>	<i>4 166 765</i>	<i>2 950 000</i>	<i>2 460 570</i>	<i>16 512 596</i>	<i>6 627 335</i>
<i>Programme 3131 Vie associative</i>	<i>1 412 596</i>	<i>508 069</i>	<i>1 000 000</i>	<i>890 000</i>	<i>2 412 596</i>	<i>1 398 069</i>
<i>Programme 3132 Développement territorial</i>	<i>50 000</i>	<i>254 300</i>	<i>450 000</i>	<i>409 082</i>	<i>500 000</i>	<i>663 382</i>
<i>Programme 3133 Comité de massif</i>	<i>8 000 000</i>	<i>3 404 396</i>	<i>1 000 000</i>	<i>661 488</i>	<i>9 000 000</i>	<i>4 065 884</i>
<i>Programme 3134 Syndicat départemental des énergies</i>	<i>4 100 000</i>	<i>-</i>	<i>500 000</i>	<i>500 000</i>	<i>4 600 000</i>	<i>500 000</i>

Le programme **vie associative** est consacré à la poursuite des actions visant à la coordination des financements des associations intervenant dans le domaine de l'aménagement du territoire. Les crédits inscrits au BP 2023 permettront d'une part de traiter les opérations à solder, d'autre part de financer les premiers acomptes des opérations votées au cours de l'exercice. L'engagement de la Collectivité en direction de la SNSM (Société Nationale de Sauvetage en Mer) se poursuivra par le financement de navires complémentaires et par une participation financière aux opérations d'investissement en direction de projets portés par des associations pour des actions ponctuelles. Les dépenses en fonctionnement seront principalement consacrées au versement des subventions allouées à la SNSM et aux opérations individualisées en 2023, tenant compte des calendriers d'avancement des opérations fournies par les pétitionnaires.

S'agissant du volet **développement territorial**, les affectations et les crédits inscrits en 2023 porteront notamment sur le financement des subventions accordées dans le cadre des foires rurales, les prestations et achats en lien avec les démarches de proximité, ainsi que l'adhésion annuelle à l'association de préfiguration nationale des tiers lieux.

Les crédits affectés au **Comité de Massif** sont dédiés à la mise en œuvre du Schéma d'Aménagement, de Développement et de Protection de la Montagne par le biais du Règlement des aides et des appels à projets dont les thématiques portent sur le numérique adressage, la santé, la culture et la filière bois. Ils permettront la prise en compte de l'ensemble des enveloppes prévues dans le cadre des appels à projets, ainsi que le financement des projets éligibles au règlement des aides et au Plan Avenir Montagne, et de la convention d'application 2023 liant la collectivité au Syndicat d'électrification de Haute-Corse.

Enfin, le **Syndicat de l'Energie** composé de l'ensemble des communes de Corse du sud (à l'exception d'AIACCIU et PRUPIA) et de la CDC poursuivra ses missions fondées sur l'organisation, la distribution et la fourniture d'électricité, ainsi que la construction des ouvrages permettant la diffusion du haut débit et du très haut débit sur le territoire des communes.

## Politique IV.B Les aides aux communes, intercommunalités et territoires

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
<b>Politique IV.B Les aides aux communes, intercommunalités et</b>	<b>50 900 000</b>	<b>34 615 150</b>	<b>400 000</b>	<b>380 000</b>	<b>51 300 000</b>	<b>34 995 150</b>
<i>Compétence 314 - Aides aux communes et groupements</i>	<i>50 900 000</i>	<i>34 615 150</i>	<i>400 000</i>	<i>380 000</i>	<i>51 300 000</i>	<i>34 995 150</i>
<i>Programme 3141 Equipements collectifs</i>	<i>900 000</i>	<i>300 000</i>			<i>900 000</i>	<i>300 000</i>
<i>Programme 3142 Dotations aux communes rurales DQ-DE</i>	<i>18 000 000</i>	<i>16 811 000</i>	<i>-</i>	<i>80 000</i>	<i>18 000 000</i>	<i>16 891 000</i>
<i>Programme 31420 Dotations aux communes urbaines DQ-DE</i>	<i>5 500 000</i>	<i>1 500 000</i>			<i>5 500 000</i>	<i>1 500 000</i>
<i>Programme 3143 Chartes urbaines - ANRU PRU - Politique de la ville</i>	<i>2 000 000</i>	<i>1 700 000</i>			<i>2 000 000</i>	<i>1 700 000</i>
<i>Programme 3144 AEP - Assainissement</i>	<i>9 000 000</i>	<i>6 500 000</i>			<i>9 000 000</i>	<i>6 500 000</i>
<i>Programme 3146 Fonds de territorialisation</i>	<i>8 000 000</i>	<i>3 900 000</i>	<i>400 000</i>	<i>300 000</i>	<i>8 400 000</i>	<i>4 200 000</i>
<i>Programme 3147 Fonds de solidarité territoriale</i>	<i>7 500 000</i>	<i>3 904 150</i>			<i>7 500 000</i>	<i>3 904 150</i>

La Collectivité de Corse apporte son soutien financier aux communes et groupements de communes dans la réalisation de projets d'équipement, et ce afin de lutter contre la fracture territoriale et maintenir l'équilibre des territoires. Le règlement d'aides aux communes, intercommunalités et territoires « Territorii, Pieve, è paesi vivi » met à la disposition des communes et des EPCI un certain nombre d'outils financiers, leur permettant ainsi de mener à bien leurs projets.

Les nouvelles AP liées aux **dotations aux communes rurales DQ-DE** permettront ainsi le financement des opérations de rénovation, de modernisation et de construction des groupes scolaires inscrites au titre de la 4<sup>ème</sup> année de la



dotation quinquennale et de la Dotation école 2020/2024 des communes et EPCI. Les CP permettront le paiement des opérations programmées en grande partie les années antérieures.

La CDC a également engagé une démarche de co-construction d'un schéma de développement urbain en vue d'adapter le cadre réglementaire aux **besoins des territoires urbains**, les dispositifs d'aides actuels n'y répondant pas complètement. **La dotation quinquennale/école** est destinée à financer des opérations d'investissement éligibles au règlement des aides aux communes, intercommunalités et territoires « Territorii, pieve à paesi vivi » via le Service Développement Urbain en charge des demandes de subventions émanant des EPCI, de la CAB, de la CAPA et de leurs communes membres, ainsi que de la commune de Portivechju.

Dans le cadre des projets structurants subventionnés en 2023 au titre des programmes **Action Cœur de Ville** et **Programme de Renouveau Urbain**, il conviendra de citer les aménagements urbains, la réhabilitation de l'école et la maison de quartier de Pifano de Portivechju ou encore l'aménagement de l'anse du Vieux Port de la Ville de Bastia.

Le **fonds de Territorialisation** a vocation à faire émerger et cofinancer des projets émanant des territoires dont le rayonnement et le bénéfice pour les habitants dépassent le seul cadre géographique de la commune ou des EPCI. Les crédits sollicités au titre de ce fonds permettront notamment de financer les opérations qui s'inscriront dans le cadre de la contractualisation avec les territoires et seront également mobilisés en grande partie sur les nombreuses opérations budgétées les années antérieures. Les crédits en fonctionnement financeront les besoins des collectivités publiques en matière d'ingénierie (études, etc...) ainsi que des postes de chargés de projets au sein des EPCI dans le cadre de la contractualisation avec les territoires.

La CDC accorde son soutien financier aux communes et groupements afin de lutter contre la fracture territoriale et de maintenir l'équilibre des territoires. Le **Fonds de Solidarité Territoriale** vise à financer les opérations structurantes pour des communes de moins de 3 000 habitants, des EPCI de moins de 12 000 habitants et des EPCI de plus de 12 000 habitants portant des projets pour des communes de moins de 350 habitants.

Le programme **Assainissement** vient en soutien aux territoires à travers l'accord-cadre relatif au 11ème Programme d'intervention de l'Agence de l'Eau et finance les projets des maîtres d'ouvrage qui agissent pour le bon état des eaux. Il permet également de réinscrire les opérations des programmes antérieurs dont les opérations sont caduques donnant ainsi la possibilité aux bénéficiaires de poursuivre les travaux entrepris.

En 2023, l'objectif sera de continuer d'aider les collectivités concernées à relancer leurs investissements en matière d'eau potable et d'assainissement, tout en tenant compte de l'impact du changement climatique.

Plusieurs opérations sont déjà prévues et concernent la communauté de commune de Costa Verde et la communauté de commune de la Castagniccia Casinca.

Enfin, le dispositif **intempéries et incendies** permet le financement des opérations des communes et des EPCI reconnues en état de catastrophe naturelle, ainsi que victimes d'incendies causant des dégâts sur les biens non assurables. En 2023, seront prises en compte les opérations relatives aux Intempéries qui se sont déroulées au mois d'août 2022 pour les communes qui auront été reconnues en état de catastrophe naturelle.

## Politique IV.C - L'habitat

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
<b>Politique IV.C L'habitat</b>	<b>13 000 000</b>	<b>9 000 000</b>	<b>200 000</b>	<b>1 000 000</b>	<b>13 200 000</b>	<b>10 000 000</b>
<i>Compétence 315 - Habitat logement</i>	<i>13 000 000</i>	<i>9 000 000</i>	<i>200 000</i>	<i>200 000</i>	<i>13 200 000</i>	<i>9 200 000</i>
<i>Programme 3151 Habitat logement</i>	<i>13 000 000</i>	<i>9 000 000</i>	<i>200 000</i>	<i>200 000</i>	<i>13 200 000</i>	<i>9 200 000</i>
<i>Compétence 316 - Logement</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>800 000</i>	<i>-</i>	<i>800 000</i>
<i>Programme 3161 Investir pour le logement</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>800 000</i>	<i>-</i>	<i>800 000</i>

En 2023, la CDC entend poursuivre ses efforts en matière de soutien dans le domaine des aides en faveur du **logement et de l'habitat**. Le règlement dédié permet en effet d'apporter une réponse politique forte et innovante face aux phénomènes de spéculation, de déposssession et de difficultés d'accès au logement. Ce levier financier se caractérise par la mise en œuvre des dispositifs du règlement des aides en faveur du logement et de l'habitat « Una

Casa per tutti, una casa per ognunu », lequel a été modifié par l'Assemblée de Corse en avril 2021. Les opérations qui pourront être financées dans le cadre de ce règlement se déclinent selon 4 volets :

- L'aide au développement du parc immobilier communal et intercommunal, notamment dans une logique de soutien aux primo-accédants,
- Le renforcement et la réorientation de l'aide directe visant à soutenir l'accès à la propriété des primo-accédants,
- Le renforcement quantitatif et qualitatif du financement du parc locatif social qu'il s'agisse des demandes de l'ensemble des bailleurs ou celle plus particulière des offices publics de l'habitat. Les conventions d'objectifs et de moyens signées avec l'OPH2C et l'OPH CAPA témoignent ainsi de la volonté de la CDC d'agir massivement en faveur du parc locatif social Corse.
- Le renforcement des dispositifs d'aide au parc privé dans les OPAH (Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat) et les POPAC (Programme Opérationnel Préventif d'Accompagnement des Copropriétés).

Les crédits de paiement correspondant au reversement du produit de la taxe départementale d'aménagement au Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) sont inscrits au programme « **investir pour le logement** ».

## Politique IV.D - La prévention contre les incendies et la forêt

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
<b>Politique IV.D La prévention contre les incendies et la forêt</b>	<b>8 905 000</b>	<b>13 689 000</b>	<b>56 719 340</b>	<b>55 819 340</b>	<b>65 624 340</b>	<b>69 508 340</b>
<i>Compétence 317 - Prévention contre les incendies</i>	<i>8 905 000</i>	<i>13 689 000</i>	<i>56 719 340</i>	<i>55 819 340</i>	<i>65 624 340</i>	<i>69 508 340</i>
<i>Programme 3170 SIS</i>			1 500 000	600 000	1 500 000	600 000
<i>Programme 3171 Prévention des incendies</i>	1 645 000	2 404 000	150 000	650 000	1 795 000	3 054 000
<i>Programme 3173 CFM - Conservatoire forêt méditerranéenne</i>	750 000	2 285 000	2 500 000	2 000 000	3 250 000	4 285 000
<i>Programme 3174 Participations SIS</i>	6 510 000	9 000 000	52 569 340	52 569 340	59 079 340	61 569 340

Le soutien financier de la Collectivité de Corse permet aux **Services d'Incendie et de Secours** de Corse d'assurer dans les meilleurs conditions leurs missions telles que prévues dans leur schéma départemental d'analyse et de couverture des risques (SDACR).

Les conventionnements fixent les conditions de participations de la CDC au financement des investissements des SIS prévus dans leurs plans pluriannuels d'investissement respectifs. Ils concernent le renouvellement de véhicules d'incendie et de secours, la réhabilitation de casernes, le renouvellement de matériels de secours ainsi que de matériels informatiques et de télécommunications.

Les interventions de la Collectivité de Corse en matière de **prévention des incendies** s'articulent principalement autour de deux parties distinctes :

- une régie des forestiers sapeurs pour l'entretien et la création d'ouvrages de Défense des Forêts Contre les Incendies (DFCI) et leur participation au dispositif estival de surveillance et d'intervention (acquisitions de matériels roulants et d'engins de chantier complétées par du matériel léger pour le brûlage dirigé, les télétransmissions, la foresterie) ;
- des travaux de création ou de mise aux normes d'ouvrages DFCI réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la Collectivité de Corse et confiés à des entreprises.

Les cadres des services opérationnels FORSAP Cismonte et Pumonte, ainsi que les personnels techniques du service ingénierie DFCI seront amenés à suivre une formation relative à la recherche des causes des incendies afin d'en affiner la connaissance, considérant qu'actuellement seulement 45 % des départs de feu font l'objet de ces enquêtes.

La direction souhaite par ailleurs disposer des matériels nécessaires pour être présente sur l'ensemble des foires et manifestations organisées en Corse tout au long de l'année. Cette présence aura pour objectif de faire connaître l'action de la Collectivité dans le domaine de la Prévention des Incendies et de dispenser des informations utiles aux visiteurs (débroussaillage règlementaire en période « hivernale », mesures de prévention des départs de feux, préconisations de conduite à tenir en cas de sinistre en période estivale).

Une étude spécifique pour l'élaboration d'un programme de brûlage dirigé sera également initiée.

## Politique IV.E - L'accompagnement des collectivités à la planification territoriale

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
<b>Politique IV.E L'accompagnement des collectivités à la planification territoriale</b>	<b>416 000</b>	<b>605 000</b>	<b>5 624 000</b>	<b>5 394 000</b>	<b>6 040 000</b>	<b>5 999 000</b>
<i>Compétence 311 - Urbanisme</i>	<i>416 000</i>	<i>605 000</i>	<i>5 624 000</i>	<i>5 394 000</i>	<i>6 040 000</i>	<i>5 999 000</i>
<i>Programme 3110 Agence de l'urbanisme</i>	<i>416 000</i>	<i>605 000</i>	<i>5 162 000</i>	<i>5 161 200</i>	<i>5 578 000</i>	<i>5 766 200</i>
<i>Programme 3111 Agence de l'urbanisme - études et recherches</i>			<i>462 000</i>	<i>232 800</i>	<i>462 000</i>	<i>232 800</i>

L'**Agence d'Urbanisme** et d'énergie de la Corse intervient, pour le compte de la Collectivité de Corse, dans la mise en œuvre de la politique publique d'aménagement du territoire au travers notamment d'une offre de service destinée à accompagner les communes pour l'élaboration de leur document d'urbanisme.

Le programme 3110 représente le budget de l'AUE. Les besoins exprimés serviront à payer les charges générales liées au bon fonctionnement de l'agence (fournitures de bureau, les frais de communication, salaires et charges). En investissement, les crédits sollicités seront consacrés à l'achat de mobiliers, de matériels informatiques et de téléphonies ainsi qu'à l'acquisition de licences. La constitution d'une réserve en AP et en CP permettra de réaliser des avances de primes ORELI.

Le programme 3111 correspond au budget mobilisé sur le financement d'**études et de recherches** dans les secteurs de l'urbanisme et de l'énergie. Les crédits inscrits permettront la finalisation des études sous maîtrise d'ouvrage AUE déjà engagées telles que l'étude OREGES (Server, Météo France Climat...), l'AMO charte Eclairage Public, le projet SEQUOIA, « l'Acquisition de deux millésimes de Modèles d'Occupation des Sols 2011/2021 », et ainsi que l'étude d'une filière hydrogène sur le territoire de la Corse.

## Axe V - Améliorer les équipements structurants et l'offre de services

Optimiser les infrastructures de réseaux, indispensables outils de cohésion territoriale et sociale

Instaurer un règlement de voirie unique en 2023

Moderniser et sécuriser le réseau routier

Fournir une offre de service de transport adaptée ; un réseau ferroviaire, outil essentiel de mobilité et d'intermodalité ; des infrastructures portuaires et aéroportuaires plus modernes et plus performantes

Poursuite du déploiement du réseau numérique haut débit et très haut débit

### Propositions budgétaires :

→ Crédit de paiement de fonctionnement de :

**256 006 159 €**

→ Crédit de paiement d'investissement de :

**136 558 000 €**

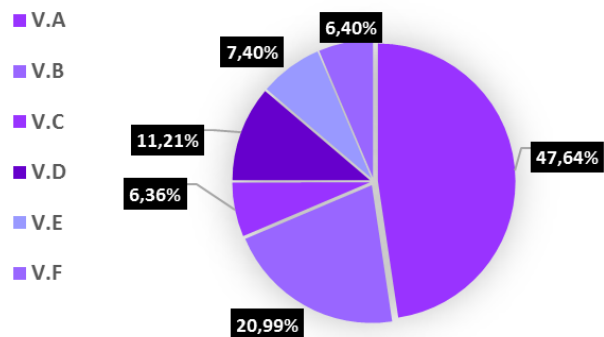
→ Autorisation d'engagement de :

**257 095 699 €**

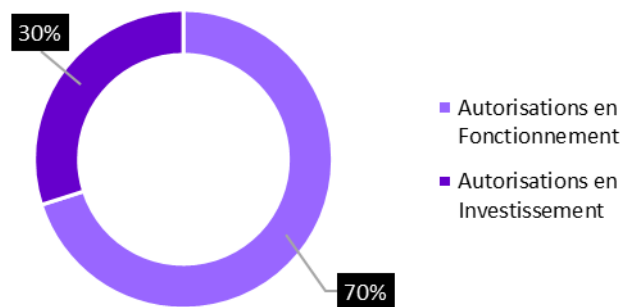
→ Autorisation de programme de :

**109 829 500 €**

Répartition des crédits de paiement par politique



La programmation financière



	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
V.A La continuité territoriale	-	-	186 999 159	186 999 159	186 999 159	186 999 159
V.B Les infrastructures routières	86 500 000	71 900 000	11 500 000	10 500 000	98 000 000	82 400 000
V.C Les infrastructures portuaires et aéroportuaires	7 824 000	23 986 000	440 000	1 000 000	8 264 000	24 986 000
V.D Les transports ferroviaires et l'intermodalité	5 000 000	16 000 000	28 000 000	28 000 000	33 000 000	44 000 000
V.E - Les transports urbains et scolaires	-	140 000	29 638 000	28 900 000	29 638 000	29 040 000
V.F L'aménagement et la transformation numériques de la Corse	10 505 500	24 532 000	518 500	607 500	11 024 000	25 139 500
<b>TOTAL</b>	<b>109 829 500</b>	<b>136 558 000</b>	<b>257 095 659</b>	<b>256 006 659</b>	<b>366 925 159</b>	<b>392 564 659</b>

## Politique V.A - La continuité territoriale

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
<b>Politique V.A La continuité territoriale</b>	-	-	<b>186 999 159</b>	<b>186 999 159</b>	<b>186 999 159</b>	<b>186 999 159</b>
<i>Compétence 111 - Continuité territoriale</i>	-	-	<i>186 999 159</i>	<i>186 999 159</i>	<i>186 999 159</i>	<i>186 999 159</i>
<i>Programme 1110 OTC</i>			<i>186 999 159</i>	<i>186 999 159</i>	<i>186 999 159</i>	<i>186 999 159</i>

En application des dispositions de l'article 73 de la loi du 13 Mai 1991, la Collectivité de Corse définit, sur la base du principe de continuité territoriale destiné à atténuer les contraintes de l'insularité, les modalités d'organisation des transports maritimes et aériens entre l'île et toute destination de la France continentale, en particulier en matière de desserte et de tarifs.

A cet effet, l'Etat verse à la Collectivité de Corse un concours individualisé au sein de la Dotation Générale de Décentralisation, intitulé « Dotation de Continuité Territoriale », dont le montant n'évolue plus depuis 2009. La loi de finances rectificative de 2022 a acté l'attribution d'une dotation exceptionnelle de 33M€ afin de compenser la hausse du cout des carburants. Ce dispositif n'a pas été reconduit dans la loi de finances pour 2023

## Politique V.B - Les infrastructures routières

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
<b>Politique V.B Les infrastructures routières</b>	<b>86 500 000</b>	<b>71 900 000</b>	<b>11 500 000</b>	<b>10 500 000</b>	<b>98 000 000</b>	<b>82 400 000</b>
<i>Compétence 112 - Ex voirie départementale</i>	<i>51 500 000</i>	<i>46 900 000</i>	<i>7 500 000</i>	<i>7 250 000</i>	<i>59 000 000</i>	<i>54 150 000</i>
<i>Programme 1121 Ex voirie départementale</i>	<i>49 800 000</i>	<i>45 000 000</i>	<i>4 000 000</i>	<i>3 250 000</i>	<i>53 800 000</i>	<i>48 250 000</i>
<i>Programme 1122 Parc de la voirie</i>	<i>1 700 000</i>	<i>1 900 000</i>	<i>3 500 000</i>	<i>4 000 000</i>	<i>5 200 000</i>	<i>5 900 000</i>
<i>Compétence 113 - Routes territoriales</i>	<i>35 000 000</i>	<i>25 000 000</i>	<i>4 000 000</i>	<i>3 250 000</i>	<i>39 000 000</i>	<i>28 250 000</i>
<i>Programme 1131 Voirie territoriale - Matériel</i>			<i>4 000 000</i>	<i>3 250 000</i>	<i>4 000 000</i>	<i>3 250 000</i>
<i>Programme 1132 Voirie territoriale - Travaux</i>	<i>35 000 000</i>	<i>24 160 000</i>			<i>35 000 000</i>	<i>24 160 000</i>
<i>Programme 1133 Voirie territoriale - Subventions</i>	-	<i>840 000</i>			-	<i>840 000</i>

En ce qui concerne les travaux d'investissement de voirie, les priorités pour 2023 sont les suivantes :

**Ajaccio :** la création du barreau Alata - Lorettu, la création de la pénétrante Nord-Est Caldaniccia – Budiccione et la mise à 2x2 voies de la section Socordis-Mezzana, la voie verte depuis l'Albert 1<sup>er</sup>, giratoire Gravona, piste cyclable St Joseph – I Prunelli, montée du Stiletto hôpital

**Bastia :** Dénivellation du carrefour de Tragone, nouveaux travaux sur la voie nouvelle Bastia-Furiani

**Autres :** créations de créneaux de dépassement (ex : création d'une voie lente côté sud du col de Vizzavona) et l'achèvement de la rectification du virage de Funtanone di Vignale, études de la déviation d'Ulmetu, les travaux relatifs aux créneaux de dépassement à Tavera, San Ghjorghju è Casalabriva, l'opération de revitalisation du territoire de Prupia, poursuite de l'étude de la déviation de Santa Lucia di Portivechju

**Voirie ex-départementale :** Achèvement du giratoire d'A Balisaccia, poursuite de la déviation de Figari, démarrage des travaux de réfection de la section de la Madunina à Santa Lucia di Tallà, démarrage des travaux de réfection et de réfection de la chaussée sur 7 km sur la RD 302.

Régénération et désenclavement de plusieurs bassins de vie comme le Niolu (RD84) et le Boziu (RD39), nouveau pont de Casaluna, sécurisation de ponts, etc.

La Collectivité s'est dotée de près 90 accords-cadres concernant notamment les opérations de signalisation de chantiers, de dégagement d'emprises (débroussaillage, arbres, clôtures), de démolitions diverses, de petits terrassements, d'encrochements, de gabions, de travaux sur regards et tampons, d'assainissement, de dispositifs de retenues, d'accotements, de petits soutènements, de curages, de location de matériels (nacelles, pelles..), de fournitures pour la mise en œuvre de matériaux de couche de forme, bétons et maçonneries. Nous poursuivons nos actions d'entretien, de surveillance de tunnel et d'exploitation du réseau (viabilité hivernale).

Les crédits prévus pour le programme Parc de la voirie concernant la gestion et la maintenance des moyens roulants et mécanisés ainsi que la fourniture aux personnels techniques, des matériels de débroussaillage, leurs consommables et outillage à main nécessaire à l'exécution des missions de la Collectivité de Corse sur l'ensemble du territoire au profit du dispositif de la voirie.

## Politique V.C - Les infrastructures portuaires et aéroportuaires

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
<b>Politique V.C Les infrastructures portuaires et aéroportuaires</b>	<b>7 824 000</b>	<b>23 986 000</b>	<b>440 000</b>	<b>1 000 000</b>	<b>8 264 000</b>	<b>24 986 000</b>
<i>Compétence 114 - Infrastructures portuaires et aéroportuaires</i>	<i>7 824 000</i>	<i>23 986 000</i>	<i>440 000</i>	<i>1 000 000</i>	<i>8 264 000</i>	<i>24 986 000</i>
<i>Programme 1141 Infrastructures portuaires - Maîtrise d'ouvrage</i>	<i>1 000 000</i>	<i>19 042 000</i>	<i>340 000</i>	<i>800 000</i>	<i>1 340 000</i>	<i>19 842 000</i>
<i>Programme 1142 Infrastructures aéroportuaires - Maîtrise d'ouvrage</i>	<i>1 150 000</i>	<i>730 000</i>	<i>100 000</i>	<i>200 000</i>	<i>1 250 000</i>	<i>930 000</i>
<i>Programme 1143 Ports - Subventions</i>	<i>24 000</i>	<i>24 000</i>			<i>24 000</i>	<i>24 000</i>
<i>Programme 1144 Aéroports - Subventions</i>	<i>5 650 000</i>	<i>4 190 000</i>			<i>5 650 000</i>	<i>4 190 000</i>

Pour 2023, les objectifs sur les infrastructures portuaires et aéroportuaires conduisent à poursuivre ou à engager les principales opérations d'investissement suivantes dont certaines sont cofinancées au titre du PEI 4 ou par des participations CCI.

Au niveau des infrastructures portuaires, la CdC investira sur la poursuite des travaux des réparations et confortement des ouvrages maritimes du port de Bastia, le lancement du marché de travaux du musoir de la Jetée du Scoglio Longo du port de Prupìa, la poursuite des études portant sur le devenir du port de Calvi, la poursuite des études et le démarrage des travaux sur les ports de pêche concernant les ouvrages de protection et de dragage des ports d'Erbalunga, Centuri, Santa Severa, Giottani...

Concernant les infrastructures aéroportuaires on trouvera en 2023 les opérations suivantes : le lancement des travaux pour la mise en conformité de l'aire de trafic sur l'aéroport de Figari, la poursuite des études pour la protection du seuil 02 de l'aéroport d'Aiacciu et le lancement des aménagements côté ville de l'aéroport d'Aiacciu.

## Politique V.D - Les transports ferroviaires et l'intermodalité

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
<b>Politique V.D Les transports ferroviaires et l'intermodalité</b>	<b>5 000 000</b>	<b>16 000 000</b>	<b>28 000 000</b>	<b>28 000 000</b>	<b>33 000 000</b>	<b>44 000 000</b>
<i>Compétence 115 - Réseau ferré</i>	<i>5 000 000</i>	<i>16 000 000</i>	<i>28 000 000</i>	<i>28 000 000</i>	<i>33 000 000</i>	<i>44 000 000</i>
<i>Programme 1151 Réseau ferré</i>	<i>5 000 000</i>	<i>16 000 000</i>	<i>28 000 000</i>	<i>28 000 000</i>	<i>33 000 000</i>	<i>44 000 000</i>

L'exercice 2023 doit permettre la poursuite de diverses opérations, cofinancées au titre des différents programmes contractualisés avec l'Etat et l'Europe : CPER 2013-2014 – CPER 2015-2022 – PEI 4 – Plans de Relance Etat et Europe (REACT'EU).

L'objectif est la mise en œuvre progressive de ces différentes opérations, ce qui comprend la poursuite en phase travaux des opérations déjà engagées (CCVU, modernisation des principales gares) et l'engagement des autres projets en phase d'études détaillées ou travaux (évitement de Bassanese, Gare de Furiani). Le détail est le suivant en investissement :

Modernisation et sécurisation de 10 passages à niveaux, sécurisation des 5 plus longs tunnels (Toretta, Asprettu, Vizzavona, San Petru di Venacu et San Quilicu), rénovation de cinq ouvrages métalliques majeurs (Muzzele - Casamozza ; Prunelli ; Albanu ; Muzelle ; Ascu-Centrale, déploiement de la CCVU sur la ligne centrale, réalisation de points de croisements en Balagne, aménagement des AMG.

Sur les gares, mise en accessibilité de 5 principales gares et 4 haltes du réseau sur la ligne centrale, réalisation d'un Pôle d'Echange à Mizana, réalisation de la halte de I Canni à Aiacciu, modernisation des gares de Calvi et de l'Isula

Sur l'intermodalité, aménagement d'un parking intermodal sur la gare de Furiani, aménagement des pôles intermodaux de Mizana, l'Isula et Corti, mise en place d'un système d'information-voyageurs (digitalisation), mise en œuvre du programme de billettique sur le réseau ferré et subventions aux EPCI

Au niveau du fonctionnement, la CDC continue de soutenir l'exploitation du service ferroviaire (DSP ferroviaire avec les chemins de fer de la corse) pour 28 M€. Une augmentation intervient pour tenir compte de la hausse du SMIC, de la hausse du prix des fluides, et pour la préfiguration de la mise en place de l'EPIC pour le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

## Politique V.E - Les transports urbains et scolaires

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
<b>Politique V.E - Les transports urbains et scolaires</b>	-	140 000	29 638 000	28 900 000	29 638 000	29 040 000
<i>Compétence 116 - Transports interurbains et scolaires</i>	-	140 000	29 638 000	28 900 000	29 638 000	29 040 000
<i>Programme 1161 Transports de voyageurs</i>	-	50 000	2 075 000	2 075 000	2 075 000	2 125 000
<i>Programme 1162 Transports scolaires</i>	-	90 000	25 163 000	24 425 000	25 163 000	24 515 000
<i>Programme 1163 Transports personnes en situation de handicap</i>			2 400 000	2 400 000	2 400 000	2 400 000

La CDC continuera son effort sur ces politiques primordiales : la gestion de 195 marchés des transports scolaires soit 367 circuits et 75 entreprises de transport ramassant quotidiennement près de 9400 élèves, l'attribution d'allocations kilométriques à 210 familles, la prise en charge des frais de transports de près de 260 élèves et étudiants handicapés, le versement de subventions aux 17 AO2 existantes, la gestion de 9 lignes interurbaines, - la gestion de la DSP maritime assurant la desserte de Ghjirulatu.

L'objectif 2023 sera de réaliser un schéma de cohérence territoriale en étroite collaboration avec les communautés de communes et de faire une étude de la matérialisation des points d'arrêts de transports de voyageurs adaptés aux PMR et à l'emport de vélos.

## Politique V.F - L'aménagement et la transformation numériques de la Corse

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
<b>Politique V.F L'aménagement et la transformation numériques de la Corse</b>	10 505 500	24 532 000	518 500	607 500	11 024 000	25 139 500
<i>Compétence 121 - Réseau THD</i>	10 505 500	24 532 000	518 500	607 500	11 024 000	25 139 500
<i>Programme 1211 Réseau très haut débit de la Corse - Infrastructures</i>	10 000 000	24 014 000	50 000	130 000	10 050 000	24 144 000
<i>Programme 1212 Réseau très haut débit - Usages et sécurité</i>	410 000	450 000	65 000	185 000	475 000	635 000
<i>Programme 1213 CSIRT Cyber Corsica</i>	95 500	68 000	403 500	292 500	499 000	360 500

L'année 2023 s'inscrit dans la perspective des orientations du SDTAN de Corse SMART ISULA approuvé par l'Assemblée de Corse en juin 2022. En ce sens, la politique numérique de 2023 sera orientée autour des objectifs suivants :

Consolidation des projets d'infrastructures de réseaux en cours, mise en œuvre de l'espace numérique de travail Leia, open data et valorisation du domaine.corsica, création de contenus 3D pour les musées de Corse, poursuite des projets en cours au sein du CORSICA LAB (innovation publique).

En investissement, on retrouve les projets ci-dessous :

Achat d'un nouveau câble sous-marin pour la fibre optique, extension de collecte et d'opticalisation de sites stratégiques, suivi et contrôle du réseau très haut débit, identification de nouveaux sites pour la téléphonie mobile, haut débit dans les EPLE, ENT LEIA, achat de matériel pour le CORSICA LAB, médiation numérique.

Pour le fonctionnement, on aura les cotisations et maintenances du premier câble sous-marin et des points hauts, une assistance maîtrise d'ouvrage design pour le CORSICA LAB, mise en place du PIX, frais de contrat pour le .corsica, divers abonnements.

Le programme CSIRT Cyber Corsica est un programme dédié au CSIRT Cyber Corsica. Il permettra d'imputer l'ensemble des dépenses liées à la mise en œuvre opérationnelle, aux investissements et au fonctionnement du CSIRT.

En effet, dans le cadre de la convention France Relance liée à la création d'un CSIRT régional signée le 6 septembre 2021, l'État a apporté un soutien financier d'un million d'euros sur 3 ans, via le secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale, à la Collectivité de Corse, souhaitant que l'ensemble des dépenses liées au CSIRT puissent être tracées comptablement.

En investissement, on trouvera des travaux pour l'aménagement des locaux, la mise en sécurité, l'achat de matériel informatique, de logiciels, la création du site internet de la mission.

En fonctionnement, on trouvera les loyers des locaux, les différents abonnements, les charges courantes, les licences, les maintenances des servers, la mise en place du SI, les frais de ressources humaines.



## Axe VI - Impulser le développement économique et soutenir l'appareil productif

Réorienter les dispositifs d'aide économique pour mieux soutenir l'économie de production

Permettre l'autonomie alimentaire de la Corse en rénovant le modèle agricole

Construire un modèle de tourisme durable et maîtrisé

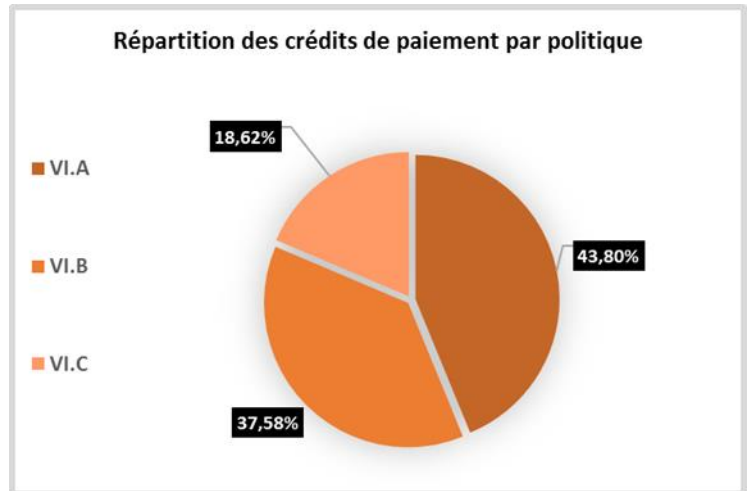
### Propositions budgétaires :

→ Crédit de paiement de fonctionnement de :

**35 352 650 €**

→ Crédit de paiement d'investissement de :

**51 355 000 €**

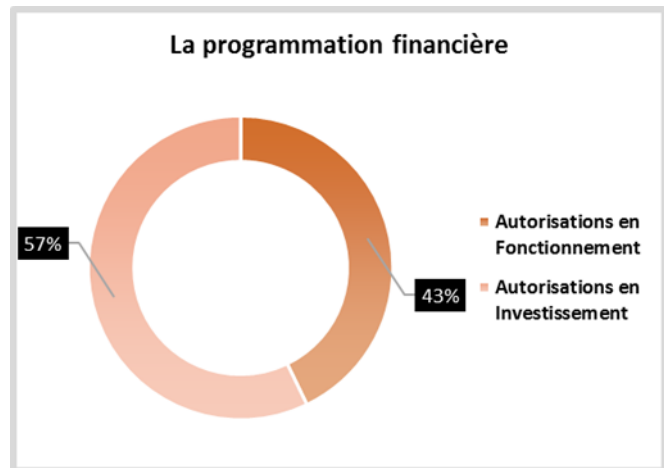


→ Autorisation d'engagement de :

**35 272 650 €**

→ Autorisation de programme de :

**46 556 828 €**



	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
VI.A Le développement agricole et rural	19 906 828	21 200 000	16 400 650	17 000 650	36 307 478	38 200 650
VI.B Le soutien aux entreprises	21 350 000	25 355 000	7 600 000	7 080 000	28 950 000	32 435 000
VI.C Le développement touristique	5 300 000	4 800 000	11 272 000	11 272 000	16 572 000	16 072 000
<b>TOTAL</b>	<b>46 556 828</b>	<b>51 355 000</b>	<b>35 272 650</b>	<b>35 352 650</b>	<b>81 829 478</b>	<b>86 707 650</b>

## Politique VI.A - Le développement agricole et rural

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
<b>Politique VI.A Le développement agricole et rural</b>	<b>19 906 828</b>	<b>21 200 000</b>	<b>16 400 650</b>	<b>17 000 650</b>	<b>36 307 478</b>	<b>38 200 650</b>
<i>Compétence 211 - Agriculture</i>	18 206 828	19 500 000	15 406 450	15 806 450	33 613 278	35 306 450
Programme 2110 ODARC - Structure	1 500 000	1 800 000	11 317 000	11 317 000	12 817 000	13 117 000
Programme 2111 ODARC - Dvp rural TOP UP 2014/2021	-	1 200 000			-	1 200 000
Programme 2114 ODARC - Opérations spécifiques	1 000 000	3 000 000	550 000	550 000	1 550 000	3 550 000
Programme 2115 ODARC - Dvp rural - Hors FEADER et TOP UP	13 000 000	5 000 000			13 000 000	5 000 000
Programme 2116 SMAC			3 539 450	3 539 450	3 539 450	3 539 450
Programme 2118 ODARC - Dvp rural FEADER 2014/2020	-	8 500 000			-	8 500 000
Programme 21191 Ingénierie agricole				400 000	-	400 000
Programme 21192 ODARC - Dvp rural PSN CORSE 2023/2027 CDC	1 470 000				1 470 000	-
Programme 21193 ODARC - Dvp rural PSN CORSE 2023/2027 ETAT	1 236 828				1 236 828	-
<i>Compétence 212 - Forêt</i>	1 700 000	1 700 000	994 200	1 194 200	2 694 200	2 894 200
Programme 2121 Forêt	1 700 000	1 700 000	994 200	1 194 200	2 694 200	2 894 200

Les programmes relatifs à cette politique sont exclusivement consacrés à la politique agricole et rurale. Ils se déclinent en deux axes majeurs et complémentaires.

Le premier axe concerne l'action de l'ODARC avec la déclinaison par programme des actions de l'Office qui s'articulent au travers du Plan de Développement Régional de la Corse 2014-2020 (PDRC), du Plan Stratégique National-Volet Corse et du « plan Ambition Corse 2021-2025 » (soutien aux filières), cofinancé par France Agrimer avec pour déclinaison cinq enjeux :

- ✓ Protéger, maîtriser et mobiliser le foncier ;
- ✓ Appréhender le développement agricole à l'aune du changement climatique ;
- ✓ Orienter l'accompagnement public vers la production, l'autonomie alimentaire et l'efficacité environnementale ;
- ✓ Intensifier la connaissance au travers de la recherche appliquée et de l'innovation afin de faire face aux défis qui se posent au monde agricole insulaire ;
- ✓ Consolider l'approche territoriale.

Concernant l'ODARC, il est à noter la création de deux nouveaux programmes. Il s'agit des programmes 21192 « Développement rural PSN Corse 2023-2027 » et 21193 « Développement rural PSN Corse 2023-2027 Etat » dédiés à prendre le relais du PDRC, avec de nouvelles dispositions de mobilisation des aides, dès lors que les mesures du programme 2014-2022 seront clôturées. Pour 2023, les dispositifs mis en œuvre concerneront principalement l'Indemnité Compensatoire de Handicaps Naturels (ICHN), la modernisation des exploitations, l'installation des jeunes agriculteurs, l'industrie agro-alimentaire, le soutien à l'agriculture biologique ainsi que les mesures agro-environnementales et climatiques. Ce deuxième programme permettra de suivre le transfert auprès de la CdC des crédits « Etat » (programme 149 « Compétitivité et durabilité de l'agriculture ») correspondant aux contreparties Etat du FEADER.

Le deuxième axe de cette politique porte, sur le financement du Syndicat Mixte de l'Abattage en Corse (SMAC) et ainsi optimiser sa politique publique de l'abattage au bénéfice des filières d'élevage en Corse, et sur l'ingénierie Agricole de développement durable des territoires agricoles et ruraux et de sauvegarde des élevages de montagne fragiles au travers d'un conventionnement entre la CdC et les chambres d'agriculteurs.

## Politique VI.B - Le soutien aux entreprises

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
<b>Politique VI.B Le soutien aux entreprises</b>	<b>21 350 000</b>	<b>25 355 000</b>	<b>7 600 000</b>	<b>7 080 000</b>	<b>28 950 000</b>	<b>32 435 000</b>
<i>Compétence 213 - Action économique</i>	<i>21 350 000</i>	<i>25 355 000</i>	<i>7 600 000</i>	<i>7 080 000</i>	<i>28 950 000</i>	<i>32 435 000</i>
Programme 2130 ADEC	9 350 000	9 200 000	5 700 000	5 700 000	15 050 000	14 900 000
Programme 2131 ADEC - Actions régionales aux entreprises	4 000 000	5 000 000	1 200 000	1 200 000	5 200 000	6 200 000
Programme 2132 ADEC - Outils financiers	8 000 000	9 100 000			8 000 000	9 100 000
Programme 2133 Mesures économiques – Plan COVID-19	-	2 055 000	700 000	180 000	700 000	2 235 000

La politique relative au soutien aux entreprises est notamment mis en œuvre par les programmes budgétaires de l'ADEC. En application de la révision du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDE2I), adopté en juillet 2022 par l'Assemblée de Corse. Son action se décline autour de trois axes majeurs :

- Augmenter la production de biens et de services pour créer de la richesse mais aussi réduire les effets de la dépendance extérieure de la Corse ;
- Amorcer une transition sociale en répartissant plus équitablement la richesse produite ;
- Adapter notre économie aux enjeux de durabilité écologique.

La déclinaison opérationnelle de ces mesures portera notamment sur :

- Le financement de l'ensemble des mesures d'aides dédiés à la création, développement et reprise d'activité, internationalisation de l'économie avec un recentrage de l'aide publique au bénéfice d'une économie locale productive, créatrice d'une valeur ajoutée produite et réinvestie en Corse. L'objectif induit de tendre résolument vers une logique de projet est désormais totalement opérant. La montée en puissance va s'intensifier avec l'accompagnement financier au développement économique (appel à projet dans le cadre de l'accompagnement du commerce de proximité « CRESCE ») ;
- Le soutien à la compétitivité des entreprises, des écosystèmes productifs et des territoires. A ce titre, sont prioritairement concernés les partenariats supports au déploiement du programme, s'agissant du soutien aux pôles d'excellence et de compétitivité, du déploiement des actions territoriales des opérateurs de l'ESS, le soutien à la politique territoriale de restructuration économique, ou encore le soutien à l'innovation ;
- La poursuite de la rationalisation et l'amplification de la politique d'ingénierie financière notamment les nouveaux fonds, dédié à la « sortie de crise, qui doivent être abondés » en 2023 par ailleurs dernière année de mise en œuvre du FEDER programmation 14-20.

Une partie des crédits dédiés à cette politique est également mis en œuvre par la délégation en charge de la relance et de l'innovation technologique. Elle se décline au travers de l'analyse, l'anticipation et la prospective territoriale pour accompagner les projets innovants d'intérêt généraux et la mise en réseau. La délégation a pour principales missions :

- De recenser les connaissances et analyser les opportunités ;
- De mettre en réseau et de valoriser les acteurs insulaires ;
- D'attirer les compétences et les investisseurs et d'accompagner les projets stratégiques.

Elle offre une mission de conseil d'orientations stratégique des politiques en matière d'innovation technologique au travers d'actions de marketing territorial. Les principales actions pour 2023 concernent la mise en œuvre et le suivi du programme des investissements d'avenir (PIA 4), le financement du pôle de compétitivité Innov'Alliances, l'aide à maîtrise d'ouvrage pour la veille technologique et les brevets, l'Aide à maîtrise d'ouvrage pour la veille informative, l'intelligence économique, l'innovation : la mise en place d'un atelier de prototypage industriel, Ingénierie de projets.

## Politique VI.C - Le développement touristique

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
<b>Politique VI.C Le développement touristique</b>	<b>5 300 000</b>	<b>4 800 000</b>	<b>11 272 000</b>	<b>11 272 000</b>	<b>16 572 000</b>	<b>16 072 000</b>
<i>Compétence 214 - Tourisme</i>	<i>5 300 000</i>	<i>4 800 000</i>	<i>11 272 000</i>	<i>11 272 000</i>	<i>16 572 000</i>	<i>16 072 000</i>
<i>Programme 2140 ATC</i>	<i>5 300 000</i>	<i>4 600 000</i>	<i>11 272 000</i>	<i>11 272 000</i>	<i>16 572 000</i>	<i>15 872 000</i>
<i>Programme 2141 Tourisme</i>	<i>-</i>	<i>200 000</i>			<i>-</i>	<i>200 000</i>

La politique de développement touristique est assurée par l'Agence du Tourisme de la Corse. Le fonctionnement actuel de la dynamique économique en Corse repose principalement sur le tourisme dont la part dans le PIB pèse fortement sur l'île avec une forte saisonnalité. L'île se trouve fortement dépendante de l'extérieur. Avec un flux touristique qui ne se dément pas en 2022, il convient néanmoins d'être attentif à une évolution défavorable de la conjoncture dans un contexte de concurrence exacerbée en Méditerranée. L'agence est en charge du développement, de la promotion, de l'observation et de la coordination touristique de la Corse. Il s'agit de promouvoir un tourisme créateur de valeur, qui préserve la protection de la ressource, tout en améliorant les retombées économiques. Pour chacune de ces missions, l'ATC met en œuvre des opérations prioritaires qui seront poursuivies en 2023

**Dans le cadre de sa mission de développement touristique**, le renforcement de l'articulation avec les Offices du Tourisme dans une logique de partenariat par la mise en œuvre de contrats de développement territorialisés :

- Missions de développement touristique :
  - Promotion des labels chez les professionnels (Ecolabel européen, Tourisme et Handicap, Accueil Vélo...);
  - Mise en place d'un accompagnement social à travers les mesures de soutien à l'emploi ;
  - Poursuite de l'appel à projet « soutien à l'investissement des TPE-PE du secteur touristique » ;
  - Mesures d'aides et d'accompagnement pour les collectivités locales/acteurs publics du tourisme corse.
  
- La promotion touristique, l'ATC mettra en œuvre :
  - Promotion au niveau européen sur l'attractivité de l'île en dehors de la saison (« choix de la clientèle touristique- période de fréquentation-type de tourisme proposé ») ;
  - Concertation opérationnelle pour développer de nouvelles lignes aériennes ;
  - Mise en œuvre d'une campagne de promotion via la participation à des salons thématiques ;
  - Redéfinition globale d'un environnement numérique cohérent à destination des touristes, des professionnels et des partenaires, avec notamment une meilleure lisibilité publique ;
  - Création d'un studio de production interne à l'Agence pour relocaliser les compétences.
  
- Mission d'observation touristique, les projets prioritaires sont :
  - Renforcement de l'observatoire du tourisme /maitrise des difficultés rencontrées ces dernières années ;
  - Définition des priorités et des attentes de la clientèle / politique *data driven* ;
  - Lancement d'une étude opérationnelle : projet de « Maisons de la Corse », ambassades touristiques et identitaires dans les capitales européennes destinées à promouvoir les atouts de l'île et notre identité ;
  - Régulation de l'activité croisière en Corse : étude en concertation avec les différents acteurs économiques et institutionnels et la société civile insulaire.

## Axe VII - Faire rayonner la Corse dans son espace méditerranéen et européen

Confirmer la volonté de la Corse à inscrire son développement au sein du bassin Méditerranéen

Continuer d'établir des relations partenariales étroites avec l'Europe

Piloter la fin de gestion des programmes actuels PO 2014-2020

Assurer le lancement et la concrétisation de la nouvelle génération de programmes

Initier le futur PO Corse 2021-2027

### Propositions budgétaires :

→ Crédit de paiement de fonctionnement de :

1 500 000 €

→ Crédit de paiement d'investissement de :

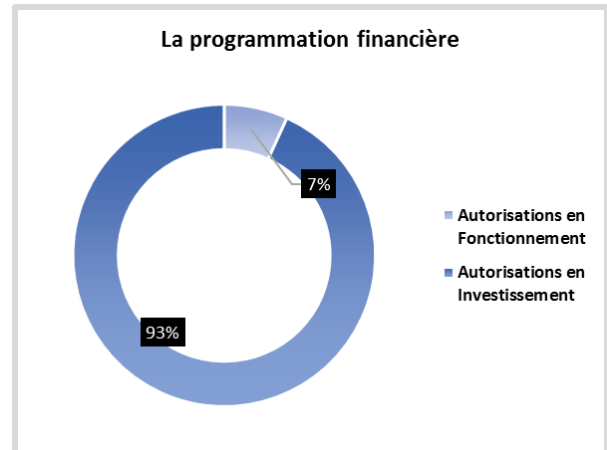
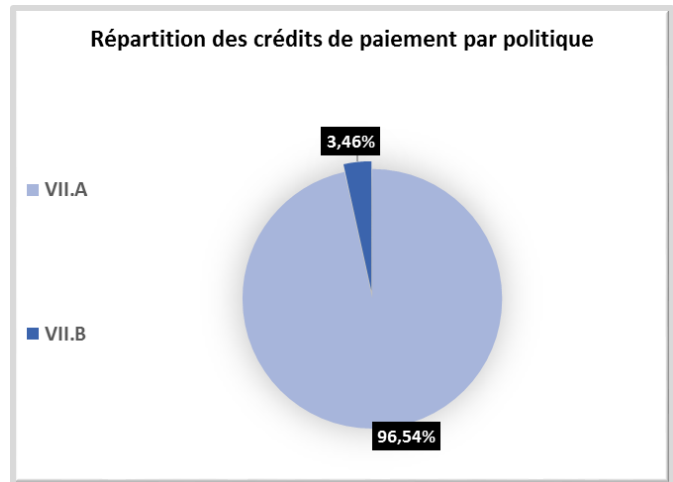
2 122 000 €

→ Autorisation d'engagement de :

31 050 000 €

→ Autorisation de programme de :

29 000 000 €



	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
VII.A La programmation et la gestion des fonds européens	29 000 000	31 050 000	920 000	375 000	29 920 000	31 425 000
VII.B La coopération territoriale	-	-	1 202 000	1 125 000	1 202 000	1 125 000
<b>TOTAL</b>	<b>29 000 000</b>	<b>31 050 000</b>	<b>2 122 000</b>	<b>1 500 000</b>	<b>31 122 000</b>	<b>32 550 000</b>

## Politique VII.A - La programmation et la gestion des fonds européens

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
<b>Politique VII.A La programmation et la gestion des fonds européens</b>	<b>29 000 000</b>	<b>31 050 000</b>	<b>920 000</b>	<b>375 000</b>	<b>29 920 000</b>	<b>31 425 000</b>
<i>Compétence 231 - Fonds européens</i>	-	-	50 000	75 000	50 000	75 000
<i>Programme 2311 Assistance technique PDRC</i>			50 000	75 000	50 000	75 000
<i>Compétence 232 - Subvention globale</i>	29 000 000	31 050 000	870 000	300 000	29 870 000	31 350 000
<i>Programme 2322 Gestion des fonds européens</i>	14 000 000	20 000 000	400 000	150 000	14 400 000	20 150 000
<i>Programme 2324 REACT EU</i>	13 000 000	10 550 000			13 000 000	10 550 000
<i>Programme 2325 Programme FEDER - FSE 2021-2027</i>	2 000 000	500 000	400 000	80 000	2 400 000	580 000
<i>Programme 2326 Centre Europe Direct Corsica</i>			70 000	70 000	70 000	70 000

La Collectivité de Corse en tant qu'autorité de gestion FEDER/FSE/FEADER/FEAMP assure le pilotage et la gestion des dépenses des programmes européens qui sont imputés sur cette politique publique.

Les crédits inscrits sur ces programmes permettent d'assurer le déploiement des crédits européens. Pour 2023, l'objectif principal sera de finaliser la programmation des derniers dossiers et la consommation des crédits relevant du Programme Opérationnel (PO) FEDER (REACT EU) / FSE 2014-2020 dont la réalisation opérationnelle devra impérativement se finaliser au plus tard au 31/12/2023, avec un travail de certification se terminant au plus tard au 1<sup>er</sup> mars 2024.

L'autre élément majeur concernant cette politique, concerne la mise en œuvre et le début d'exécution du nouveau **programme opérationnel FEDER FSE 2021-2027**. Ce dernier devrait démarrer à compter du 1<sup>er</sup> semestre 2023 et reprend les grandes priorités stratégiques de l'Union européenne, à savoir :

- Une Europe plus intelligente, grâce à l'innovation, à la numérisation, à la transformation économique et au soutien aux petites et moyennes entreprises ;
- Une Europe plus verte et à zéro émission de carbone, qui met en œuvre l'accord de Paris et investit dans la transition énergétique, les énergies renouvelables et la lutte contre le changement climatique ;
- Une Europe plus sociale, qui donnera une expression concrète au socle européen des droits sociaux et soutiendra les emplois de qualité, l'éducation, les compétences, l'inclusion sociale et l'égalité d'accès aux soins de santé ;
- Une Europe plus proche des citoyens, qui soutiendra les stratégies de développement pilotées au niveau local et le développement urbain durable dans toute l'Union européenne.

## Politique VII.B - La coopération territoriale

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
<b>Politique VII.B La coopération territoriale</b>	-	-	<b>1 202 000</b>	<b>1 125 000</b>	<b>1 202 000</b>	<b>1 125 000</b>
<i>Compétence 221 - Coopération décentralisée</i>	-	-	1 202 000	1 125 000	1 202 000	1 125 000
<i>Programme 2211 Programme Eurodyssée</i>			206 000	266 000	206 000	266 000
<i>Programme 2212 Assistance technique PO - FEDER</i>			689 000	552 000	689 000	552 000
<i>Programme 2213 Italie France Maritime</i>			50 000	70 000	50 000	70 000
<i>Programme 2214 INNOLAB ++</i>			130 000	110 000	130 000	110 000
<i>Programme 2216 Coopération décentralisée</i>			110 000	110 000	110 000	110 000
<i>Programme 2218 EURO'PACT</i>			17 000	17 000	17 000	17 000

L'ensemble des programmes de la politique de coopération territoriale s'inscrit en complément des programmes européens FEDER/FSE classiques. En effet, la CdC, à titre d'Autorité Nationale du Programme FEDER de coopération transfrontalière INTERREG Italie-France Maritime, doit supporter des dépenses d'assistance technique mais aussi prendre en charge, l'animation et l'appui à la certification des dépenses du programme.

## Axe O – La construction d’une administration innovante et performante

Moderniser l’administration de mission, dans son fonctionnement et dans ses outils

Une administration de proximité, au service des citoyens, des acteurs, et des territoires

Une administration confortée dans ses missions managériales et de contrôle

Une administration issue de l’évolution institutionnelle

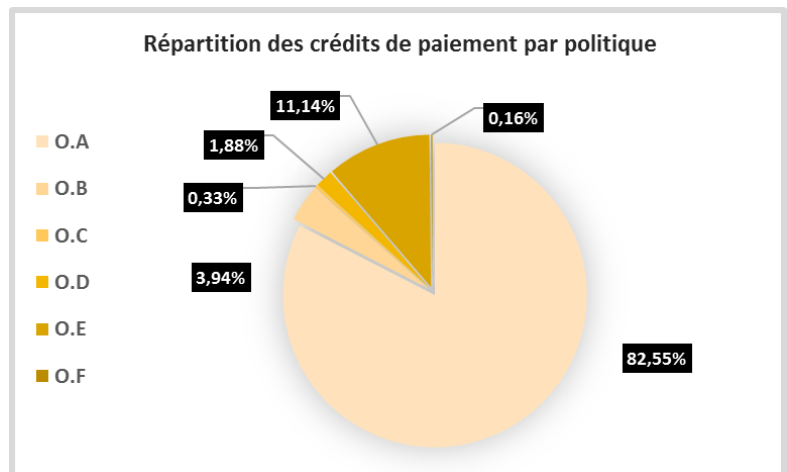
### Propositions budgétaires :

→ Crédit de paiement de fonctionnement de :

**286 236 347 €**

→ Crédit de paiement d’investissement de :

**17 142 000 €**

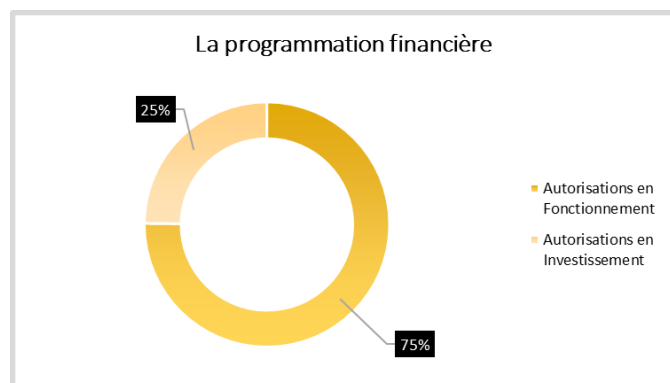


→ Autorisation d’engagement de :

**59 588 600 €**

→ Autorisation de programme de :

**19 700 000 €**



	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
O.A Structurer l'administration territoriale	50 000	399 000	14 980 000	250 046 600	15 030 000	250 445 600
O.B Assurer le fonctionnement, la compatibilité et la sécurisation des systèmes d'information	4 000 000	4 827 000	9 203 000	7 140 000	13 203 000	11 967 000
O.C Élaborer un budget dans un cadre harmonisé	5 000 000	-	6 150 000	1 000 000	11 150 000	1 000 000
O.D Amorcer la structuration des grandes politiques par l'élaboration d'orientations et de feuilles de route	-	-	1 090 600	5 694 747	1 090 600	5 694 747
O.E Mettre en place les procédures, les règlements et les outils nécessaires	10 650 000	11 916 000	27 865 000	21 875 000	38 515 000	33 791 000
O.F Jeter les bases d'une administration innovante capable de relever les défis du XXIème siècle	-	-	300 000	480 000	300 000	480 000
<b>TOTAL</b>	<b>19 700 000</b>	<b>17 142 000</b>	<b>59 588 600</b>	<b>286 236 347</b>	<b>79 288 600</b>	<b>303 378 347</b>

**Politique O.A - Structurer l'administration territoriale**

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
<b>Politique O.A Structurer l'administration territoriale</b>	<b>50 000</b>	<b>399 000</b>	<b>14 980 000</b>	<b>250 046 600</b>	<b>15 030 000</b>	<b>250 445 600</b>
<i>Compétence 612 - Communication</i>	-	-	1 200 000	1 520 000	1 200 000	1 520 000
<i>Programme 6121 Communication</i>			1 000 000	1 300 000	1 000 000	1 300 000
<i>Programme 6122 Événementiel WRC</i>			-	-	-	-
<i>Programme 6123 Etudes transversales</i>			200 000	180 000	200 000	180 000
<i>Programme 6124 Protocole</i>			-	40 000	-	40 000
<i>Compétence 616 - Ressources humaines</i>	50 000	399 000	13 780 000	248 526 600	13 830 000	248 925 600
<i>Programme 6161 Salaires</i>			-	233 896 000	-	233 896 000
<i>Programme 6162 Médecine préventive sécurité au travail</i>	50 000	335 000	210 000	815 000	260 000	1 150 000
<i>Programme 6163 Œuvres sociales</i>			500 000	500 000	500 000	500 000
<i>Programme 6164 Formation - Déplacements agents</i>			670 000	794 000	670 000	794 000
<i>Programme 6165 Action sociale - TR - Déplacements</i>		64 000	12 400 000	12 521 600	12 400 000	12 585 600

Les crédits inscrits au titre de la communication institutionnelle permettront d'informer les publics et de valoriser l'ensemble des politiques publiques et dispositifs mis en œuvre par la Collectivité de Corse, pour l'année 2023, par la réalisation de campagnes d'information et de communication publique, l'organisation d'événementiels, de relations publiques et presse, ainsi que la création d'outils digitaux et numériques adaptés notamment pour le site [www.isula.corsica](http://www.isula.corsica) et les réseaux sociaux de l'institution. Ces actions permettront également de poursuivre les marchés de communication, de promotion, d'animation et de relations publiques avec les clubs sportifs insulaires de haut niveau pour la saison 2022/2023.

S'agissant de la gestion des ressources humaines, sont inscrits les crédits nécessaires au paiement des salaires et des charges afférentes, mais aussi les postes de dépenses nécessaires à l'évolution de carrière et des parcours des agents.

Dans le domaine de la santé au travail, le service de la médecine préventive poursuivra les missions réglementaires. Le service du maintien dans l'emploi met en œuvre de nombreuses actions afin d'améliorer la prise en compte du handicap et sa politique de prévention. Ces actions sont conduites notamment dans le cadre de la convention passée avec « le fonds d'insertion des personnes handicapées dans la Fonction Publique » qui permet in fine d'obtenir un financement en tout ou partie.

S'agissant de la formation, un travail transversal étroit avec l'ensemble des directions est à la base des modalités d'intervention. L'action principale de la direction se matérialise par la passation de nombreux marchés publics relevant d'obligations réglementaires ou d'actions de professionnalisation, de marchés permettant d'analyser les pratiques professionnelles dédiées aux travailleurs sociaux et médico-sociaux, l'obtention des différents permis de conduire, ou encore de suivre des itinéraires de formation au titre des certifications.

En matière d'action sociale, l'année 2023 sera une année charnière. En effet, il s'agira pour la Collectivité d'offrir aux agents la possibilité d'adhérer à une « mutuelle de groupe ». De plus, une inscription budgétaire concernant la revalorisation de titre repas à hauteur de 10€ a été budgétisée.

Concernant la prévention des risques professionnels, le service de prévention des risques professionnels et une mission d'animation, analyse et prospective des risques psychosociaux ont été mis en place afin d'accompagner, de suivre, de conseiller, d'auditer, d'expertiser, de fournir une communication adaptée à l'ensemble des services de la Collectivité afin de mettre en place une véritable culture de prévention en s'appuyant sur différents marchés d'expertises et de conseils ou la sollicitation de psychologues externes.



## Politique O.B - Assurer le fonctionnement, la compatibilité et la sécurisation des systèmes d'information

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
<b>Politique O.B Assurer le fonctionnement, la compatibilité et la</b>	<b>4 000 000</b>	<b>4 827 000</b>	<b>9 203 000</b>	<b>7 140 000</b>	<b>13 203 000</b>	<b>11 967 000</b>
<i>Compétence 614 - Systèmes d'information</i>	<i>4 000 000</i>	<i>4 827 000</i>	<i>9 203 000</i>	<i>7 140 000</i>	<i>13 203 000</i>	<i>11 967 000</i>
<i>Programme 6142 Informatique</i>	<i>4 000 000</i>	<i>4 461 000</i>	<i>9 000 000</i>	<i>7 000 000</i>	<i>13 000 000</i>	<i>11 461 000</i>
<i>Programme 6143 SIG</i>	<i>-</i>	<i>366 000</i>	<i>203 000</i>	<i>140 000</i>	<i>203 000</i>	<i>506 000</i>

Le système d'information et le digital de la Collectivité constituent un ensemble d'outils, de méthodes et de services qui améliorent la performance du fonctionnement de la collectivité. Après une première période de fusion du SI, la nouvelle feuille de route stratégique du SI illustre la volonté de la DDSI de mieux accompagner les services dans la mise en œuvre d'orientations stratégiques, qui répondent aux besoins de visibilité et de lisibilité des parties prenantes au travers du développement et de la rationalisation de son cœur de métier (maintenir en condition opérationnelle, moderniser, sécuriser le système d'information de la Collectivité de Corse) du développement d'une nouvelle offre de service innovante (améliorer sa productivité, de l'optimiser et le sécuriser) et d'une articulation forte avec nos partenaires internes dont Smart Isula.

Sur ce dernier point, il est notamment prévu en 2023 de préparer les conditions de mise en œuvre des pôles d'ingénierie SMART ISULA dans les domaines des données, de la cybersécurité et du numérique inclusif et de commander une étude sur les conditions de mise en œuvre de l'observatoire Smart Isula.

## Politique O.C - Élaborer un budget dans un cadre harmonisé

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
<b>Politique O.C Élaborer un budget dans un cadre harmonisé</b>	<b>5 000 000</b>	<b>-</b>	<b>6 150 000</b>	<b>1 000 000</b>	<b>11 150 000</b>	<b>1 000 000</b>
<i>Compétence 613 - Finances</i>	<i>5 000 000</i>	<i>-</i>	<i>6 150 000</i>	<i>1 000 000</i>	<i>11 150 000</i>	<i>1 000 000</i>
<i>Programme 6131 Contrôle de gestion</i>			<i>200 000</i>	<i>100 000</i>	<i>200 000</i>	<i>100 000</i>
<i>Programme 6132 Dépenses imprévues</i>	<i>5 000 000</i>		<i>5 000 000</i>	<i>-</i>	<i>10 000 000</i>	<i>-</i>
<i>Programme 6133 Finances</i>		<i>-</i>	<i>300 000</i>	<i>800 000</i>	<i>300 000</i>	<i>800 000</i>
<i>Programme 6135 Relations avec les organismes extérieurs</i>			<i>650 000</i>	<i>100 000</i>	<i>650 000</i>	<i>100 000</i>

Les crédits inscrits concourent aux missions de la direction visant à l'optimisation et à la sécurisation du pilotage des politiques publiques de la Collectivité de Corse, que ces politiques soient développées et mises en œuvre en interne ou qu'elles soient déléguées totalement ou partiellement à des agences, offices, ou à des opérateurs extérieurs.

Par ailleurs, dans les conditions prévues à l'Article L.4322-1, des autorisations de programme de « dépenses imprévues » peuvent être votées par l'Assemblée de Corse pour faire face à des événements imprévus dans la limite de 2% des dépenses réelles de la section d'investissement. Le dispositif prévu pour des dépenses imprévues s'applique également dans les mêmes conditions pour la section de fonctionnement.

## Politique O.D - Amorcer la structuration des grandes politiques par l'élaboration d'orientations et de feuilles de route

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
<b>Politique O.D Amorcer la structuration des grandes politiques par l'élaboration d'orientations et de feuilles de route</b>	-	-	1 090 600	5 694 747	1 090 600	5 694 747
<i>Compétence 611 - Fonctionnement des instances</i>	-	-	1 090 600	5 694 747	1 090 600	5 694 747
<i>Programme 6111 Assemblée de Corse</i>			734 000	3 236 605	734 000	3 236 605
<i>Programme 6112 Fonctionnement des Groupes d'Elus</i>			75 600	763 142	75 600	763 142
<i>Programme 6113 Conseil Exécutif</i>			163 000	865 000	163 000	865 000
<i>Programme 6114 Conseil Economique Social Environnement et Culturel</i>			118 000	820 000	118 000	820 000
<i>Programme 6115 Chambre des territoires</i>			-	10 000	-	10 000

Les crédits inscrits sont destinés à couvrir les dépenses de fonctionnement courant (formation, déplacements, fournitures administratives et de petit équipement ...) de l'Assemblée de Corse (y compris ceux relatifs à l'Assemblea di a Giuventù), des Groupes d'Elus, du Conseil Exécutif, du Conseil Economique Social Environnemental et Culturel et de la Chambre des territoires.

## Politique O.E - Mettre en place les procédures, les règlements et les outils nécessaires

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
<b>Politique O.E Mettre en place les procédures, les règlements et les outils nécessaires</b>	10 650 000	11 916 000	27 865 000	21 875 000	38 515 000	33 791 000
<i>Compétence 615 - Moyens généraux</i>	5 500 000	7 000 000	25 615 000	18 720 000	31 115 000	25 720 000
<i>Programme 6151 Administration générale</i>	4 000 000	5 500 000	21 500 000	16 000 000	25 500 000	21 500 000
<i>Programme 6153 Affaires juridiques</i>			1 415 000	1 010 000	1 415 000	1 010 000
<i>Programme 6154 Moyens techniques et logistique</i>	1 500 000	1 500 000	2 500 000	1 510 000	4 000 000	3 010 000
<i>Programme 6155 Commande publique</i>			200 000	200 000	200 000	200 000
<i>Compétence 617 - Bâtiments</i>	5 150 000	4 916 000	2 250 000	3 155 000	7 400 000	8 071 000
<i>Programme 6171 Bâtiments administratifs</i>	2 500 000	2 300 000			2 500 000	2 300 000
<i>Programme 6172 Pôle travaux</i>	2 500 000	2 250 000	2 000 000	2 000 000	4 500 000	4 250 000
<i>Programme 6173 Sécurité et sûreté des bâtiments publics</i>	-	216 000	-	905 000	-	1 121 000
<i>Programme 6174 Sécurité incendie des bâtiments publics</i>	150 000	150 000	250 000	250 000	400 000	400 000

Les moyens généraux englobent les dépenses de l'administration générale relatives au fonctionnement, à la sécurité juridique des actes et des projets de la CdC, à la gestion et la maintenance des moyens roulants et mécanisés, à la fourniture aux personnels techniques des matériels, outillages et consommables nécessaires à l'exécution des missions de la CdC sur l'ensemble du territoire au profit de l'administration générale. On y retrouve également les dépenses relatives aux frais d'insertion presse relevant de la section de fonctionnement.

La compétence « bâtiments » regroupe tous les travaux de maintenance et d'entretien du patrimoine bâti ainsi que les contrats de maintenance relatifs aux équipements techniques de ce patrimoine. Sont notamment prévus pour 2023 les travaux de mise en conformité de certains ascenseurs, de mise en sécurité de plusieurs sites, et des travaux d'intervention sur bâtiments.

On y retrouve également la prise en charge des contrats de maintenance et d'entretien des équipements liés à la sécurité incendie, à la sûreté ainsi qu'aux travaux et/ou réparations nécessaires y afférents.

## Politique O. F - Jeter les bases d'une administration innovante capable de relever les défis du XXIème siècle

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
<b>Politique O.F Jeter les bases d'une administration innovante capable de relever les défis du XXIème siècle</b>	-	-	300 000	480 000	300 000	480 000
<i>Compétence 618 - Innovation</i>	-	-	300 000	480 000	300 000	480 000
<i>Programme 6181 Transformation</i>	-	-	-	380 000	-	380 000
<i>Programme 6182 Urgence humanitaire, Coopération et Solidarité</i>	-	-	300 000	100 000	300 000	100 000
<b>Dépenses totales de l'axe O</b>	<b>19 700 000</b>	<b>17 142 000</b>	<b>59 588 600</b>	<b>286 236 347</b>	<b>79 288 600</b>	<b>303 378 347</b>

Pour le nouveau programme 6182 « Urgence humanitaire, Coopération et Solidarité » : « L'action de solidarité de la Collectivité de Corse pour soutenir la guerre en Ukraine a fait émerger la nécessité de doter la Collectivité de Corse d'une politique novatrice dans le domaine de la coopération internationale et humanitaire, structurée autour de principes et domaines d'actions, et positionnée sur deux niveaux d'intervention : l'urgence et l'action pérenne. Il s'agit donc, au-delà de l'urgence et de l'octroi de dons (activation du fonds d'urgence humanitaire), de pouvoir aider des structures associatives du territoire porteuses de projets à but humanitaire par des subventions éligibles dans le cadre d'un règlement des aides spécifique permettant de traiter les demandes de ce type. »

## Conclusion / Conclusion

Il est donc proposé à l'Assemblée de Corse ;

- d'adopter le budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2023, tel qu'il s'établit à travers les dispositions ci-après et les documents annexés à la présente délibération :
  - Le rapport de présentation,
  - Le document comptable,
  - La délibération de programme.

	DEPENSES			RECETTES		
	REELLES	ORDRE	TOTAL	REELLES	ORDRE	TOTAL
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	423 457 000	148 335 833	571 792 833	251 580 872	320 211 961	571 792 833
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	1 010 919 839	311 711 961	1 322 631 800	1 182 795 967	139 835 833	1 322 631 800
<b>TOTAL BUDGET</b>	<b>1 434 376 839</b>	<b>460 047 794</b>	<b>1 894 424 633</b>	<b>1 434 376 839</b>	<b>460 047 794</b>	<b>1 894 424 633</b>

- d'adopter le budget par fonction, par chapitre et programme pour les crédits afférents à une autorisation de programme en section d'investissement et à une autorisation d'engagement en section de fonctionnement ;
- d'approuver le détail des actions et programmes ainsi que l'état des affectations qui font l'objet de la délibération de programme ;
- de préciser que le montant des autorisations de programme ouvertes à la section d'investissement s'élève à **387 336 924 €** et que le montant des autorisations d'engagement ouvertes à la section de fonctionnement s'élève à **625 889 449 €** comme détaillé dans la délibération de programme ;
- d'autoriser le Président du Conseil Exécutif de Corse : - à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section - à recourir à l'emprunt dans la limite des crédits ouverts au chapitre 923, soit **99 299 028 €**, - à réaliser une ou plusieurs lignes de trésorerie pour un montant total de 80 000 000 € ;
- d'adopter le tableau des effectifs de la Collectivité de Corse tel qu'il figure en annexe du document comptable ;
- d'approuver, pour l'exercice 2023 les programmes de la Collectivité de Corse tels qu'ils sont proposés dans le rapport de présentation et dans la délibération de programme jointe en annexe.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

## ANNEXE N°1

### **ETAT PREVISIONNEL DES EFFECTIFS DES AGENCES ET OFFICES POUR 2023**

Conformément à la volonté forte de maîtrise de la masse salariale des agences et offices mise en œuvre depuis 2018, les créations budgétaires brutes pour 2023 resteront à nouveau extrêmement limitées.

Les droits à recrutements sont ouverts principalement sur postes vacants et/ou départs prévus en 2023 ou encore redéploiement par transformations de postes et uniquement sous plafond d'emploi en favorisant les mouvements entre la Collectivité de Corse et les établissements. Pour ce faire, les agences et offices veilleront à prioriser leurs besoins s'agissant de politiques anciennes ou de besoins liés à de nouvelles missions et/ou objectifs s'inscrivant dans une stratégie validée par le Conseil exécutif et l'Assemblée de Corse.

**Les créations de postes sont au nombre de 7 avec un plafond d'emploi qui s'établit à 715 soit une augmentation limitée à 0,84% pour 2023.**

Les recrutements des CDD s'effectueront hors plafond d'emploi mais nécessitent néanmoins des autorisations préalables au titre de la tutelle ainsi que la transmission régulière d'un état des CDD en cours.

Les recrutements pourraient néanmoins atteindre un volume de **44 CDI** (droit à recrutement sur postes vacants sur la totalité des établissements) et **27 CDD** de plus de trois mois sur les postes actuellement non pourvus dans l'ensemble des agences et offices.

La déclinaison opérationnelle de ces autorisations de recrutement sera opérée au titre de la tutelle RH par la direction des opérateurs et de l'évaluation des politiques publiques dans le cadre du dialogue de gestion continu avec chaque établissement ainsi qu'en application de la délibération 17/405 AC du 10 novembre 2017 approuvant la mise en place d'un cadre commun concernant la création d'emplois et les recrutements des agences et des offices de la Collectivité de Corse.

Le tableau ci-après précise le plafond d'emploi de chaque établissement qui sera appliqué dans le cadre des demandes de recrutements présentées en 2023 par chaque établissement.

Agences & Offices	Catégories	2022		2023		
		Effectifs réalisés (en place) CDI	plafond d'emplois	créations de postes CDI	créations de CDD + 3 mois	Nouveau plafond d'emplois CDI + CDD droit public des DG
ADEC	A	39	46	-2	0	43
	B	10	9	0	0	10
	C	1	1	0	0	1
	<b>Total</b>	<b>50</b>	<b>56</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>54</b>
ATC	A	30	29	1	0	31
	B	24	23	1	1	24
	C	0	0	0	0	0
	<b>Total</b>	<b>54</b>	<b>52</b> (+ 1 ajustement technique)	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>55</b>
AUE	A	42	37	0	0	37
	B	13	9	0	0	9
	C	3	3	0	0	3
	<b>Total</b>	<b>58</b>	<b>49</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>49</b>
ODARC	A	54	53	0	0	53
	B	81	80	2	1	82
	C	8	6	0	0	6
	<b>Total</b>	<b>143</b>	<b>139</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>141</b>
OEC	A	118	118	1	4	119
	B	48	51	0	0	51
	C	1	1	0	0	1
	<b>Total</b>	<b>167</b>	<b>170</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>171</b>
OEHC	A	93	97	0	1	97
	B	96	96	0	8	96
	C	25	22	0	12	22
	<b>Total</b>	<b>214</b>	<b>215</b>	<b>0</b>	<b>21</b>	<b>215</b>
OFC	A	6	9	0	0	9
	B	1	1	1	1	2
	C	0	0	0	0	0
	<b>Total</b>	<b>7</b>	<b>10</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>11</b>
OTC	A	8	7	1	0	8
	B	6	6	0	0	6
	C	2	5	0	0	5
	<b>Total</b>	<b>16</b>	<b>18</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>19</b>
<b>TOTAL A&amp;O</b>	A	390	396	1	5	397
	B	279	275	4	11	280
	C	40	38	0	12	39
	<b>Total</b>	<b>709</b>	<b>709</b>	<b>7</b>	<b>27</b>	<b>715</b>